

SAISINE



À LA RECONQUÊTE DE
L'ÉLEVAGE REGIONAL,
UN PATRIMOINE ESSENTIEL
POURTANT FRAGILISÉ

Adopté en séance plénière
du 9 octobre 2025

AVIS ET RAPPORTS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

Avis présenté par la commission Agriculture, viticulture et sylviculture :

Philippe CLEMENT, Président

Nadine LOUPMON, Vice-présidente

Isabelle CORNETTE, Rapporteure

Jérôme BAUER

Marc BODO

Evelyne BOURGOIN

Clément DI BIASE

Laurent GANGLOFF

Philippe GONCALVES

Christelle HIRAULT

Patrick MASSENET

Cathie MEPIEL

Stéphanie PEYROUSE

Denis RAMSPACHER

Pascal TRIBOULOT

Doris WARTH

SOMMAIRE

01. RAPPORT	1
Introduction	2
I. Panorama de l'élevage dans le Grand Est	4
1. Des exploitations de moins en moins nombreuses mais de plus en plus grandes	4
a. Plus particulièrement dans l'élevage et la polyculture-élevage	4
b. Des structures de plus en plus grandes	5
c. Le statut juridique des exploitations	8
2. Les différentes filières en quelques chiffres et cartes	10
a. Le cheptel bovin	10
b. Le cheptel ovin	13
c. Le cheptel porcin	14
d. La filière avicole	15
e. La filière équine	17
II. Le lien direct entre élevages et industries agro-alimentaires	19
1. Etat des lieux des industries de transformation des productions animales	19
a. Les entreprises de transformation laitière	20
b. Les entreprises de transformation de viande de boucherie ou de volaille	20
c. Les industries de fabrication d'aliments pour animaux	21
d. Synthèse des productions, transformations et consommations régionales par types d'élevage	22
2. Evolution des productions animales dans le Grand Est depuis 2010	23
3. La balance commerciale des filières agricoles et agro-alimentaires	24
a. Au niveau national	24
b. Au niveau régional	25
III. Le défi du renouvellement des générations : enseignement, transmission, salariat, conditions de travail	26
1. L'enseignement agricole en Grand Est	27
2. L'emploi dans l'élevage	28
3. Le défi du renouvellement des générations en agriculture	30
a. Contexte général et démographie agricole	30
b. Cadre législatif existant	30
c. Besoin en main d'œuvre	31
d. Formation professionnelle et diplôme en agriculture	31
e. Défis et tendances	32
4. La question du revenu agricole et plus spécifiquement des éleveurs	33
a. Le revenu moyen des exploitations régionales plus élevé qu'ailleurs, mais des disparités sectorielles importantes	33
b. Un taux de pauvreté important dans l'élevage	35
c. La production d'énergie, un complément de revenu non négligeable	38

IV. Les politiques publiques relatives à l'élevage	38
1. Au niveau européen	38
2. Au niveau national	39
3. Au niveau régional	40
4. Le Programme Ambitions Eleveurs de la région Grand Est	41
5. La recherche scientifique en zootechnie au service des politiques publiques relatives à l'élevage	42
V. La consommation, exutoire de l'élevage et des industries agro-alimentaires	44
1. L'enjeu de souveraineté alimentaire	44
2. Des comportements alimentaires qui évoluent	45
a. Quelles attentes des consommateurs concernant la consommation de viande ?	45
b. Evolution de la consommation de viande	48
3. Les projets alimentaires territoriaux (PAT)	50
4. L'image de l'élevage et les nouvelles attentes sociétales	51
a. Différents profils de citoyens-consommateurs	51
b. Cinq scénarios prospectifs	52
VI. Les forces et faiblesses de l'élevage dans le Grand Est	54
VII. Les conséquences d'une disparition de l'élevage dans le Grand Est	55
1. L'impact économique et social	55
2. Les conséquences sur le paysage et l'environnement	56
3. Les effets sur les circuits de production et de consommation	58
4. Les conséquences liées à la culture et au patrimoine	59

02. AVIS 60

I. La compétitivité et la viabilité de l'élevage pour renforcer l'attractivité des métiers et favoriser le renouvellement des générations	61
II. Les exploitations d'élevage au service des transitions	64
III. L'adaptation au changement climatique et la mutation des exploitations	67
IV. La reconnexion du citoyen avec son alimentation	71
V. La préservation des équilibres ruraux et le renforcement du lien société-élevage	73

03. EXPLICATION DE VOTE 76

04. ANNEXES 79

REMERCIEMENTS	80
REFERENCE & BIBLIOGRAPHIE	81
GLOSSAIRE ET ACRONYMES	83
LETTRE DE SAISINE DU CONSEIL REGIONAL	85
TABLEAU RECAPITULATIF DES PRECONISATIONS	87
AUTRES ANNEXES	91
VISITES SUR LE TERRAIN	97



01. RAPPORT

Introduction

L'élevage et les filières qui s'y rattachent constitue un secteur fondamental de l'économie et de l'histoire de la France, et plus encore dans notre région. Son rôle central dans la société a récemment été remis en lumière une première fois durant la crise Covid, où l'enjeu de la souveraineté alimentaire a pris une place importante dans les débats, puis une seconde lors des manifestations des agriculteurs et leur fort retentissement médiatique début 2024, en lien notamment avec les accords de libre-échange et l'importation de produits étrangers moins qualitatifs, et le cumul de normes européennes et nationales pesant sur le monde agricole.

L'élevage est en perte de vitesse, dû aux contraintes liées à la pénibilité et à la rémunération, ce qui interroge l'écosystème du monde agricole et des industries agro-alimentaires. Le renouvellement des générations s'en trouve perturbé, les jeunes aspirant pour beaucoup à un autre rythme de vie. Ils s'orientent moins vers l'élevage que dans les autres filières agricoles (50% des exploitants dans la polyculture-élevage¹ ont plus de 55 ans, contre 50 ans pour tous les types d'exploitations confondues). On constate en effet que les exploitations sont de moins en moins nombreuses et de plus en plus grandes. Les départements les plus ruraux continuent à perdre des habitants, la méconnaissance des métiers de l'agriculture s'accroît et le lien entre la production agricole de nos territoires et notre alimentation quotidienne n'est plus forcément une évidence pour tous, et peut-être encore plus en milieu citadin.

Sur ces dix dernières années, la problématique du revenu des agriculteurs, et plus encore en élevage, a été mis en avant lors de mouvements sociaux importants en agriculture. Les causes en seraient nombreuses : réglementations, accords de libre-échange, pression des GMS², investissements lourds ... Combiné à une forte pénibilité, le métier manque d'attractivité et le nombre d'exploitations est en baisse.

Concernant l'alimentation, les objectifs énoncés par les lois EGALIM ne sont pas suffisamment respectés. Seulement 10% des cantines françaises en restauration collective atteignent l'objectif de proposer 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits bios³. Le bilan carbone de l'alimentation carnée et principalement bovine est de plus en plus sur le devant de l'actualité. D'autres problématiques viennent percuter le monde de l'élevage, comme l'impact des sécheresses des dernières années sur les stocks fourragers, les épidémies touchant les troupeaux, comme la fièvre catarrhale ovine (FCO) ces derniers mois ou la baisse du nombre de vétérinaires en zones rurales.

Jeudi 16 novembre 2023, un accord-cadre de partenariat entre la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est et la Région Grand Est a été voté en séance plénière au Conseil

¹ Système de production agricole combinant une ou plusieurs cultures et au moins une activité d'élevage

² Grandes et Moyennes Surfaces

³ Circulaire rendue publique par le Ministère de l'Agriculture en décembre 2023

régional. Ce programme d'action, dans la continuité de la Stratégie ambition 2030, nommé « Ambition Eleveurs » est un programme opérationnel sur 5 ans au service de la transformation des exploitations de polyculture élevage. L'ambition affichée est d'accompagner le secteur de la polyculture-élevage dans de multiples défis : changement climatique, crise énergétique, raréfaction des ressources naturelles, souveraineté alimentaire et énergétique, renouvellement des générations ...

Le CESER a donc souhaité s'orienter vers le sujet du recul voir de la disparition de l'élevage dans le Grand Est et ses incidences possibles pour le territoire (alimentation, économie, paysages, ruralité...). Quelles pistes pourraient-être abordées pour éviter ce scénario catastrophe se dressant devant nous ? Dans ce cadre, comment redonner une dynamique visant à pérenniser l'élevage et rendre ses métiers plus attractifs ? La question se pose aussi pour le maintien et le maillage territorial des outils de l'industrie agro-alimentaire, directement en lien avec la sauvegarde de l'élevage, tous deux piliers de l'économie régionale et des territoires. Le CESER a pour ambition d'apporter une plus-value aux débats sur l'agriculture, cette dernière polarisant de nombreux enjeux : adaptation au changement climatique, productions d'énergies renouvelables, captage et stockage de carbone, nouvelles attentes sociétale (alimentation, bien-être animal...), protection des paysages et de la biodiversité ... En Juillet 2024, le CESER a été officiellement saisi par le Conseil régional pour travailler sur cette question.⁴

Ce travail a donc pour but de mettre en avant les risques liés au recul ou à la disparition de l'élevage dans le Grand Est, au niveau économique, social, environnemental mais surtout de dresser des perspectives d'avenir aux métiers agricoles, ce qui passera aussi par la reconnexion entre élevage et société.

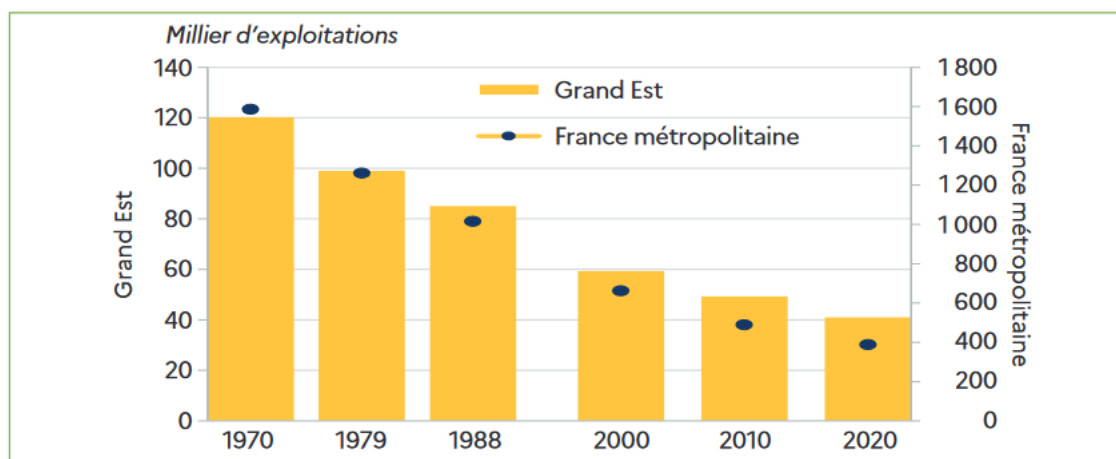
⁴ Lettre de saisine en annexe

I. Panorama de l'élevage dans le Grand Est

1. Des exploitations de moins en moins nombreuses mais de plus en plus grandes

a. Plus particulièrement dans l'élevage et la polyculture-élevage

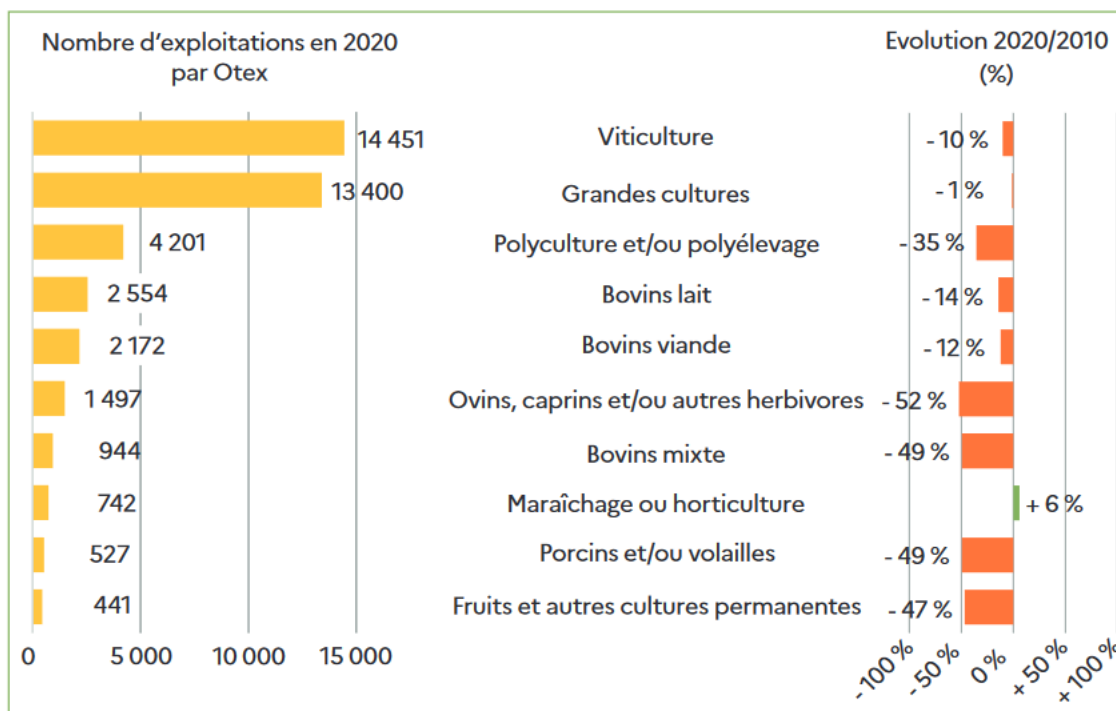
Depuis 1970, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par 4 en France métropolitaine et par 3 dans le Grand Est, faisant de cette dernière la région où la baisse a été la moins importante. Dans le même temps, la baisse des effectifs a été proportionnelle.



Champ : Grand Est et France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020

Dans le détail, les disparités d'évolutions sont importantes selon les départements et les filières. Au niveau géographique, les reculs sont moins marqués à l'Ouest de la région, (-6% sur 10 ans dans la Marne) que dans la moitié Est (jusqu'à -33% dans les Vosges), où l'on retrouve le plus d'exploitations d'élevages. En effet, concernant les filières, les exploitations spécialisées en production végétale sont relativement épargnées par la baisse du nombre de structures (-10% sur 10 ans en viticulture, -1% pour les grandes cultures), alors que les productions spécialisées en élevage sont en net recul : -35% pour la polyculture-élevage, -14% pour le lait, -52% pour les ovins/caprins ou encore -49% pour les porcins/volailles. Toutes filières confondues, les exploitations d'élevage ont diminué d'un tiers en dix ans, et ne représentent plus que 29% des structures agricoles régionales (contre 36% en 2010). Au niveau national, la tendance est la même : deux tiers des disparitions de fermes depuis 2010 avaient des activités d'élevage, dont la moitié de bovins.⁵ En 20 ans, le nombre d'exploitations d'élevage a été divisé par deux dans l'ensemble des filières (bovin lait, bovin viande, ovins, caprins et élevage hors-sol).

⁵ En termes d'effectifs, les élevages bovins ont perdu leur premier rang en 2010, au profit des exploitations consacrées aux grandes cultures



Champ : Grand Est, hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

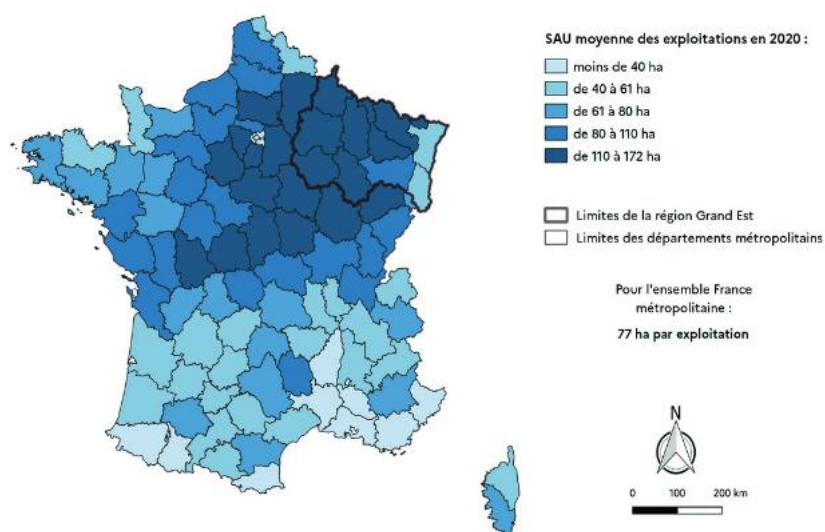
Les 11 900 exploitations d'élevages ou de polyculture d'élevage que compte le Grand Est cumulent 21 500 ETP⁶, chefs d'exploitation et salariés confondus soit 32% des ETP agricoles régionaux.

b. Des structures de plus en plus grandes

Moins nombreuses, les exploitations ont tendance à se regrouper et à s'agrandir : la surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation (hors vigne de cuve) s'élève à 111 hectares dans le Grand Est, contre 77 hectares en France métropolitaine. A titre de comparaison, elle était en région de 31 hectares en 1970. Ce phénomène d'agrandissement s'est accéléré à partir des années 90. En 2020, sur les 21 départements français qui comptent une SAU moyenne des exploitations supérieure à 110 hectares, 7 sont situés dans le Grand Est. 46% des exploitations régionales disposent d'une SAU supérieure à 100 hectares (30% au niveau métropolitain), soit une progression de 9 points par rapport à 2010. La Haute-Marne présente même la taille moyenne d'exploitation la plus élevée des départements français, avec 170 hectares. Dans le Grand Est, seuls les départements alsaciens présentent une taille modérée, avec 45 hectares, et qui progresse peu.

⁶ Equivalent Temps Plein

Exploitations n'ayant pas de vigne de cuve



C'est au sein des élevages que la SAU s'accroît le plus entre 2010 et 2020 : + 50 hectares en 10 ans pour les exploitations de bovins mixtes (209 ha en moyenne), + 44 hectares pour celles de bovins lait (154 ha) ou encore + 32 hectares pour celles en polyculture-élevage (136 ha). A titre de comparaison, les

structures tournées autour des grandes cultures ne progressent « que » de 12 hectares, avoisinant une surface totale de 113 ha. Pour ces quatre types d'exploitations, les surfaces agricoles utiles moyennes régionales sont largement supérieures aux valeurs nationales, tout comme les progressions surfaciques sur 10 ans.

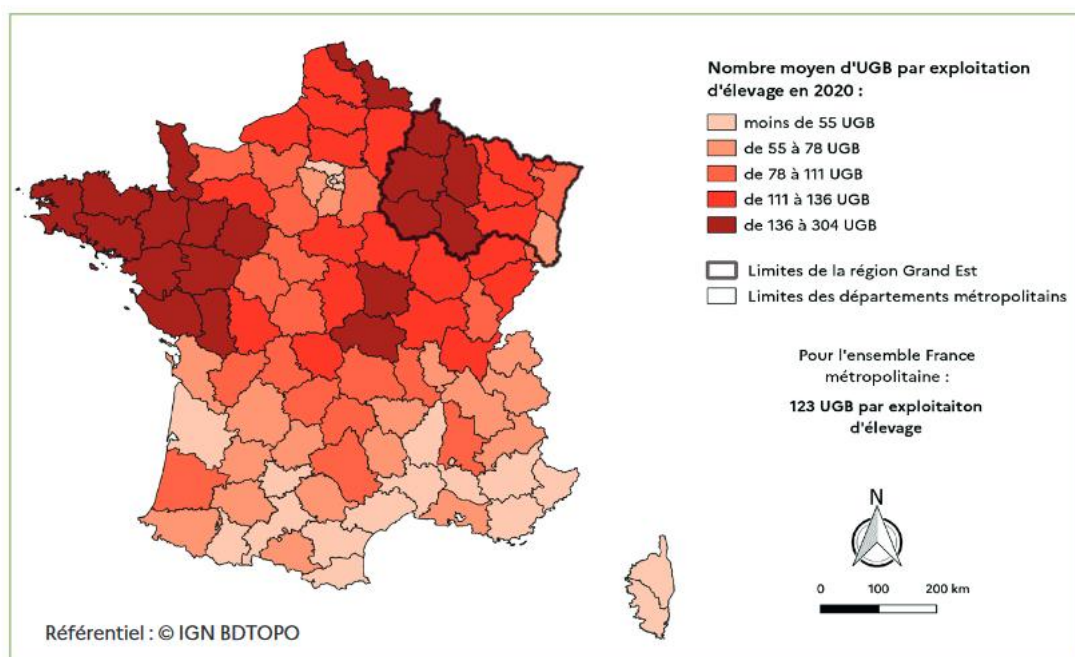
	SAU moyenne 2020 (ha)		Evolution 2020/2010 (ha)		Nombre d'exploitations 2020 Grand Est
	Grand Est	France métro.	Grand Est	France métro.	
Viticulture	6	19	+ 0	+ 3	14 451
Grandes cultures	113	87	+ 12	+ 10	13 400
Polyculture et/ou polyélevage	136	94	+ 32	+ 22	4 201
Bovins lait	154	105	+ 44	+ 27	2 554
Bovins viande	81	85	+ 18	+ 19	2 172
Ovins, caprins et/ou autres herbivores	34	49	+ 16	+ 16	1 497
Bovins mixte	209	123	+ 50	+ 21	944
Maraîchage ou horticulture	10	12	+ 5	+ 3	742
Porcins et/ou volailles	47	54	+ 17	+ 13	527
Fruits et autres cultures permanentes	18	23	+ 9	+ 6	441
Ensemble	74	69	+ 13	+ 14	40 989

Champ : Grand Est, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020

Si les surfaces moyennes des structures d'élevage progressent, c'est aussi le cas du nombre de bêtes par exploitation. Globalement, quasiment tous les types d'élevages sont marqués par un recul en nombre de têtes de bétail. Toutefois, le nombre de têtes par élevage a fortement augmenté. En France, tous cheptels confondus, 19 départements présentent une taille moyenne d'élevage supérieure à 136 UGB⁷, dont les 5 départements de la moitié Ouest

⁷ UGB ; Unité de Gros Bétail, unité de référence basée sur les besoins nutritionnels et alimentaires des animaux d'élevage (vache = 1, ovin et caprin = 0,8, poulet = 0,007, ...) Liste des différents coefficients à cette adresse : [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Livestock_unit_\(LSU\)/fr](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Livestock_unit_(LSU)/fr)

du Grand Est. Quasiment tous les autres sont situés en Bretagne (1^{ère} région productrice de porcs, d'œufs, de poulet et de lait) et dans les Pays de la Loire (1^{ère} région productrice de viande bovine).



Champ : France métropolitaine - Hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

La taille moyenne des cheptels par exploitation en région a progressé plus rapidement ces 10 dernières années (+38 UGB) qu'au niveau national (+32 UGB), si bien qu'elle est passée au-dessus de cette dernière en 2020 (126 UGB contre 123 UGB en France métropolitaine). Cependant, au global, le cheptel total est en baisse en région (-6,6% sur un an) comme au national (-8%). Au niveau départemental, il ne progresse sur la période que dans l'Aube et dans le Bas-Rhin. En 2020, le cheptel régional s'établit à 1 717 786 UGB, soit 7% du cheptel français.

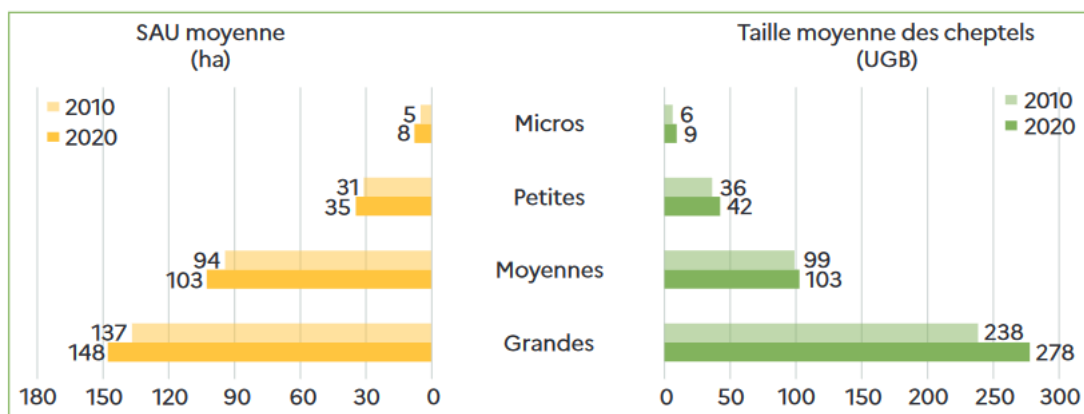
	Exploitations d'élevage			Cheptels (UGB)		Cheptel moyen par exploitation (UGB)		
	2010	2020	Evolution 2020/2010 (%)	2010	2020	2010	2020	Evolution 2020/2010 (UGB)
Ardennes	2 131	1 651	- 23 %	263 191	255 982	124	155	+ 32
Aube	813	578	- 29 %	74 729	79 297	92	137	+ 45
Marne	1 060	730	- 31 %	107 187	103 847	101	142	+ 41
Haute-Marne	1 685	1 255	- 26 %	200 812	187 289	119	149	+ 30
Meurthe-et-Moselle	2 069	1 405	- 32 %	199 197	180 939	96	129	+ 33
Meuse	2 235	1 490	- 33 %	241 265	207 198	108	139	+ 31
Moselle	2 986	2 031	- 32 %	247 461	226 793	83	112	+ 29
Bas Rhin	3 000	1 630	- 46 %	159 727	171 361	53	105	+ 52
Haut Rhin	1 906	1 049	- 45 %	70 856	64 385	37	61	+ 24
Vosges	2 730	1 789	- 34 %	255 428	240 695	94	135	+ 41
Grand Est	20 615	13 608	- 34 %	1 819 854	1 717 786	88	126	+ 38
France métropolitaine	289 889	199 165	- 31 %	26 462 208	24 499 089	91	123	+ 32

Champ : Grand Est, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020

L'augmentation de la taille moyenne des surfaces comme des cheptels par exploitation entraîne forcément un accroissement du potentiel économique des structures, même si cela est plus vrai pour les progressions de SAU que celles des cheptels. Les agrandissements les

plus conséquents concernent les sociétés, qui concentrent des surfaces et des cheptels plus élevés que les exploitations sous statut individuel.

Evolution de la SAU moyenne et de la taille moyenne des cheptels selon la taille économique

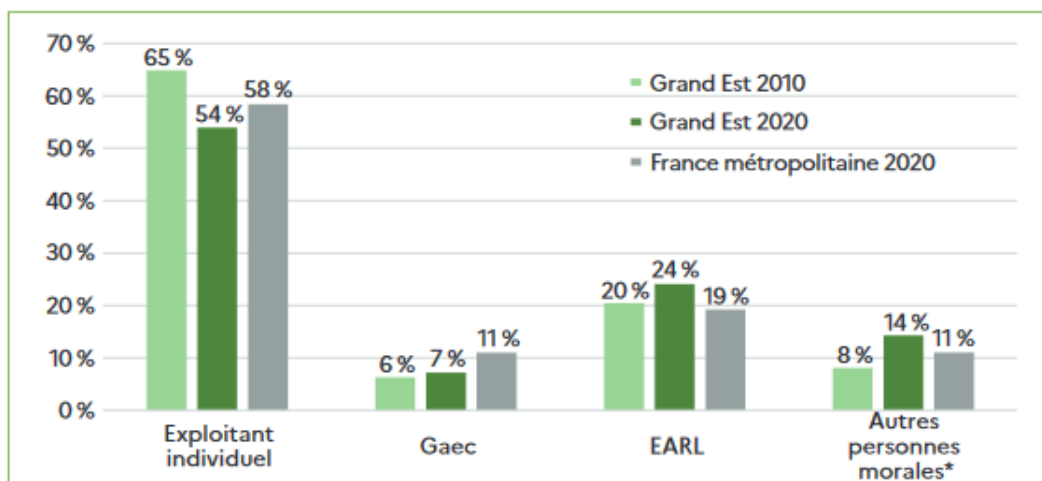


Champ : Grand Est, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

c. Le statut juridique des exploitations

Dans le Grand Est, 65% des exploitations agricoles sont sous statut individuel et 35% sont des sociétés (EARL⁸, GAEC⁹...). Entre 2010 et 2020, les entités individuelles ont reculé bien plus que pour l'ensemble des structures (-31% contre -17%), les agriculteurs optant de plus en plus pour des formes sociétaires.

Évolution de la répartition des statuts juridiques dans le Grand Est entre 2010 et 2020



* SCEA, SA, SARL, SAS...

Note : La catégorie « groupements de fait non dotés de la personnalité morale » n'est pas représentée car elle compte moins de 0,5 % des exploitations quels que soient le territoire et l'année.

Champ : Grand Est et France métropolitaine - Hors structures gérant des pacages collectifs

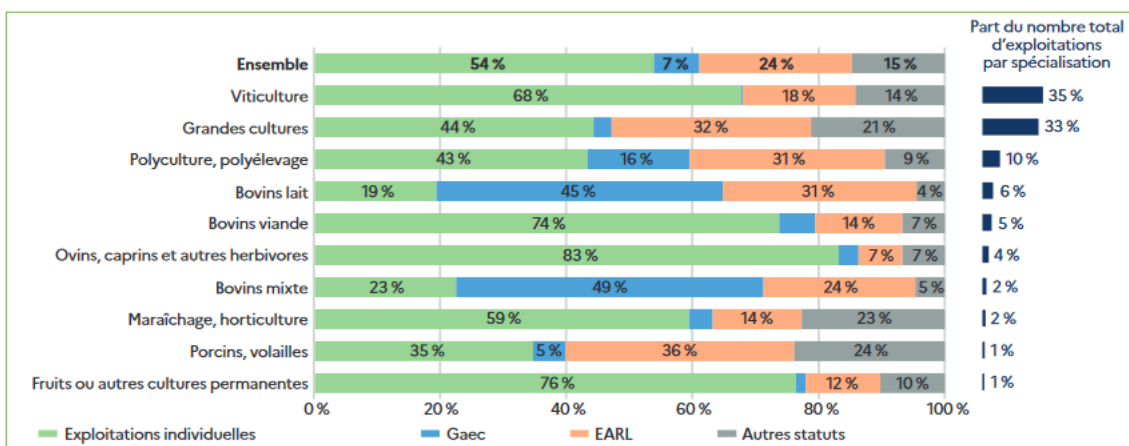
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

⁸ Exploitation agricole à responsabilité limitée

⁹ Groupement agricole d'exploitation en commun

Le statut individuel demeure majoritaire dans l'ensemble des spécialisations agricoles, exception faite des élevages laitiers et mixtes (lait + viande), où l'en recense une part plus importante de GAEC. Il est à noter que les élevages de volailles et de porcs comptent pratiquement autant d'exploitations individuelles que d'EARL. Les élevages de bovins viande, d'ovins et de caprins enregistrent une domination importante des statuts individuels.

Statut juridique des exploitations du Grand Est selon leur spécialisation



Champ : Grand Est - France - Hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

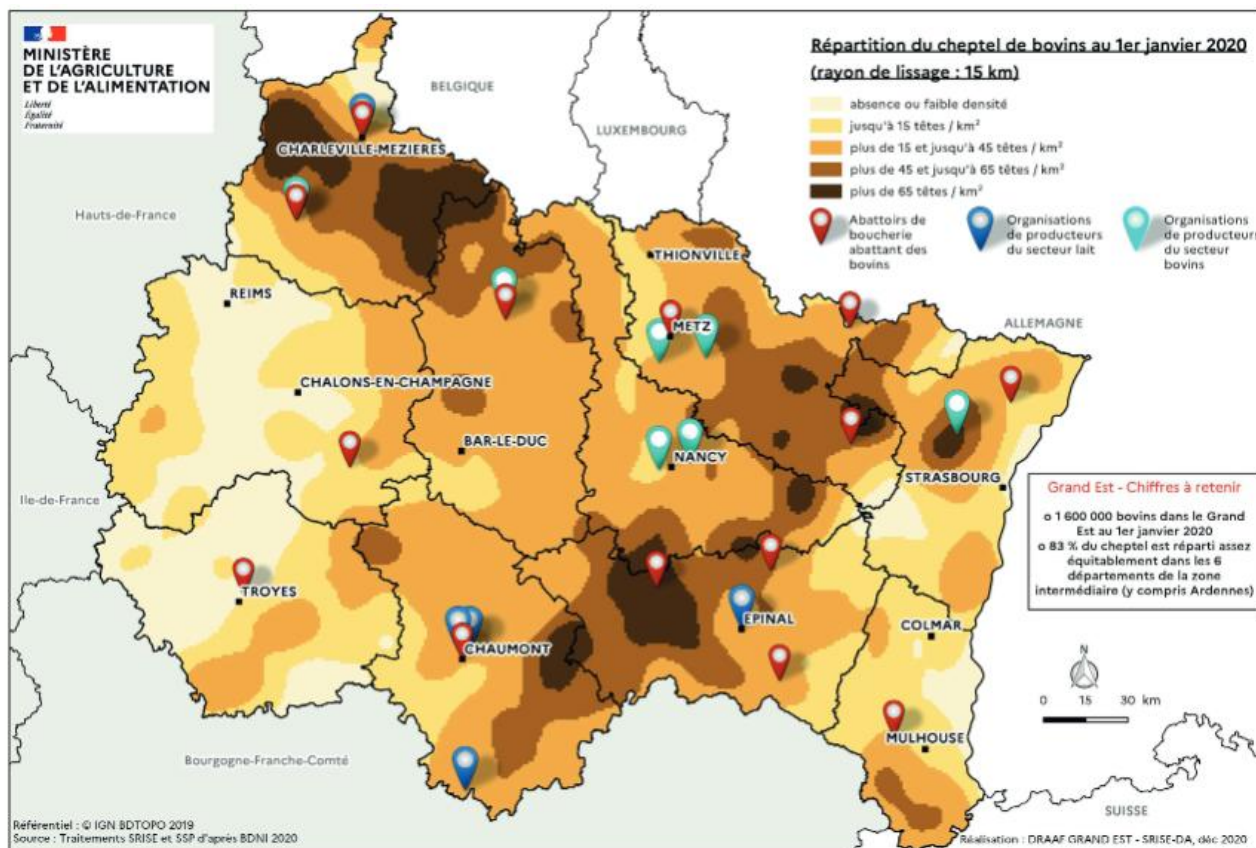
Bien que toujours majoritaires en effectifs, les exploitations individuelles ne représentent que 22% de la Surface Agricole Utile (30% en 2010) et 19% des cheptels. Assez logiquement, plus les exploitations ont une dimension économique importante, moins le statut individuel est fréquent. Ainsi, 95% des micro-exploitations (PBS¹⁰ annuelle inférieure à 25 000 euros) et 77% des petites exploitations (PBS entre 25 000 et 100 000 euros) sont des entreprises individuelles, tandis que le statut sociétaire est majoritaire dans les moyennes (PBS entre 100 000 et 250 000 euros) et grandes structures (PBS supérieure 250 000 euros), où l'on ne retrouve respectivement plus que 36% et 10% d'exploitations individuelles.

Enfin, si la part la plus importante de SAU régionale est détenue par des EARL (37%), devant les GAEC (23%), le classement est inversé concernant les cheptels, appartenant à 39% à des GAEC et à 30% aux EARL.

¹⁰ La production brute standard (PBS) est une production potentielle calculée sur les prix et rendements d'une année donnée. Elle est calculée en multipliant les surfaces mises en culture et les effectifs d'animaux par des coefficients reflétant les valeurs moyennes des rendements et des prix calculés sur une période de 5 ans.

2. Les différentes filières en quelques chiffres et cartes

a. Le cheptel bovin

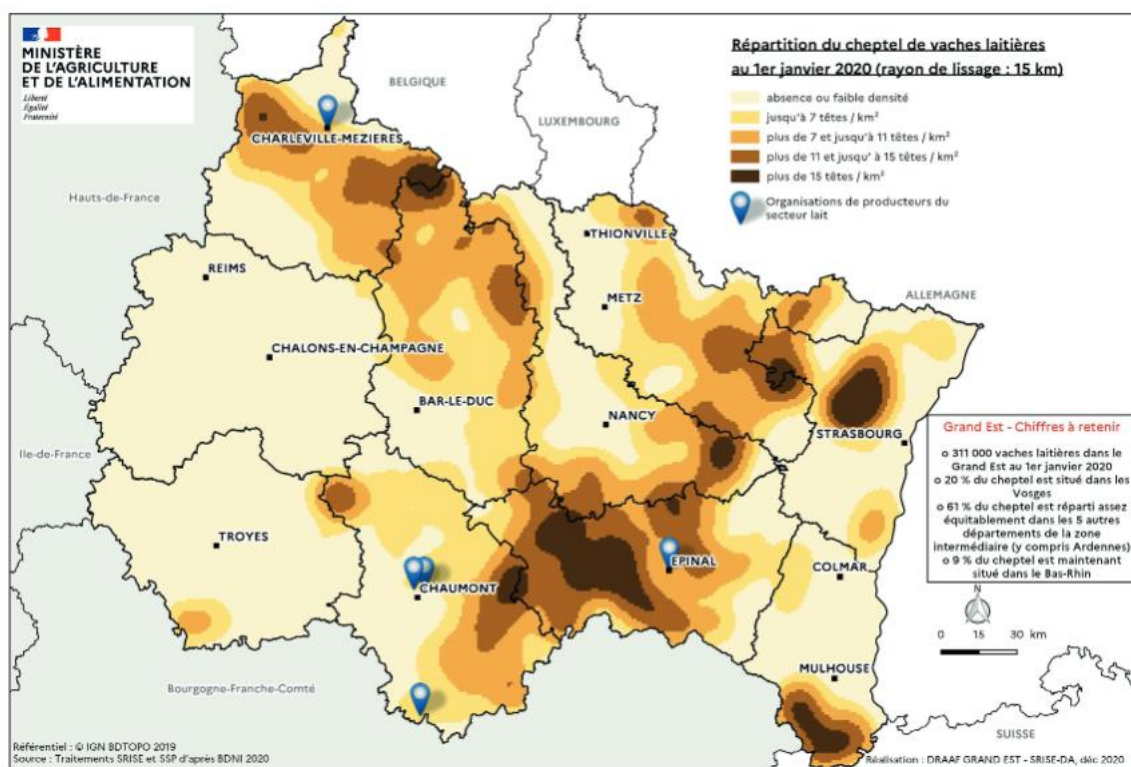


L'élevage laitier est un marqueur fort du territoire : en 2022, 294 000 vaches réparties au sein d'environ 4 000 exploitations produisent 2,3 milliards de litres de lait par an, soit 10% de la production française (6^{ème} rang des régions métropolitaines sur 13). Les exploitations sont plus présentes dans les zones où l'on retrouve de l'herbe, des fourrages et des laiteries (Lorraine, Haute-Marne, Ardennes). Le lait ne se transportant pas très bien, la proximité des ateliers de transformation est importante et la région est particulièrement bien maillée concernant la fabrication de fromage. 20% du cheptel laitier est situé dans les Vosges. On compte 34 000 vaches laitières de moins en 2022 par rapport à 2015 (-1,4%/an). Par rapport à 2010, le Bas-Rhin est le seul département qui affiche une progression du nombre de vaches laitières (dans la moitié nord du département). A l'exception de quelques poches dans la Meuse ou dans les Vosges, les troupeaux sont en recul dans l'ensemble du territoire.

« Il est essentiel d'avoir un nombre important de producteurs répartis sur l'ensemble des territoires de collecte de la Coopérative afin de garantir sa pérennité et son indépendance. C'est notamment l'une des forces de la Bretagne et des Pays de la Loire, où le grand nombre d'exploitations constitue un atout majeur. »

Daniel GREMILLET, Sénateur et Président de la Coopérative laitière de L'Ermitage (88) de 1989 à 2025

En France, le nombre de vaches laitières a reculé d'environ 10% entre 2010 et 2020. En conséquence du regroupement des structures, le nombre moyen de têtes par exploitation est passé de 78 à 99 vaches, ce qui reste bien inférieur aux fermes danoises (150 vaches), allemandes (200) ou encore néo-zélandaise (400). Avec 24 milliards de litres de lait produits en 2021, la France demeure le deuxième producteur européen.¹¹

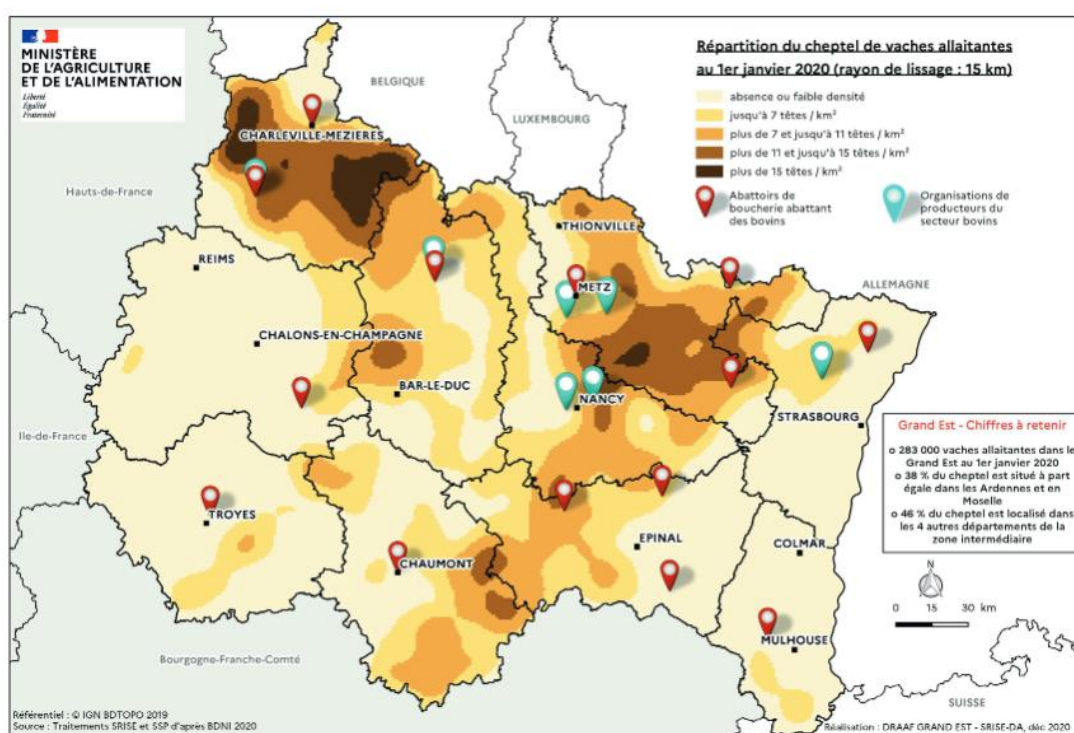


On recense 271 000 vaches allaitantes au sein de 6 000 élevages dans le Grand Est en 2022, soit 7% du cheptel français (6^{ème} rang sur 13). Comme pour l'élevage laitier, on les retrouve majoritairement à proximité des zones herbagères et des unités de transformation et de

¹¹ En 2000, la production avait été de 23 milliards de litres de lait. Le rendement annuel par vaches est passé de 5 350 à 7 240 litres de lait par an.

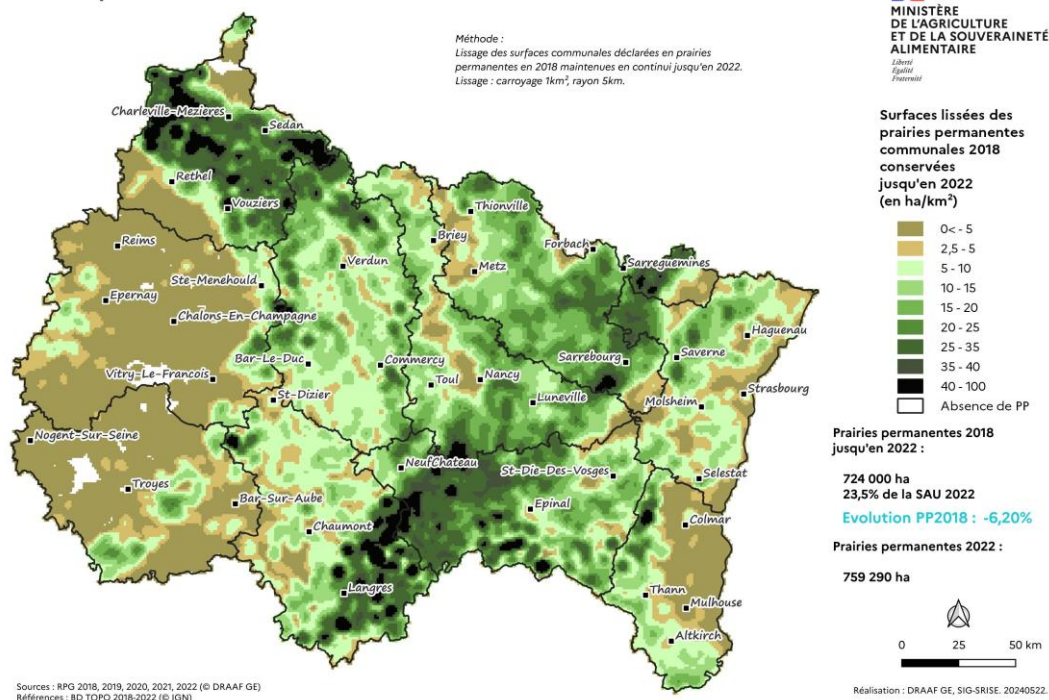
conversation de viande de boucherie. Les taux d'engraissement sont meilleurs que dans les autres régions : les jeunes bovins sont peu exportés, apportant une valeur ajoutée plus conséquente. On retrouve 19% du cheptel en Moselle, 19% dans les Ardennes, tandis que les 3 autres départements lorrains et la Haute-Marne concentrent à eux quatre 46% de l'effectif régional. Mais les troupeaux sont aussi en recul, avec 12 000 bêtes de moins entre 2015 et 2022 (-0,4% par an,). Par rapport à 2010, les reculs les plus marqués sont localisés dans la Meuse, en Moselle, dans la Marne et l'Aube. La situation est cependant plus contrastée que pour l'élevage laitier, puisque l'on constate de fortes progressions des ruminants dans les Vosges, en Alsace ou dans les Ardennes.

A l'échelle nationale, le nombre de bovins tous âges a reculé plus fortement que dans le Grand Est (-12,5% entre 2009 et 2020), passant de 11,8 à 10,3 millions.



L'élevage des ruminants est très lié à la présence de surfaces fourragères : là où il y a de l'herbe, on retrouve des bovins. Comme le montre la carte ci-dessous, les prairies permanentes que l'on retrouve sur le périmètre régional sont concentrées dans les Ardennes, en Lorraine, dans l'est de la Haute-Marne et dans le nord du Haut-Rhin. Ce sont dans ces territoires que l'on retrouve encore la grande majorité du cheptel de bovins, laitiers comme allaitants.

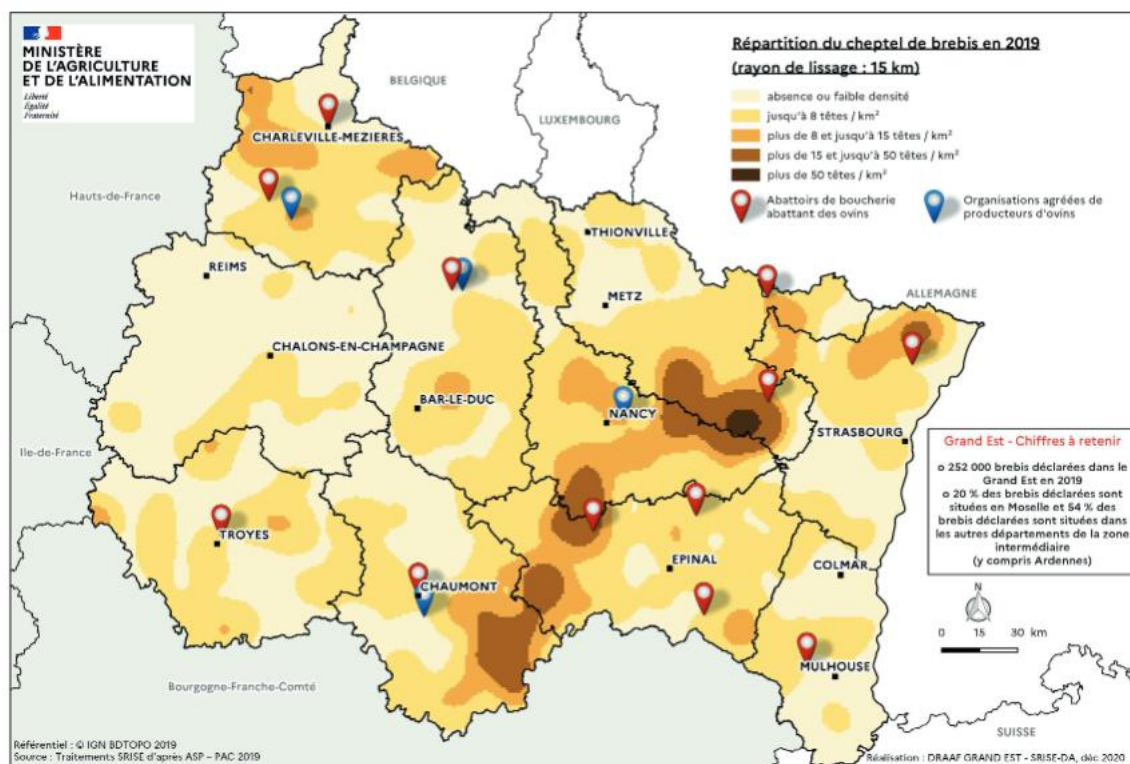
Prairies permanentes 2018 en 2022 dans le GRAND EST



b. Le cheptel ovin

La filière ovine est moins présente sur le territoire, elle représente 5% du cheptel national (5^{ème} rang sur 13) en 2022, avec près de 220 000 brebis mères réparties dans 950 élevages. La baisse de l'effectif est rapide, avec 30 000 brebis de moins par rapport à 2015 (-1,7% par an), sans compter les conséquences de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) qui sont encore difficiles à évaluer. 20% des brebis sont localisées en Moselle et 54% le sont dans le reste de la Lorraine, en Haute-Marne et dans les Ardennes. Ce sont ces départements avec des densités d'ovins importantes où les cheptels sont en recul, alors que les départements alsaciens, l'Aube et la Marne présentent de sensibles progressions.

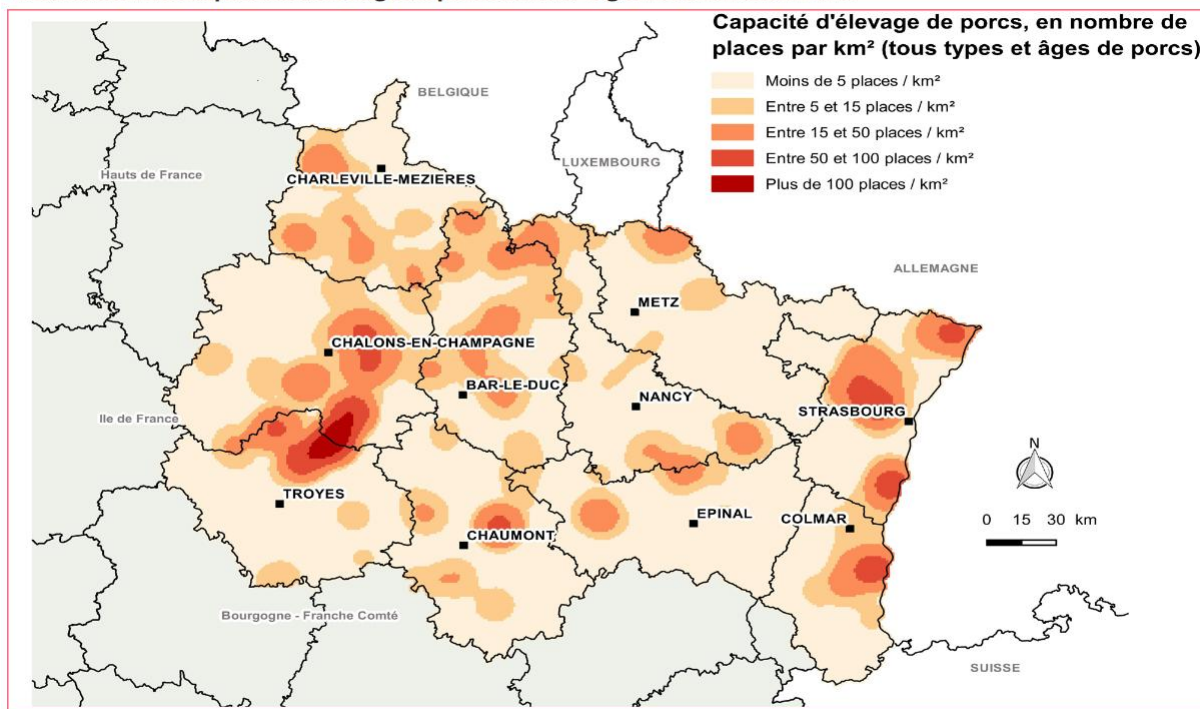
Le recul est aussi important au niveau national, avec 7,2 millions de bêtes en 2020 contre 8,1 en 2009 (-12%).



c. Le cheptel porcin

Le Grand Est ne pèse que 3% de la production française de viande porcine (8^{ème} rang/13), avec 388 000 têtes. Les exploitations porcines sont plutôt localisées dans des territoires orientés vers la production de céréales, mais aussi où de gros abattoirs et où l'industrie agro-alimentaire sont présents. La Marne est le premier département du Grand Est, avec 24% du cheptel porcin, devant le Bas-Rhin (19%) et l'Aube (16%). A contrario, les élevages de porcs sont peu développés en Haute-Marne, en Moselle, en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges (16% de la production régionale au total pour ces 4 départements). Depuis 2010, le cheptel régional comme national (-7%) tend à diminuer.

Localisation des capacités d'élevage de porcs dans la région Grand Est en 2020



Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après BD PORCS

d. La filière avicole

Le Grand Est produit un peu plus de 5% de la production française d'œufs (5^{ème} rang sur 13), loin derrière la Bretagne (42%). Cela représente environ 1 milliard d'œufs par an, produits par approximativement 4,5 millions de volailles au sein de 440 élevages. Les capacités moyennes par bâtiments d'élevage vont de 600 volailles dans les Vosges à 16 500 dans le Bas-Rhin, et la moyenne régionale est de 7 600. La production est croissante : elle a presque été multipliée par deux entre 2010 et 2023. Un tiers des volailles de ponte sont localisées dans le Bas-Rhin. Suivent la Marne (16%) et les Ardennes (14%). A l'inverse, le cumul des Vosges, de l'Aube et de la Haute-Marne pèse pour à peine 4% de la production régionale d'œufs.

Sur ces 4,5 millions de volailles, 1,8 millions sont élevées en bio ou en plein air (code 0 ou 1), 1,2 millions au sol (code 2) et 1,1 millions en cages aménagées (code 3).^{12 13}

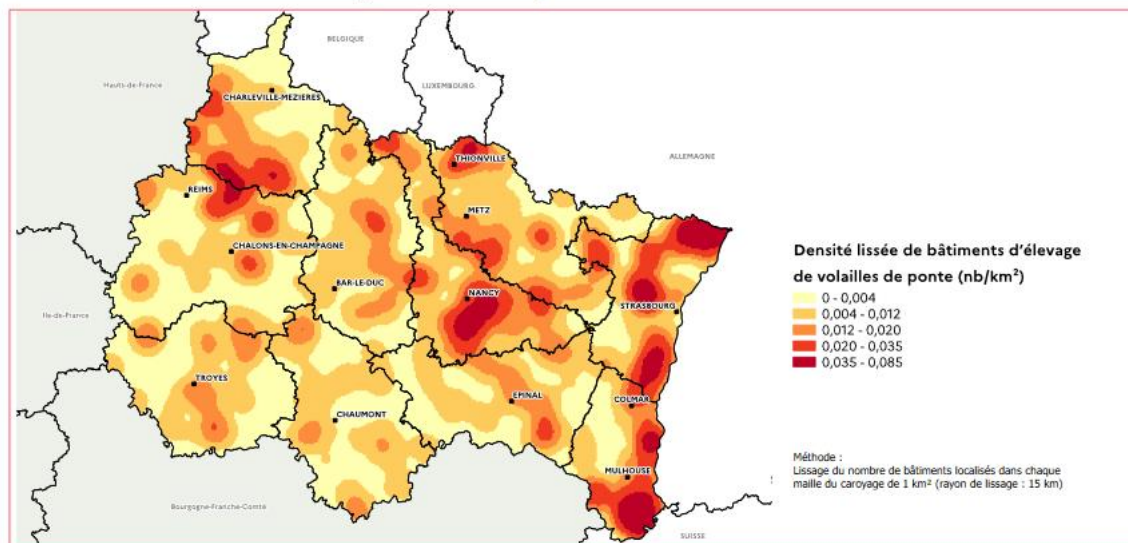
A l'échelle nationale, la part des œufs issus d'élevages en plein air ou biologiques (28%) est plus faible que dans le Grand Est, alors que celle provenant d'élevages en cages aménagées est plus élevée (42%).¹⁴

¹² L'information n'est pas disponible pour environ 400 000 volailles

¹³ Données 2021 - https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2021_03_Essentiel_filiere_volaille_ponte_cle0df71a.pdf

¹⁴ <https://oeuf-info.fr/infos-filiere/les-chiffres-cles/>

Localisation des bâtiments d'élevage de volailles de ponte dans le Grand Est en 2020

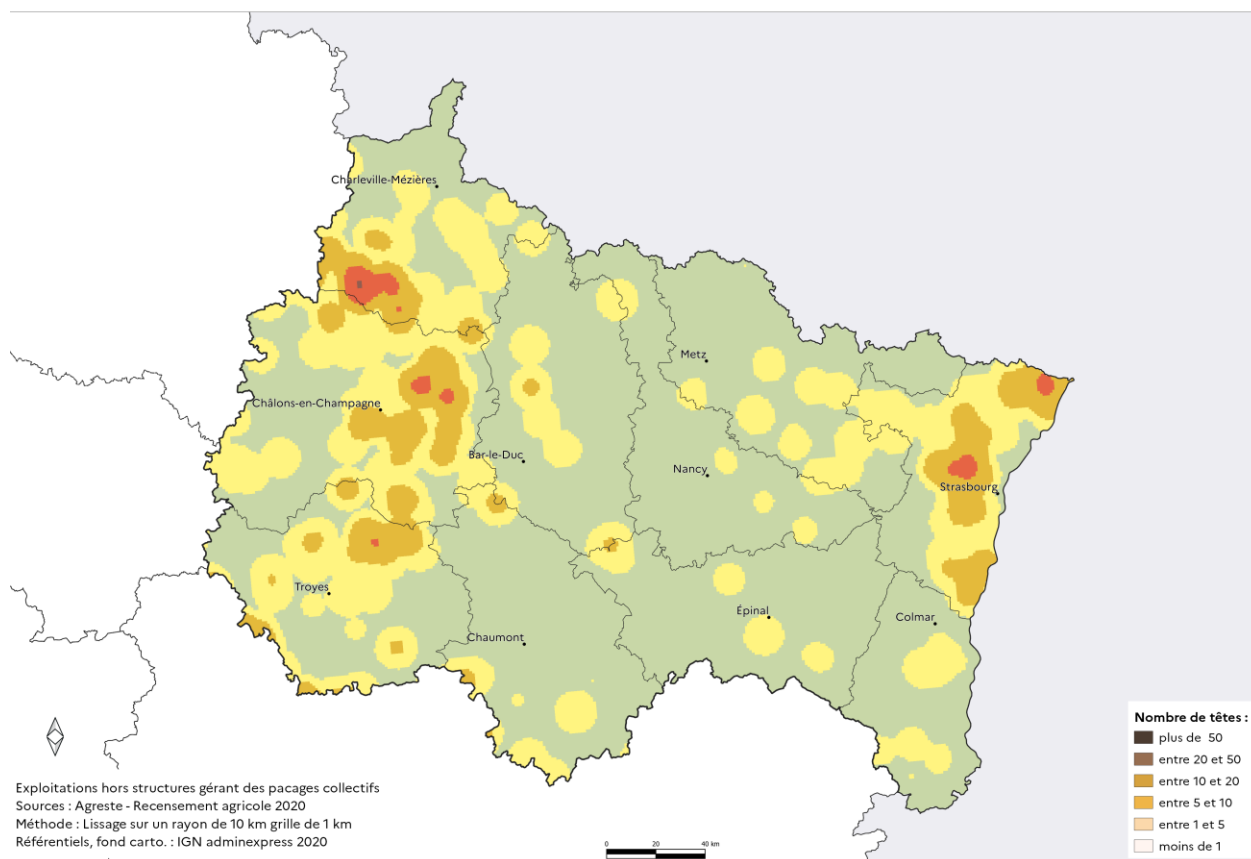


Note de lecture : jusqu'à 6 bâtiments à un même emplacement ; la couleur rouge foncée peut correspondre à cette situation ou à une concentration de bâtiments plus diffuse mais à moins de 15 km les uns des autres.

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MAA - Base de données DGAL

Si le Grand Est est plutôt bien orienté en matière de productions d'œufs, la région est en retrait sur la production de volailles de chair (10^{ème} rang/13), avec seulement 4% de la production nationale. Toutefois, même si on assiste à une stabilisation depuis 4 ans, la production a progressé de 45% entre 2010 et 2023. On compte environ 8,5 millions de volailles, dont 86% de poulets de chair (taux identique au national), 6% de dindes, 2% de gibiers à plume et 4% de canards, oies ou pintades. Deux bassins de productions se démarquent pour la production de volailles de chair : le Bas-Rhin (32% des poulets) et une frange Ouest (36%) allant de Troyes au Nord de Reims, en passant par Châlons-en-Champagne. Le nombre d'ateliers de transformation de volaille est notamment important en Alsace et dans la Marne.

Contrairement aux autres animaux d'élevages, le nombre de volailles a fortement progressé au niveau national, de 255 millions de têtes en 2009 à presque 300 millions en 2020, et la taille moyenne des élevages de 17 000 à 25 000 têtes.



e. La filière équine

On comptabilise approximativement 69 000 chevaux et poneys dans le Grand Est, au sein d'un peu plus de 2 000 entreprises équines agricoles. Le chiffre d'affaires annuel généré par les entreprises spécialisées se hissent à un peu plus de 300 millions d'euros, englobant 4 000 emplois.¹⁵ C'est le département du Bas-Rhin qui compte le plus de chevaux, devant les Vosges, la Moselle et les Ardennes.

73% des équidés dans le Grand Est sont des chevaux de selle & ONC¹⁶ (montés dans un cadre loisir, sportif ou éducatif), 9,7% des poneys (souvent utilisés par les enfants), 7,3% des ânes, 5,6% des chevaux de trait et enfin 4,4% des chevaux de courses.

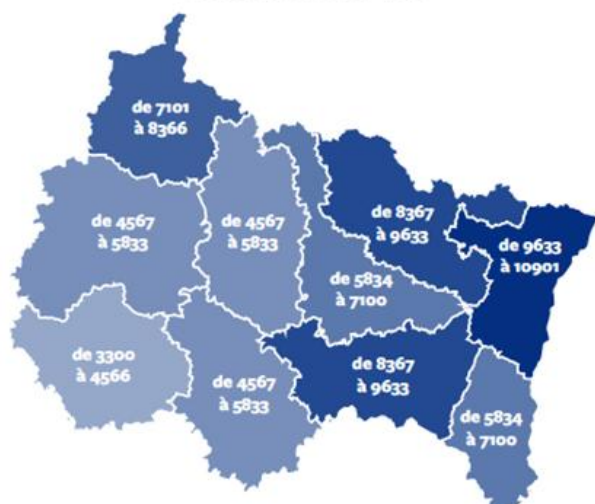
Dans le périmètre régional, on compte 1 058 lieux d'élevage équins, plaçant la région au 9^{ème} rang sur 13 en France métropolitaine. La majorité d'entre eux sont localisés en Lorraine, dans le Bas-Rhin et dans une moindre mesure dans les Ardennes. La tendance régionale est similaire à la nationale : on constate une décroissance des élevages pour les chevaux de courses et les chevaux de traits, et une progression des lieux d'élevages de chevaux et poneys

¹⁵ https://www.conseilchevauxgrandest.fr/uploads/grandest/Observatoire/OER2024_CCGE-WEB.pdf

¹⁶ Un équidé ONC (origine non constatée) n'a pas d'origine certifiée, reconnue, et n'est donc pas inscrit à un stud-book (registre officiel). En règle générale, les chevaux ONC ne peuvent pas participer aux courses hippiques officielles.

RÉPARTITION DES CHEVAUX PAR DÉPARTEMENT

Source : Stats & cartes - IFCE



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN 2023

Source : Stats & cartes - IFCE



350 naissances par an, dont 300 sont des chevaux de traits ardennais. 50% des naissances d'Ardennais en France ont lieu dans le Grand Est. La région soutient trois centres de débouillage¹⁹ et valorisation des chevaux à l'attelage et au travail, situés dans les Ardennes et en Haute-Marne.

Le Trait Ardennais est une race menacée de disparition, et bénéficie de la mesure de protection des races menacées (PRM).

de selle, notamment après 2020, où les propriétaires de chevaux de sport ont mis leurs chevaux en reproduction durant la période d'inactivité.

En outre, le Grand Est est la 6^{ème} région en nombre de cavaliers licenciés (56 000 en 2023) et la 5^{ème} en termes d'établissements équestres affiliés (814). C'est le 3^{ème} sport le plus pratiqué dans la région. Plus de la moitié des licenciés se concentrent dans le Bas-Rhin, en Moselle et en Meurthe-et-Moselle.

Depuis le 20^{ème} siècle, la filière bouchère est le seul débouché commercial viable pour les chevaux de trait. Cependant, la consommation de viande chevaline a fortement décru depuis le milieu du 20^{ème} siècle. En 2021, seulement 6 à 7% des foyers français consommaient cette viande¹⁷, en majorité importée.¹⁸

Dans les 120 lieux d'élevage de chevaux de trait répertoriés dans le Grand Est (majoritairement situés dans les Ardennes et en Haute-Marne, on y recense environ

¹⁷ La consommation de viande de cheval en France est inférieure à 6 000 tonnes par an, soit moins de 90 grammes par personne et par an.

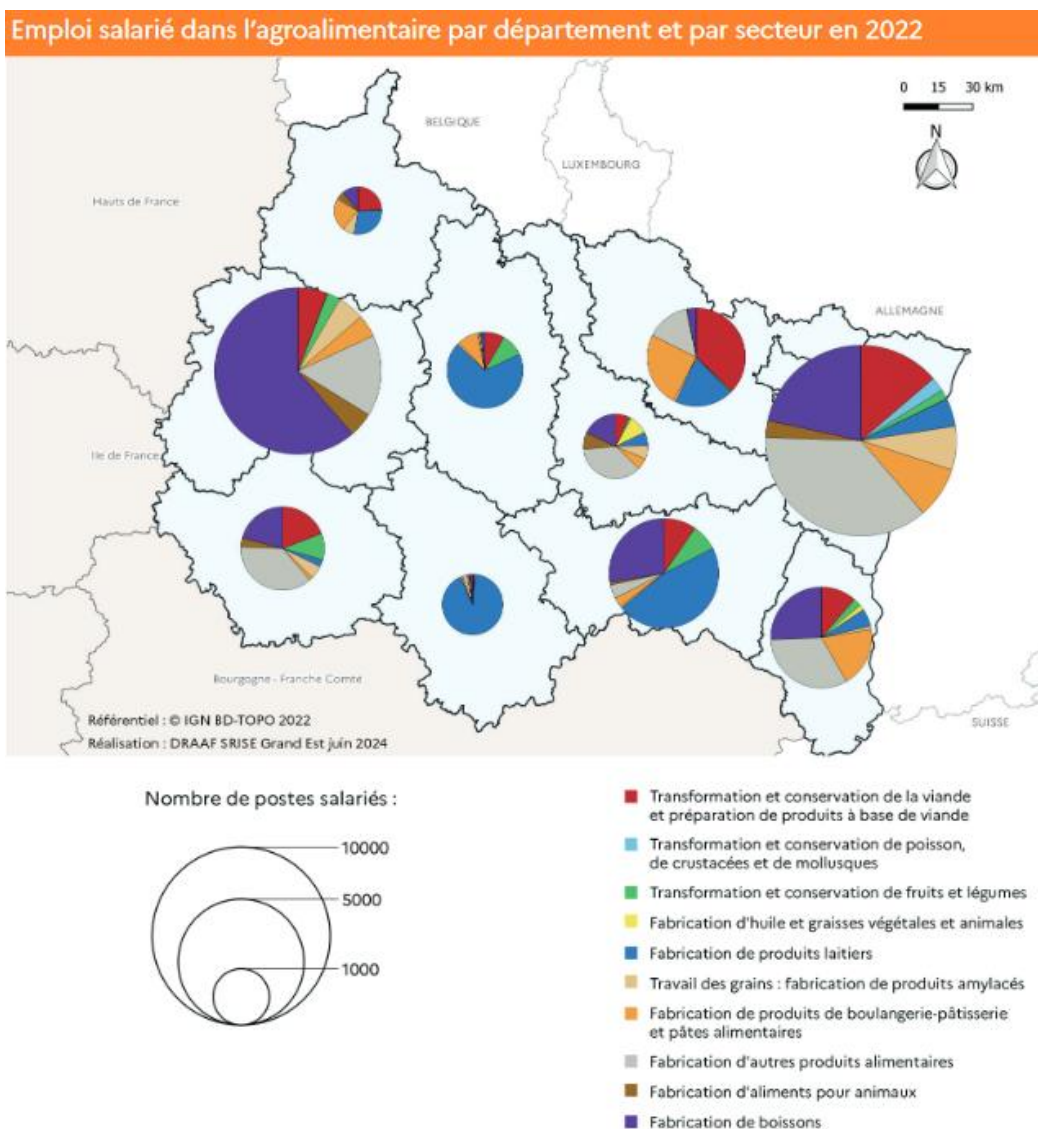
¹⁸ Selon l'Agreste, en 2022, 3 882 animaux ont été tués dans les abattoirs français, pour une production de 1 090 tonnes, soit moins de 20% de la consommation nationale.

¹⁹ Structure spécialisée dans l'éducation d'un jeune cheval, afin de le rendre apte à être monté ou attelé

II. Le lien direct entre élevages et industries agro-alimentaires

1. Etat des lieux des industries de transformation des productions animales

Dans le Grand Est, dans l'industrie alimentaire, on recense au total 38 600 emplois au sein de 1 272 établissements employeurs en 2021.²⁰ Si l'on cumule les industries directement en aval des filières de l'élevages, à savoir l'industrie laitière, les entreprises de transformation et de préparation de produits à base de viande et les industries de fabrications d'aliments pour animaux, cela représente un peu plus de 12 000 emplois répartis dans 263 établissements, soit 1 000 emplois de plus que le secteur des boissons. 57% de ces emplois sont concentrés dans 3 départements : les Vosges, la Moselle et le Bas-Rhin.

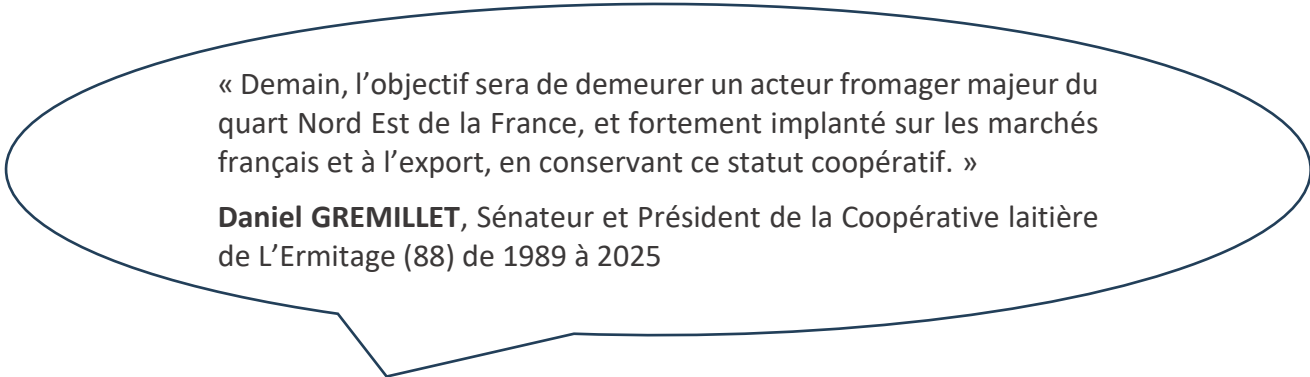


Champ : Grand Est - Établissements de l'industrie agroalimentaire, hors artisanat commercial
Source : Insee - Flores 2021 - Nombre de postes salariés en fin d'année

²⁰ https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/memento-de-l-emploi-edition-2024-a4485.html?id_rub=653

a. Les entreprises de transformation laitière

En 2021, les industries de transformation laitière (la plupart de fromage, mais l'on retrouve aussi des fabrications de lait liquide et autres produits laitiers) représentaient 5 880 équivalents temps plein (ETP), principalement situées dans les Vosges (1 820 emplois), la Meuse (1 270) et la Haute-Marne (1 060). Quelques unités de taille plus modestes sont localisées en Moselle (580) et dans les Ardennes (220). Dans la mesure où le lait ne se transporte pas très bien, il est nécessaire que le territoire soit suffisamment maillé en laiterie, ce qui est plutôt le cas dans le Grand Est, du moins dans les zones concentrant un nombre important d'élevage laitier, à l'exception des Ardennes. Par ailleurs, le lait est un marqueur fort des territoires à travers des fromages qui souvent sont des AOP/AOC²¹.



« Demain, l'objectif sera de demeurer un acteur fromager majeur du quart Nord Est de la France, et fortement implanté sur les marchés français et à l'export, en conservant ce statut coopératif. »

Daniel GREMILLET, Sénateur et Président de la Coopérative laitière de L'Ermitage (88) de 1989 à 2025

b. Les entreprises de transformation de viande de boucherie ou de volaille

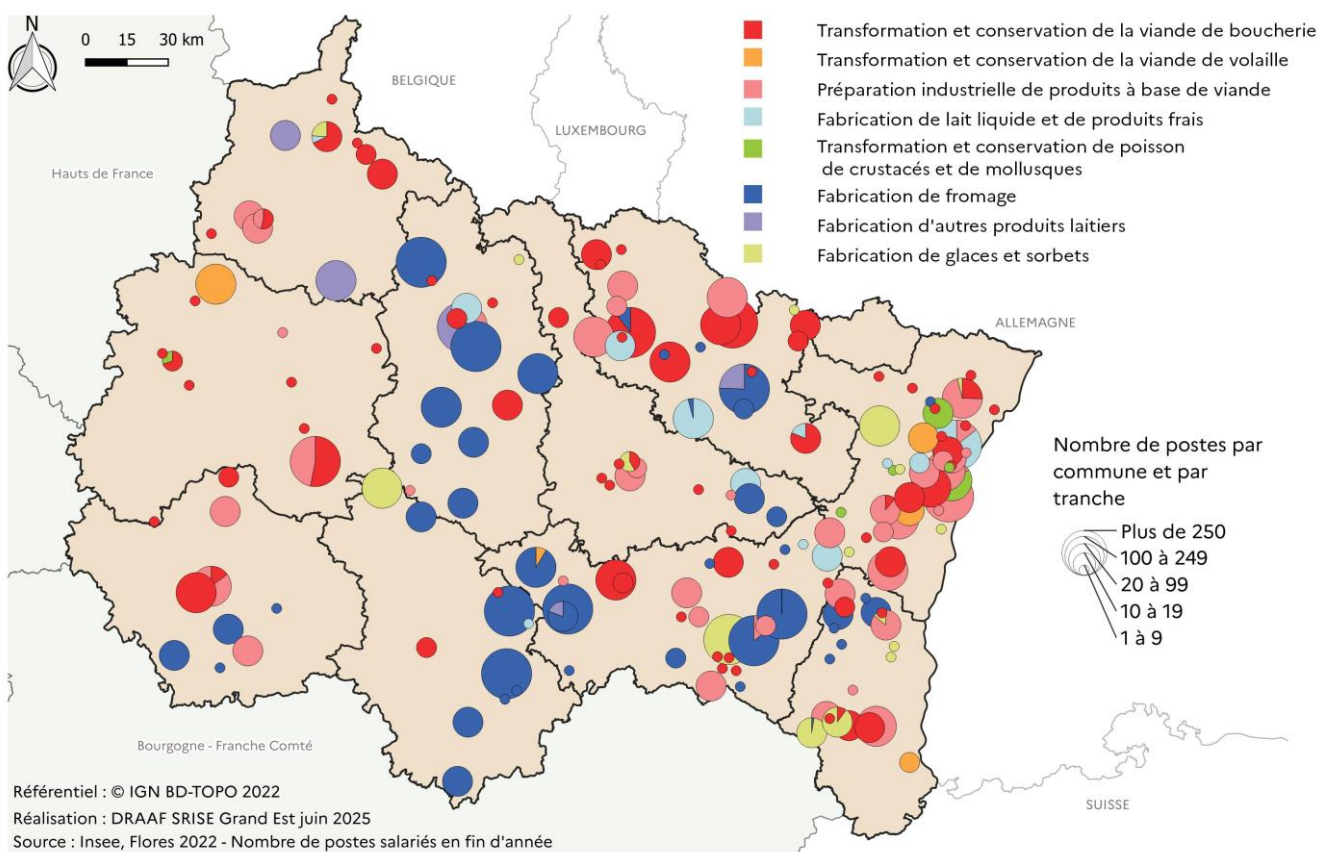
Les abattoirs, charcuteries et autres ateliers de valorisation de viande regroupent 5 050 ETP sur l'ensemble du Grand Est. Si la région est peu pourvue en transformation de viande de volaille (une grosse unité dans la Marne) et 3 de tailles plus modestes en Alsace, le territoire est plus densément maillé en ateliers de transformation et de conservation de viande de boucherie. Si ces derniers sont peu présents dans la Meuse, en Haute-Marne et en Meurthe-et-Moselle, les autres territoires disposent d'unités de transformation d'envergure conséquente, et plus particulièrement le Bas-Rhin (1 730 emplois) et la Moselle (1 200) et les Ardennes, départements où l'on retrouve les plus grands cheptels de vaches allaitantes (38% du total régional).

²¹ L'Appellation d'origine protégée (AOP) est l'équivalent européen de l'AOC (Appellation d'origine contrôlée), qui récompense des produits conservant un lien fort avec un lieu géographique et qui respectent un savoir-faire particulier

« Sur la viande bovine, on a besoin d'abattoirs industriels très performants, comme Metz ou Mirecourt, mais aussi des abattoirs locaux plus petits mais bien maillés sur le territoire. Ces derniers sont fragiles, le coût plus important que pour les gros abattoirs, il faut de l'argent public et un engagement des éleveurs et des collectivités. Le suivi des banquiers est aussi important. »

Jérôme MATHIEU, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est

L'emploi salarié dans la transformation des productions animales fin 2022 dans le Grand Est



c. Les industries de fabrication d'aliments pour animaux

Marqueur fort de la région, 1 120 ETP sont employés dans la fabrication d'aliments pour animaux. On retrouve ces industries plus spécifiquement dans la Marne, l'Aube et la Meurthe-et-Moselle.

d. Synthèse des productions, transformations et consommations régionales par types d'élevage

Filières	Production	Transformation	Consommation
Lait	2,2 milliards de litres	2,2 milliards de litres	1,7 milliards de litres
Viande bovine	135k Tec ²²	90k Tec (abattage)	120k Tec
Viande ovine	7,6k Tec	1,4k Tec	12k Tec
Viande porcine	70k Tec	20k Tec (abattage) 65 k Tec (transfo)	200k Tec
Volaille	58k Tec	27K Tec	150k Tec
Œufs	1 milliard	1,5 milliards	1,2 milliards

La situation est satisfaisante pour le lait : les quantités produites et transformées sont similaires (2,2 milliards de litres), alors que la consommation est inférieure de 500 millions de litres, permettant l'export de produits laitiers, principalement à destination de l'Allemagne et dans une moindre mesure en Italie et en Belgique.²³

« Ce n'est pas satisfaisant pour l'abattage bovin, car on exporte des animaux pour qu'ils soient abattus avant de revenir en morceau. C'est mieux que l'animal fasse le moins de kilomètres possible mais il y a des difficultés de recrutement. Pour le porc, on abat moins d'un tiers de la production, et on en consomme trois fois plus. L'élevage de porc est très compliqué vis à vis de l'acceptation sociale dans les villages. Pour les œufs, on a plutôt un équilibre, même si on transforme plus que ce que l'on produit. »

Jérôme MATHIEU, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est

Pour l'abattage bovin, les circonstances sont moins positives car une bonne partie de la production n'est pas transformée localement : des animaux sont exportés, principalement en Allemagne, pour être abattus avant d'être réimportés. Cela représente environ 45 000 tonnes

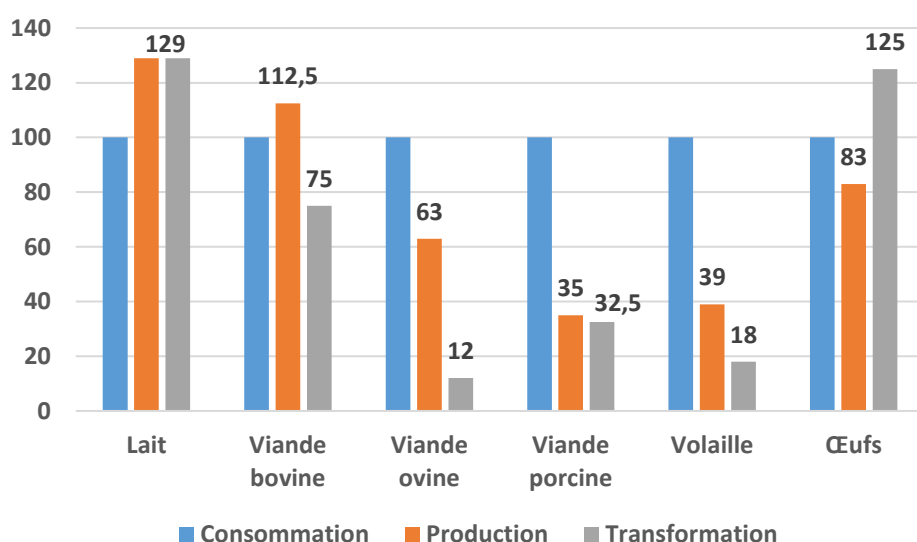
²² Tec : tonne équivalent-carcasse, unité de masse employée pour mesurer des quantités industrielles de viandes, permettant d'agréger des données concernant des animaux vivants et des viandes sous toutes leurs présentations

²³ Selon les douanes, en 2024, les exportations régionales de produits laitiers se chiffraient à 1,1 milliards d'euros

En ce qui concerne l'ovin, la situation est encore plus préoccupante puisque seulement 20% de la production est transformée dans le Grand Est, alors qu'il en est consommé pratiquement le double, entraînant des importations massives d'autres régions françaises et de l'étranger. Les rapports sont à peu près les mêmes pour le porc : si les quantités transformées sont proches de celles produites (70 000 tec), plus de deux tiers des cochons élevés dans le Grand Est sont abattus en dehors des frontières régionales. L'écart est encore plus important dans la mesure où la consommation régionale atteint les 200 000 tec, soit presque 3 fois la production locale.

Enfin, pour la volaille, si la production d'œufs couvre à 83% la consommation (1 milliard contre 1,2 milliards), la production de viande de volaille (58 000 tec) ne couvre qu'un peu plus d'un tiers de la consommation (150 000 tec). La région est également sous dotée en unités de transformation de volaille, puisque moins de la moitié de la production est transformée localement (27 000 tec).

En conclusion, des progrès sont à faire concernant les abattages, dont beaucoup sont réalisés en Allemagne ou dans l'ouest de la France, ou en Bourgogne-Franche-Comté pour les ovins.



Rapport entre la consommation, la production et la transformation pour chaque filière dans le Grand Est (indice 100 pour la consommation sur le territoire)

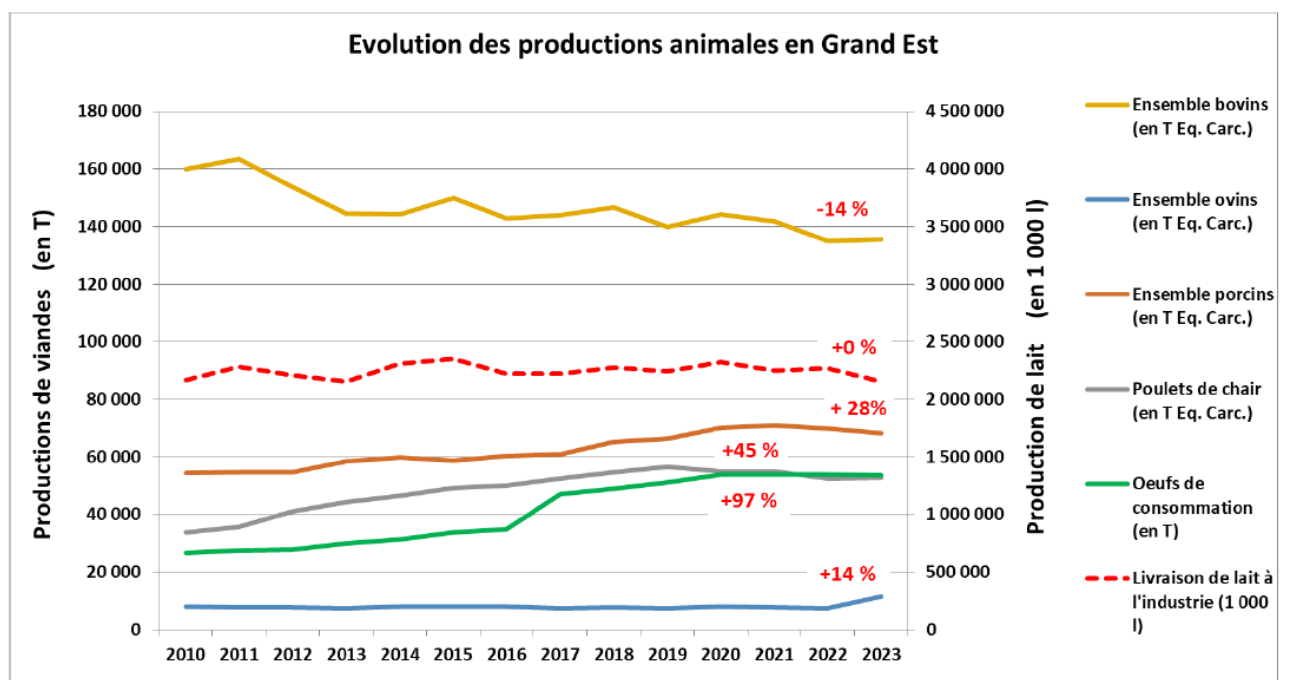
2. Evolution des productions animales dans le Grand Est depuis 2010

Depuis 2010, les différentes productions animales présentent des évolutions bien distinctes :

- La production de viande bovine a reculé de 14% en 13 ans, et plus particulièrement au début des années 2010. Depuis, la baisse est plus contenue, mais se poursuit.
- La production de lait est relativement stable, elle est identique en 2010 et en 2023, malgré de sensibles fluctuations d'une année à l'autre, souvent dues à des

phénomènes climatiques, voire sanitaires pour l'année 2025²⁴. Il est à noter qu'une vigilance est à apporter puisque la production est à la baisse depuis 2022, et se poursuit en 2025.

- La production ovine, constante entre 2010 et 2022, enregistre une progression de 14% en 2023.
- La production porcine, qui progressait légèrement mais de façon continue depuis 2010, affiche une légère inflexion depuis le début des années 2020. Cependant, sur 13 ans, l'augmentation de la production s'élève à 28%.
- La production de poulets de chair avait fortement progressé entre 2010 et 2019. Depuis, la tendance est à un léger recul, même si sur 13 ans, on note une croissance de 45%.
- Enfin, la production d'œufs a quasiment doublé entre 2010 et 2020 (+97%). Depuis, cette dernière s'est stabilisée.



3. La balance commerciale des filières agricoles et agro-alimentaires

a. Au niveau national

En 2024, les filières agricoles et agro-alimentaires françaises ont exporté pour 83 milliards d'euros, 14,1% du montant total exporté par l'ensemble des secteurs exportateurs. Avec les matériels de transports, elles font partie des rares filières à présenter un solde commercial

²⁴ Sous l'effet de la Fièvre Catarrhale Ovine, touchant très fortement le Grand Est, la production laitière a poursuivi en 2025 le recul amorcé fin 2024

positif, à hauteur de 6 milliards d'euros.²⁵ Tiré par les expéditions de boissons (19,6 milliards et une balance commerciale de +14,8 mds), quelques autres filières affichent également un excédent commercial, comme les produits laitiers (et glaces) avec +2,6 milliards ou les aliments pour animaux (+1,6 mds). Toutefois, de nombreux secteurs liés à l'élevage sont marqués par d'importants déficits commerciaux, comme les viandes et produits à base de viande (-3,1 milliards) et les huiles et graisses végétales et animales et tourteaux (-2,9 mds). A titre de comparaison, les préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche sont également largement déficitaires (-3,6 mds), tout comme les produits à base de fruits et légumes (-3,8 mds).

Les filières agricoles et agro-alimentaires demeurent un atout économique majeur de la France, à préserver, sous peine de voir le déficit de sa balance commerciale se creuser encore plus. Le Grand Est a un rôle prépondérant puisqu'il représente 14,1% des exportations nationales des filières agricoles et agro-alimentaires.

b. Au niveau régional

En 2024, les exportations agricoles et agro-alimentaires du Grand Est se hissent à 11,7 milliards d'euros, soit 17,3% du total régional. C'est le premier secteur d'exportations, devant les secteurs automobile (8,7 milliards) ou pharmaceutique (5,9 milliards). En parallèle, les importations agricoles et agro-alimentaires ne pèsent « que » 4,8 milliards d'euros en 2024, ce qui engendre une balance commerciale largement positive (6,7 mds d'euros), la plus importante de tous les secteurs économiques du Grand Est. A elles-seules, ces filières assurent donc la positivité de la balance commerciale régionale²⁶, qui s'élèvent à 4,2 milliards d'euros tous secteurs confondus en 2024. Cependant, lorsqu'on analyse ces chiffres plus dans le détail, on constate que le secteur des boissons a un poids considérable dans ces chiffres, puisqu'il représente à lui-seul 5,7 milliards d'euros.

« Souvent on entend qu'il ne faut pas exporter. Mais c'est complémentaire. Les circuits courts ne peuvent pas assurer un revenu décent pour les exploitants s'il n'y a pas un marché local suffisant. »

Jérôme MATHIEU, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est

²⁵ La balance commerciale française est déficitaire à hauteur d'environ 80 milliards d'euros en 2024

²⁶ Il est à noter que seulement 4 régions présentent un solde commercial positif en France sur l'année 2024 : l'Occitanie, le Grand Est, la Bourgogne-Franche-Comté et le Centre-Val de Loire

En examinant les secteurs liés directement à l'élevage, on constate que les exportations de viandes et produits à base de viande présentent un montant important, avec 2,4 milliards d'€ exportés sur un an, contre 500 millions d'importations. Les produits laitiers sont également largement excédentaires, avec 1,1 milliards d'€ expédiés contre 400 millions importés. Concernant les aliments pour animaux, le Grand Est exporte sensiblement plus (225 millions d'€) que ce qu'il fait venir de l'étranger (192 millions). Pour le reste, il est globalement déficitaire : huiles et graisses végétales et animales (- 200 millions d'euros), les produits de la pêche et de l'aquaculture (- 8,6 millions), mais surtout les préparations à base de poissons et produits de la pêche (- 1,5 milliards d'euros), ce qui est assez logique pour un territoire ne disposant pas d'un accès la mer.

Données 2024 – Grand Est²⁷	Exportations en €	Importations en €	Balance commerciale en €
Viande et produits à base de viande	2 400 millions	500 millions	+ 1 900 millions
Produits laitiers	1 100 millions	400 millions	+ 700 millions
Aliments pour animaux	225 millions	192 millions	+ 33 millions
Pêche et aquaculture	6,4 millions	15 millions	- 8,6 millions
Huiles et graisses végétales et animales	77 millions	270 millions	- 193 millions
Préparation à base de poissons et produits de la pêche	128 millions	1 600 millions	- 1 472 millions
Autres produits alimentaires	1 000 millions	1 100 millions	- 100 millions

Le Grand Est exporte peu de jeunes bovins comparé aux autres régions, les exportations régionales de jeunes broutards ne pesant qu'environ 2% du total national.

III. Le défi du renouvellement des générations : enseignement, transmission, salariat, conditions de travail

Le renouvellement des générations est l'un des enjeux majeurs de l'agriculture : sur les 11 700 chefs d'exploitation ou coexploitants en élevage, presque 4 000 ont plus de 55 ans, soit

²⁷ Sources : Douanes

1. L'enseignement agricole en Grand Est

Localisation des lycées, MFR et CFA par commune en Grand Est - rentrée 2023

28 lycées agricoles

- 18 Lycées agricoles publics
- 19 Lycées agricoles privés

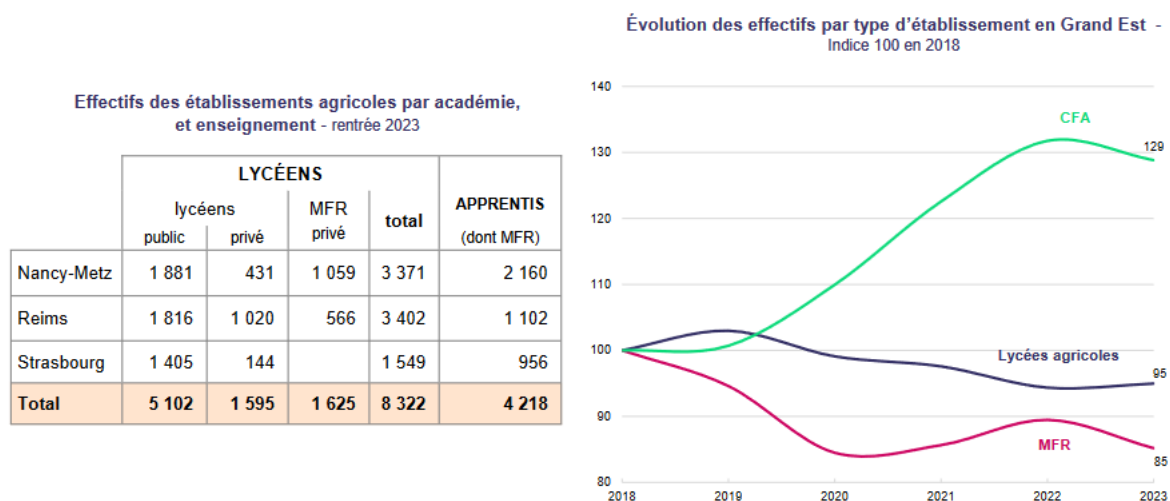
CFA agricoles

Maisons familiales et rurales

MFR : lycéens / apprentis

MFR : lycéens

27



Sur ces un peu plus de 12 500 jeunes, on peut considérer que maximum 7 300 d'entre eux se destinent directement aux grandes cultures, à l'élevage ou à la polyculture-élevage (cumul des effectifs en formations générales et agronomies, productions végétales et animales). En effet, les lycées agricoles et les MFR dispensent également des formations en aménagement paysager, en mécanique, en services, en gestion forestière et espaces naturels...

L'origine socioprofessionnelle des élèves de l'enseignement agricole est beaucoup plus diversifiée qu'auparavant. En 1990, selon le Ministère de l'Agriculture, 4 élèves sur 10 étaient des enfants d'agriculteur ou de salarié agricole. En 2021, ce n'est plus qu'un enfant sur 10²⁸. Aujourd'hui, ce sont majoritairement des enfants d'ouvriers et d'employés qui sont les plus nombreux à fréquenter l'enseignement agricole (43%).

2. L'emploi dans l'élevage

En 2021, l'agriculture pèse 14% de l'emploi non salarié dans le Grand Est (11% en France métropolitaine) et 1% de l'emploi salarié (comme en France métropolitaine). Tous secteurs confondus, on comptait en 2021 en région environ 65 000 actifs agricoles, dont 40 000 non-salariés et 25 000 salariés. A eux-seuls, les secteurs de l'élevage et de la polyculture élevage cumulent 21 500 ETP²⁹, soit 32% des ETP agricoles régionaux³⁰. On comptabilise 11 150 ETP non salarié (chefs d'exploitations et coexploitants) et 10 350 ETP salarié³¹.

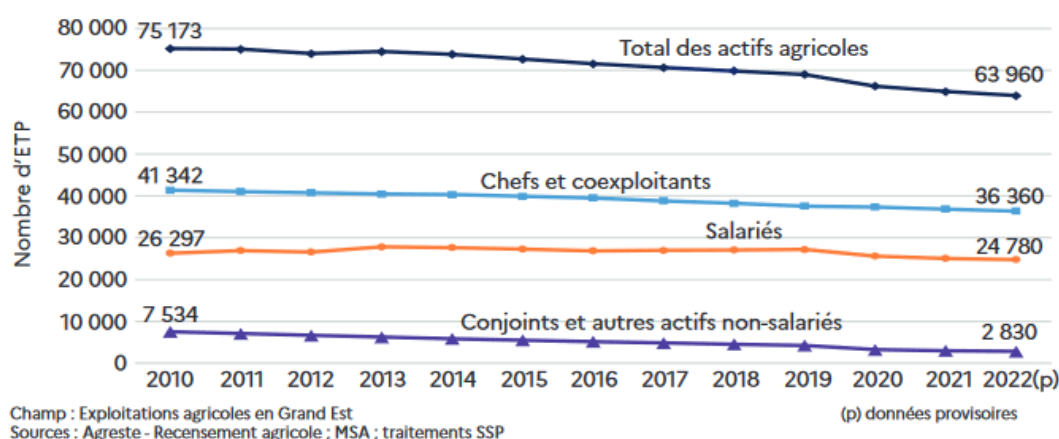
²⁸ Chiffres nationaux. Selon l'ANEFA, dans le Grand Est, plus de 80% des élèves en lycées agricoles ne sont pas issus du milieu agricole

²⁹ Equivalent Temps Plein

³⁰ Au niveau national, selon le recensement agricole de 2020 et l'ANEFA, l'élevage représentait 238 000 emplois, soit une moyenne de 2,6 par exploitation, dont 63 000 salariés (40% de femmes)

³¹ Mutualité sociale agricole (MSA) – Année 2022

Évolution du nombre d'actifs dans les exploitations agricoles



Dans les exploitations d'élevage, on constate une moindre présence de salariés permanents (environ 20% de la main d'œuvre, contre 27% toutes exploitations confondues) et de saisonniers, salariés occasionnels ou salariés des CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) ou des ETA (Entreprises de travaux agricoles), comparé à l'ensemble des exploitations agricoles. A l'inverse, la part des conjoints et autres actifs non-salariés y est plus importante : de 6 à 10% selon le type d'élevage, quand la moyenne de l'ensemble des exploitations agricoles ne dépasse pas les 5%. Enfin, la grande majorité de la main d'œuvre en élevage reste composée des chefs d'exploitations et coexploitants : de 67 à 77% selon les types d'élevages, contre 57% en moyenne pour tous les types d'exploitations confondues.³²

Si l'on retrouve une part importante de femme cheffe d'exploitation en viticulture (38%), elles sont moins nombreuses en grandes cultures (24%), et encore moins en polyculture-élevage et en élevage de bovins (22%). Par contre, elles sont bien plus présentes dans les exploitations en tant que salariées : 46% dans les élevages spécialisés de petits animaux, 41% dans ceux de gros animaux et 36% en polyculture-élevage.³³

Si la part des salariés en CDI dans les secteurs de l'agriculture est assez faible dans la viticulture (8%) et les cultures spécialisées (23%), c'est moins le cas dans les élevages (53%) et dans la polyculture-élevage (30%).³⁴

Les salariés en agriculture sont relativement jeunes, et plus particulièrement dans les exploitations d'élevage : 45% ont moins de 30 ans dans la polyculture élevage (deux tiers ont moins de 45 ans), et ce chiffre monte à 53% dans pour les élevages de gros animaux (trois quarts ont moins de 45 ans).

³² https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/memento-de-l-emploi-edition-2024-a4485.html?id_rub=653

³³ Chiffres similaires au national, où le salariat est composé à 40% de femmes

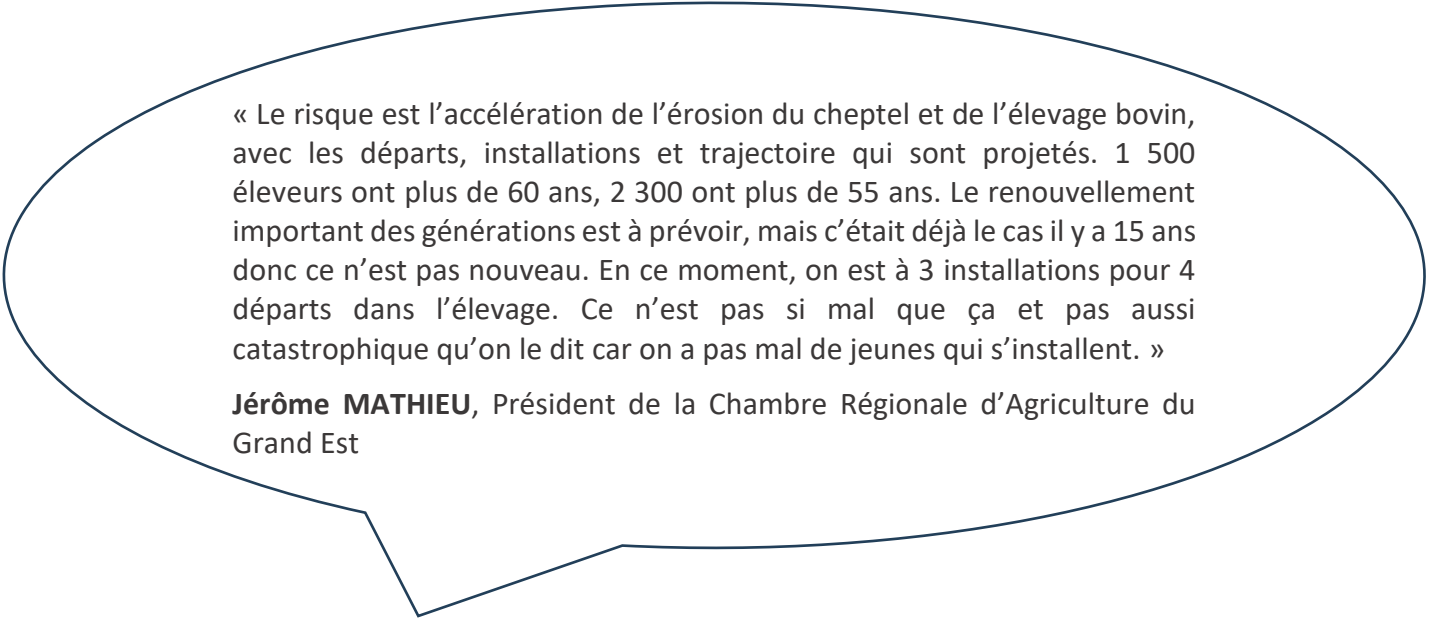
³⁴ Au niveau national, 47% des salariés dans les structures d'élevages sont en CDI

3. Le défi du renouvellement des générations en agriculture

a. Contexte général et démographie agricole

Bien que le Grand Est montre une dynamique d'installation relativement positive comparée aux territoires, le taux de renouvellement reste insuffisant pour compenser pleinement les départs à la retraite des agriculteurs. 10 600 exploitations sont dirigées par au moins un exploitant ayant plus de 60 ans. En 2021, le secteur représente 67 000 actifs dont 37 000 exploitants agricoles)³⁵. L'âge moyen est de 51,1 ans³⁶. Le taux de relève est de seulement 68% : beaucoup de départs ne sont pas remplacés, même si le Grand Est demeure l'une des régions où la dynamique est la moins préoccupante. En outre, on enregistre une part importante de moins de 40 ans, ce qui est moins le cas en grandes cultures ou en viticulture.

Le déclin est plus marqué dans les Ardennes, la Haute-Marne et les Vosges. L'Alsace maintient un nombre relativement stable d'exploitants. Les freins majeurs à l'installation sont l'accès au foncier, la complexité administrative et les incertitudes climatiques et économiques. Pourtant, 90% des français considèrent les agriculteurs comme indispensables, même si « seulement » 15% des parents conseilleraient le métier d'agriculteur à leurs enfants (baromètre IFOP 2024).



« Le risque est l'accélération de l'érosion du cheptel et de l'élevage bovin, avec les départs, installations et trajectoire qui sont projetés. 1 500 éleveurs ont plus de 60 ans, 2 300 ont plus de 55 ans. Le renouvellement important des générations est à prévoir, mais c'était déjà le cas il y a 15 ans donc ce n'est pas nouveau. En ce moment, on est à 3 installations pour 4 départs dans l'élevage. Ce n'est pas si mal que ça et pas aussi catastrophique qu'on le dit car on a pas mal de jeunes qui s'installent. »

Jérôme MATHIEU, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est

b. Cadre législatif existant

Le plan France Relance et la Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture et des transitions, imposées notamment par le changement climatique (Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles PLOAA, Loi n°2025-268 du 24 mars 2025) visent à lever ces freins, combinés aux mobilisations locales (Région, DRAAF, organisations professionnelles et syndicalistes). Les principales mesures concernent la

³⁵ Chiffres intégrant les viticulteurs et les agriculteurs en grande culture

³⁶ Cette moyenne d'âge est constante depuis 10 ans

facilitation de l'accès au foncier, la simplification des démarches administratives et le renforcement et l'accompagnement à la transmission par un soutien juridique et fiscal.

Les impacts économiques et territoriaux sont pour l'essentiel la disparition d'exploitations (- 7 000 entre 2010 et 2020) et d'emploi, la diminution de la vitalité des territoires ruraux et une hausse de la dépendance alimentaire.

c. Besoin en main d'œuvre

En France, un agriculteur sur 5 a embauché du personnel au cours du 3^{ème} trimestre 2024, et un sur 4 en région. 28% des employeurs interrogés souhaiteraient se faire accompagner pour le recrutement de différents profils de salariés, principalement sur l'aspect administratif et juridique (mais aussi sur le recrutement et la formation personnelle des salariés).

Le secteur agricole montre des perspectives positives de recrutement, mais principalement dans la viticulture, et dans une moindre mesure les grandes cultures, signe de développement et de croissance. Il est à noter que 20% des sondés manquent de visibilité sur leurs besoins à venir, souvent en raison d'incertitudes économiques et d'évolution imprévisible d'activité. La majeure partie des projets de recrutement est liée à un surcroît d'activité. On enregistre aussi des projets de remplacement de collaborateurs, encore peu nombreux comparés aux remplacements qui seront nécessaires les prochaines années.

Au total, 43% des exploitations agricoles ont exprimé des besoins d'embauche. D'ici 3 ans, les besoins en ETP dans le Grand Est seraient d'environ 20 000 (y compris saisonniers), dont environ la moitié pour la polyculture-élevage. Les besoins en renouvellement d'ETP non-salariés seraient d'environ 3000, soit 1 000 par an. Ces éléments soulignent un besoin urgent de renouvellement de la main d'œuvre dans le secteur agricole régionale.

Les principaux canaux de recrutements sont France Travail (33% des prescripteurs), le bouche à oreille (27%), les sites de petites annonces (10%) puis l'ANEFA et l'APECITA (9%).

d. Formation professionnelle et diplôme en agriculture

59% des employeurs n'ont pas prévu de formation pour leurs salarié, 22% en ont prévu une et 19% restent indécis. La marge de progression pour renforcer la formation continue est donc importante.

Les principaux besoins en formation concernent les certiphytos, le CACES, la conduite et l'entretien d'engins agricoles et les formations spécifiques à la viticulture et l'élevage.

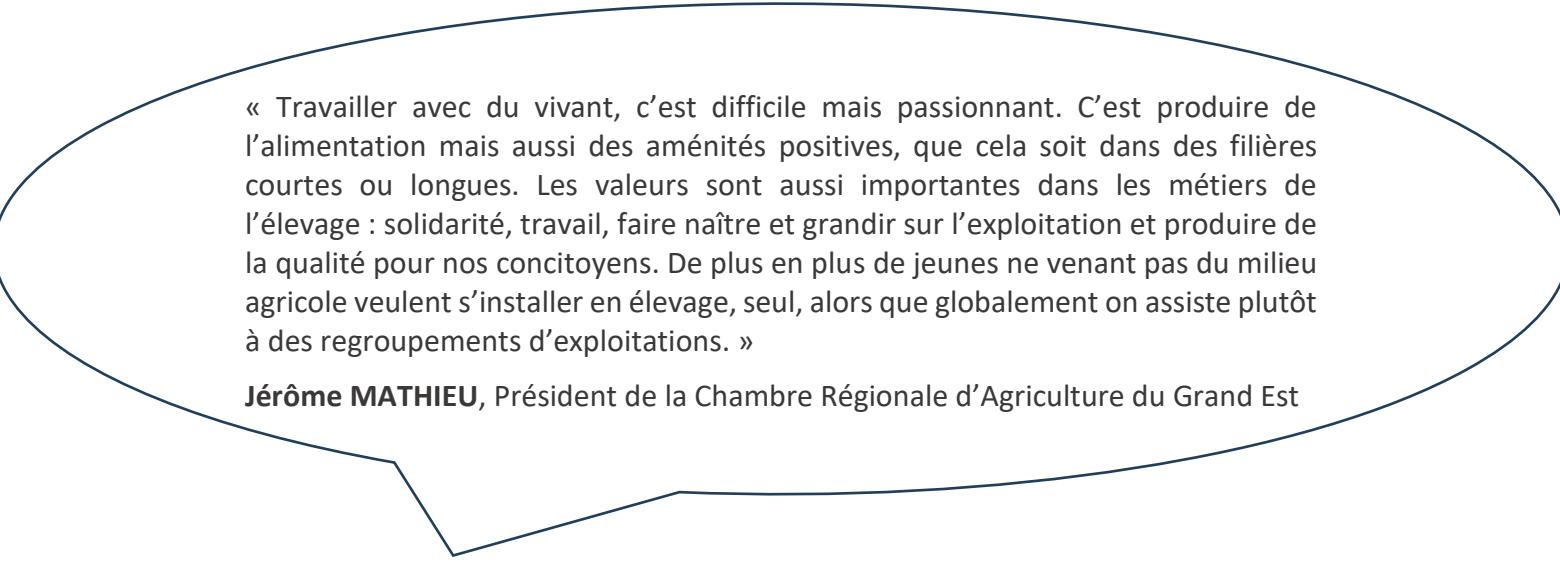
Les actifs agricoles sont mieux formés que la moyenne des autres secteurs : 42% ont un diplôme de l'enseignement supérieur. Une très faible proportion des sondés déclare ne pas avoir de préférence en matière de diplôme (et dans ce cas, c'est la compétence qui prime).

Dans le Grand Est, on recense au total 25 certifications en offre de formation en élevage, dont 12 différentes, sans compter les formations plus généralistes proposées dans tous les départements.

L'agriculture est une branche professionnelle qui a historiquement beaucoup fait appel à l'apprentissage : elle pèse 10% des apprentissages totaux et seulement 1% des emplois, même s'il faut noter que 88% des lycéens estiment être mal informés sur l'élevage.

e. Défis et tendances

Depuis 2010, en France, 28% des installations se font hors cadre familial (jusque 52% en caprins). Les taux de remplacements sont faibles en bovins lait (40%) et viande (50%), contrairement à l'ovin-caprin (109%). Près de 50% des installations en bovins viandes se font en double activité. Toutefois, il est à noter que le taux de maintien à 6 ans est plus important dans la polyculture-élevage (87%) ou l'élevage bovin (86%) que dans les grandes cultures (83%) ou la viticulture (77%).³⁷



« Travailler avec du vivant, c'est difficile mais passionnant. C'est produire de l'alimentation mais aussi des aménités positives, que cela soit dans des filières courtes ou longues. Les valeurs sont aussi importantes dans les métiers de l'élevage : solidarité, travail, faire naître et grandir sur l'exploitation et produire de la qualité pour nos concitoyens. De plus en plus de jeunes ne venant pas du milieu agricole veulent s'installer en élevage, seul, alors que globalement on assiste plutôt à des regroupements d'exploitations. »

Jérôme MATHIEU, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est

Les revenus des exploitations ne progressent pas ou peu, malgré un contexte économique favorable avec l'augmentation des prix des produits animaux et la baisse globale du coût des intrants : les coûts de productions sont croissants et les exigences environnementales strictes. Les investissements sont importants pour respecter les nouvelles réglementations et limiter les émissions de gaz à effet de serre. Ils se combinent à des aléas climatiques impactant fortement les exploitations et à des accords commerciaux (MERCOSUR) venant pénaliser les éleveurs. En conséquence, nombre d'agriculteurs se tournent vers les grandes cultures et la polyculture-élevage recule (-24% entre 2010 et 2020), même la part de la main d'œuvre salariée a augmenté de 15% entre 2010 et 2020 dans les exploitations avec ruminants.

³⁷ https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/memento2024_grandest_9avril25.pdf

En outre, le manque de vétérinaire dans certains territoires ruraux est de plus en plus prégnant : si le nombre de vétérinaires progressent globalement (surtout dans les zones urbaines, à destination de soins d'animaux de compagnie), la part de ceux qui se consacrent aux animaux de rente³⁸ diminue fortement depuis le début du siècle.³⁹ Cela s'explique principalement par les conditions de travail : gardes de nuit, rémunération jugée parfois moins attractive⁴⁰, déplacements importants, quantité de travail ... Le recul du nombre de vétérinaires exerçant auprès d'animaux de production entraîne des risques pour le suivi sanitaire des troupeaux et la prévention des épidémies. Pour enrayer ce phénomène, le Conseil régional du Grand Est a mis en place des aides financières pour l'installation, l'investissement ou bien l'accueil de stagiaires.⁴¹

« Les vétérinaires veulent probablement aussi des conditions de vie plus acceptables, d'où la désaffection pour s'occuper d'animaux d'élevage, et ça fait un peu peur. On a rencontré des jeunes vétérinaires qui ne voulaient plus pratiquer l'autopsie ou aller en abattoir, pour des questions de sensibilité de la cause animale, soit environ 80% des jeunes. »

Marie-Noëlle ORAIN, Rapporteuse de l'avis du CESE « Relever les défis de l'élevage français pour assurer sa pérennité »

4. La question du revenu agricole et plus spécifiquement des éleveurs

- a. Le revenu moyen des exploitations régionales plus élevé qu'ailleurs, mais des disparités sectorielles importantes

Le niveau des revenus est un facteur très important pour l'attractivité des métiers. En 2024, l'INSEE a publié une analyse sur le revenu des ménages agricoles.⁴² Le Grand Est est la région de province où les ménages agricoles ont le niveau de vie médian le plus élevé, avec 4 070€ par mois, soit l'équivalent de 2 210€ mensuels pour une personne seule (27% de plus que la moyenne des régions de province). Cela s'explique aussi par le fait que les ménages agricoles

³⁸ Les animaux de rente, aussi appelés animaux de production, sont les animaux élevés pour leur rentabilité

³⁹ En 2016, en France, 3 689 vétérinaires déclaraient une activité exclusivement orientée pour les animaux de rente. Ils sont désormais environ 3 000 aujourd'hui. Si la baisse a été notable jusqu'en 2020, selon l'observatoire national démographique de la profession vétérinaire, elle est désormais plus contenue.

⁴⁰ Selon l'observatoire national démographique de la profession vétérinaire, les vétérinaires déclarant une activité animaux de rente et mixte animaux de rente ont un revenu déclaré moyen supérieur de 21,3% à ceux déclarant une activité animaux de compagnie et mixte animaux de compagnie

⁴¹ <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/installation-veterinaire-animaux-delevage/>

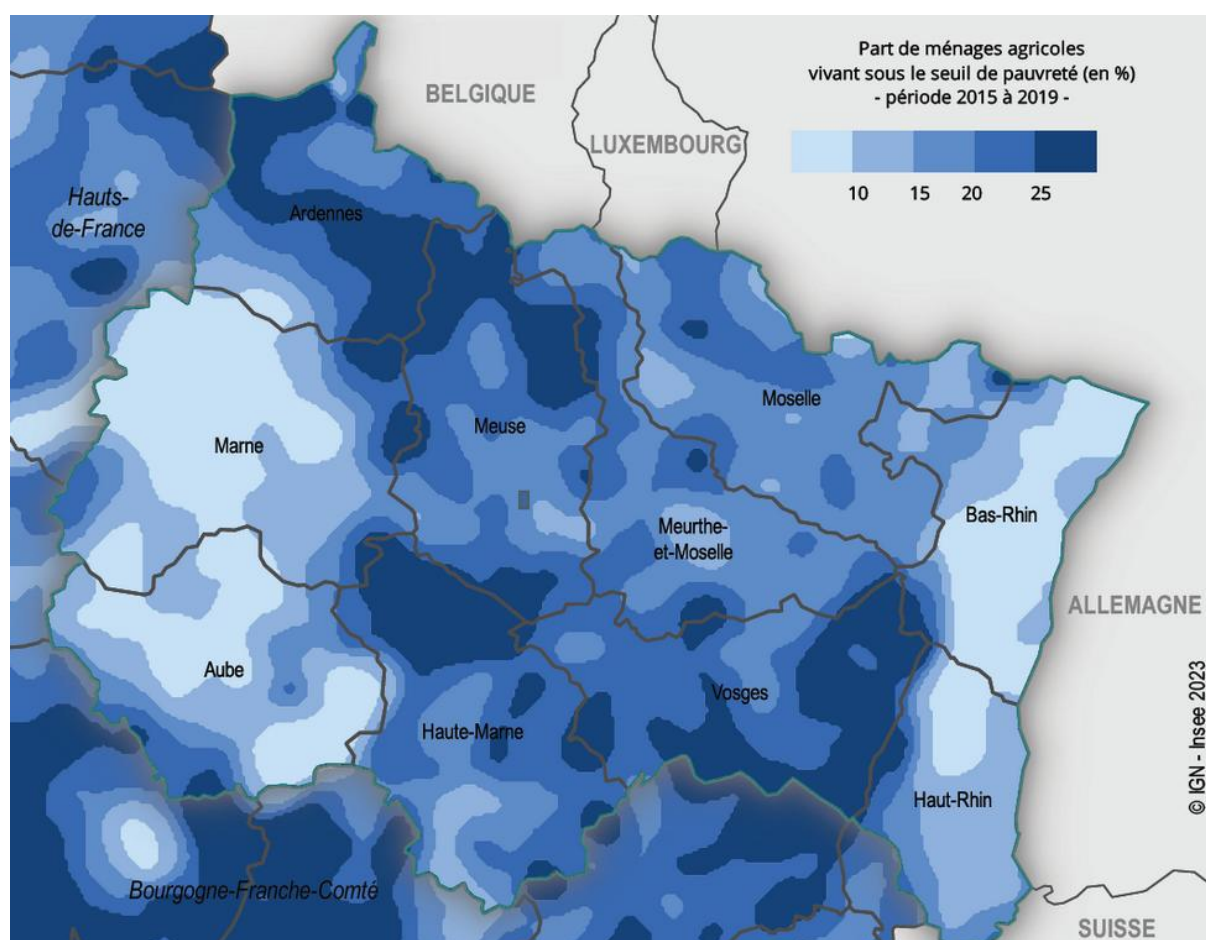
⁴² <https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/meurthe-et-moselle/nancy/une-etude-de-l-insee-revele-de-fortes-inegalites-dans-le-grand-est-concernant-les-revenus-des-agriculteurs-2932191.html>

sont plus âgés, et qu'ils sont rarement constitués de personnes seules ou de familles monoparentales. Mais le contraste est très important entre les revenus supérieurs à la moyenne liés aux filières viticoles (en Champagne-Ardenne et en Alsace) ou céréalières et les territoires où l'élevage prédomine. D'autant que le Grand Est se démarque par une surreprésentation des exploitations viticoles et céréalières. Ainsi, à titre d'exemple, dans les Vosges ou le Nord Meusien, le taux de pauvreté des ménages agricoles touche un quart des foyers, soit 10 points de plus que la moyenne régionale. Il s'agit souvent de producteurs laitiers. Le niveau de vie des 10% des ménages les plus aisés en agriculture est 5,4 fois supérieur au niveau de vie des 10% les plus modestes.

L'étude observe aussi une tendance : plus les exploitations sont grandes, moins elles sont pauvres. Ainsi, pour maintenir leur niveau de vie, les agriculteurs doivent agrandir leur surface agricole utile. Cette évolution n'est pas sans conséquences négatives. Autre constat, la diversification des sources de revenus (salaire du conjoint, revenu du patrimoine, pensions de retraites, revenus provenant d'activités extra-agricoles...) permet à de nombreux ménages de dépasser le seuil de pauvreté : plus les sources de revenus sont peu nombreuses, plus les foyers sont considérés comme pauvres. Dans le Grand Est, les ménages agricoles disposent en moyenne de 3,1 sources de revenu différentes (1,9 sources en moyenne pour les autres ménages actifs).⁴³

⁴³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7927996#onglet-2>

b. Un taux de pauvreté important dans l'élevage



On constate que la carte du taux de pauvreté des ménages agricoles se superposent aux cartes représentant les densités d'exploitations d'élevage, principalement celles en bovins viande et en bovins lait. En effet, on constate des taux de pauvreté⁴⁴ important dans les Vosges (18,7% en 2020⁴⁵), en Haute-Marne (14,7%), dans les Ardennes (12,8%) et dans la Meuse (12%). Parmi les grandes terres d'élevages de bovin du Grand Est, seule la Moselle présente un taux de pauvreté des ménages agricoles plus modéré (10,7%).

A l'inverse, l'exploitation des vignes ou des grandes cultures sont plus rémunératrices, et on constate des taux de pauvreté inférieurs à 10% dans la Marne (6,6%), dans l'Aube (7%) et en Alsace (7,5% dans le Bas-Rhin et 9,8% dans le Haut-Rhin), territoires où ces types d'exploitations sont majoritairement présents.

⁴⁴ Le taux de pauvreté correspond aux personnes vivant avec moins de 1 216€ par mois (1 824€ pour un couple).

⁴⁵ <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/etude-no3-niveau-de-vie-des-menages-agricoles-en-2020-a4499.html>

Orientation technico-économique (OTEX)	Part		Niveau de vie					Taux de pauvreté monétaire
	des ménages	des personnes	Moyen	D1	Médian	D9	Ratio D9/D1	
Grandes cultures	32 %	32 %	33 200	14 100	29 100	54 400	3,9	8,8 %
Maraîchage, horticulture	2 %	2 %	30 300	10 000	23 000	55 900	5,6	19,2 %
Viticulture	30 %	28 %	36 800	16 700	31 100	62 400	3,7	5,4 %
Fruits, autres cultures permanentes	1 %	1 %	28 400	13 200	25 400	45 200	3,4	10,5 %
Bovins lait	9 %	10 %	25 700	12 200	23 900	40 800	3,3	12,7 %
Bovins viande	5 %	5 %	23 900	10 500	21 700	38 500	3,7	17,5 %
Bovins mixte	4 %	4 %	25 700	12 100	23 400	40 200	3,3	12,7 %
Ovins, caprins, autres herbivores	3 %	3 %	24 200	10 200	21 700	38 500	3,8	16,8 %
Porcins, volailles	1 %	1 %	31 800	13 100	28 200	54 700	4,2	10,6 %
Polyculture, polyélevage	12 %	13 %	28 700	12 800	25 700	47 100	3,7	11,3 %

Note : D1 et D9 sont les 1^{er} et 9^{ème} déciles de la distribution des niveaux de vie ; 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D9.

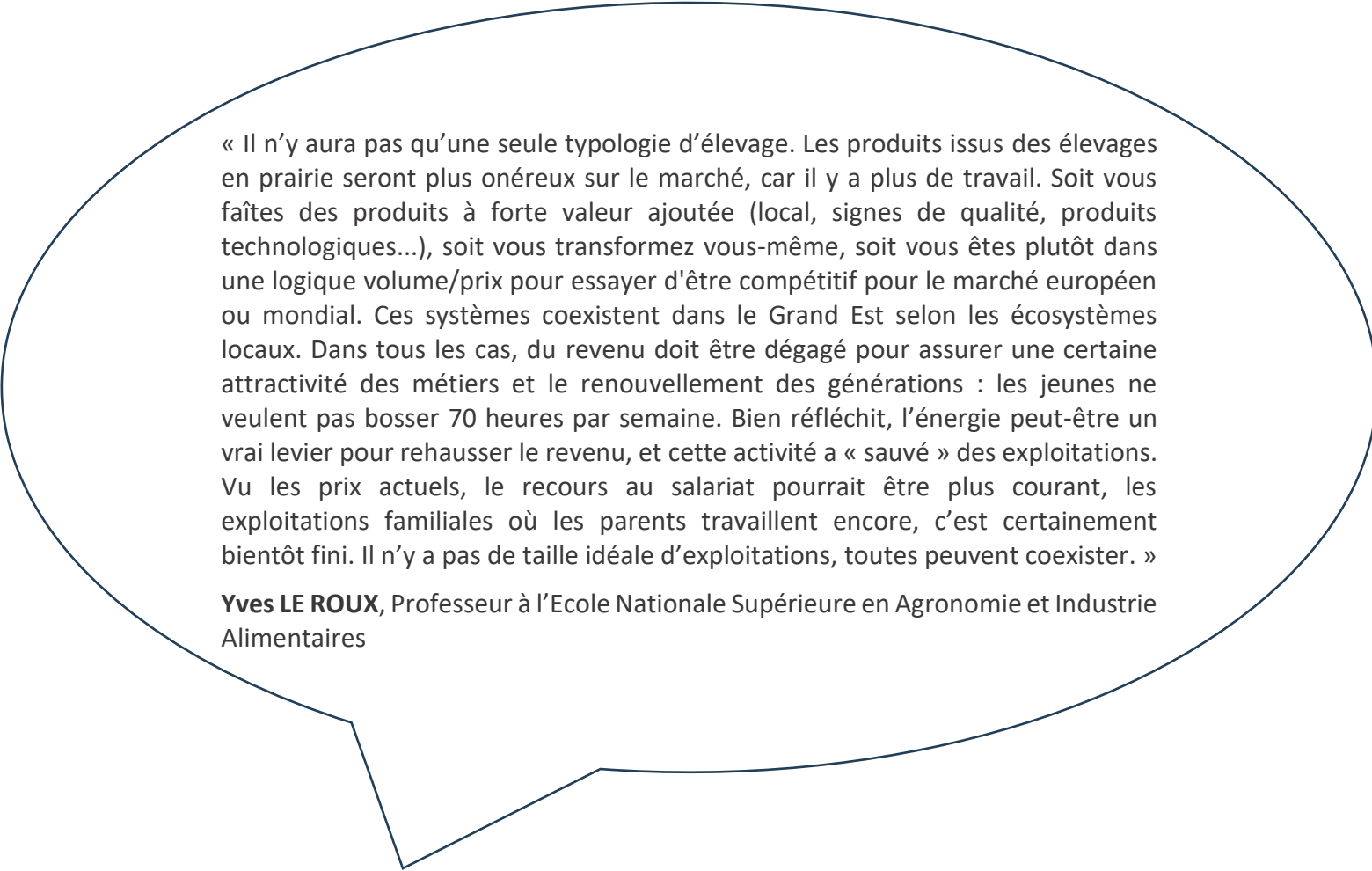
Dans ce tableau issu d'une étude sur le niveau de vie des ménages agricoles du Grand Est réalisée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire⁴⁶, on note que le taux de pauvreté des exploitations agricoles en bovins viande est 4 fois supérieur à celui des exploitations en viticulture. Seules ces dernières, ainsi que les exploitations en grandes cultures présentent un taux de pauvreté inférieur à la moyenne des exploitations agricoles régionales (9,7%). Tous les types d'élevages ont un taux de pauvreté au-dessus de la moyenne : jusqu'à 17,5% en bovins viande ou 16,8% pour les éleveurs d'ovins, caprins ou autres herbivores. Les exploitants en polyculture-élevage, en bovins mixte ou en lait, en porcins ou en volailles présentent un taux de pauvreté plus modéré, aux alentours des 11-12%, mais au-dessus de la moyenne.

Si les taux de pauvreté des ménages agricoles du Grand Est (9,7%) sont inférieurs à ceux observés en France métropolitaine (16%), il faut rappeler que le taux de pauvreté des actifs en emploi en France s'établit à 7,4%⁴⁷. Par ailleurs, on constate que la pauvreté est plus marquée chez les agriculteurs : les plus pauvres d'entre eux gagnent en moyenne 9 500€ par an, soit 1 300€ de moins que la moyenne des actifs pauvres dans les autres secteurs d'activité.⁴⁸

⁴⁶ <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/etude-no3-niveau-de-vie-des-menages-agricoles-en-2020-a4499.html>

⁴⁷ Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2020 et 2021

⁴⁸ Données France, 2018



« Il n’y aura pas qu’une seule typologie d’élevage. Les produits issus des élevages en prairie seront plus onéreux sur le marché, car il y a plus de travail. Soit vous faites des produits à forte valeur ajoutée (local, signes de qualité, produits technologiques...), soit vous transformez vous-même, soit vous êtes plutôt dans une logique volume/prix pour essayer d’être compétitif pour le marché européen ou mondial. Ces systèmes coexistent dans le Grand Est selon les écosystèmes locaux. Dans tous les cas, du revenu doit être dégagé pour assurer une certaine attractivité des métiers et le renouvellement des générations : les jeunes ne veulent pas bosser 70 heures par semaine. Bien réfléchi, l’énergie peut-être un vrai levier pour rehausser le revenu, et cette activité a « sauvé » des exploitations. Vu les prix actuels, le recours au salariat pourrait être plus courant, les exploitations familiales où les parents travaillent encore, c’est certainement bientôt fini. Il n’y a pas de taille idéale d’exploitations, toutes peuvent coexister. »

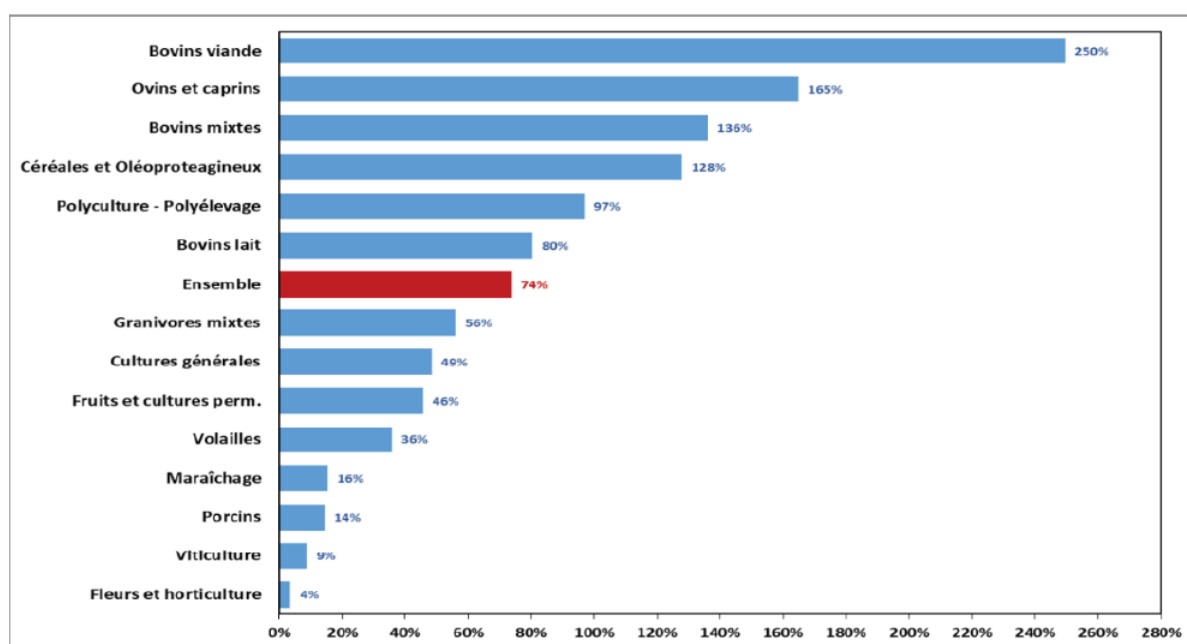
Yves LE ROUX, Professeur à l’Ecole Nationale Supérieure en Agronomie et Industrie Alimentaires

Entre 2010 et 2018, selon les années et principalement selon l’évolution du prix du lait, entre 25 et 50% des éleveurs laitiers dégagait un résultat courant par unité de main d’œuvre non salariée supérieur ou égal au salaire net médian français.⁴⁹ La polyculture-élevage permet globalement des revenus de niveaux intermédiaire entre les exploitations dédiées aux grandes cultures et celles à l’élevage, mais avec une plus grande stabilité, grâce à la diversité des productions agricoles. Ces fermes présentent de fait aussi une meilleure adaptation face aux aléas climatiques ou économique.

Enfin, comme le montre le graphique ci-dessous, les aides publiques sont déterminantes pour les activités agricoles, plus encore pour les filières relevant de l’élevage (exception faite des élevages porcins et de volailles) : sans ces aides, la majeure partie des exploitations ne seraient pas pérennes.

⁴⁹ INSEE, Filosofi, 2018

Aides directes en % du résultat courant avant impôt (RCAI) par filières en 2019 en France



c. La production d'énergie, un complément de revenu non négligeable

Les exploitations d'élevages, quelle que soit les animaux, disposent d'une ressource abondante d'effluents (lisiers et fumiers). Ces effluents peuvent être valorisés pour la production de biométhane ou d'électricité, apportant un revenu supplémentaire stable et sécurisé indépendant des prix du marché ou des aléas climatiques, les contrats de rachats étant généralement étalés sur une quinzaine d'années. Dans certaines exploitations, ce complément de revenu peut être conséquent.

Le digestat issu de la méthanisation permet en outre de réduire les achats d'engrais, et la production liée aux panneaux photovoltaïques permet de réduire les factures d'électricité ou sa vente. La réduction des charges et la diversification des activités améliorent la résilience des exploitations, qui peuvent aussi valoriser les résidus de culture ou employer des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) pour alimenter les méthanisateurs, assurant la complémentarité entre les cultures et l'élevage.

La production d'énergie dans les exploitations agricoles contribue à la transition énergétique et donc à l'image positive de l'agriculture dans la société.

IV. Les politiques publiques relatives à l'élevage

1. Au niveau européen

La Politique Agricole Commune (PAC) est le principal instrument de soutien à l'agriculture de l'Union Européenne, et s'articule autour de deux piliers. Le premier concerne des aides directes et le soutien aux marchés : les éleveurs reçoivent des paiements directs qui visent à garantir un revenu minimum et la stabilité économique des filières. Des aides spécifiques sont

allouées pour soutenir les filières les plus vulnérables, comme l'élevage en zones de montagne. Le second pilier finance les programmes de développement durables, visant à moderniser les exploitations, encourager l'innovation et promouvoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement (aides pour la transition vers l'agriculture biologique, amélioration du bien-être animal...). En 2023, la réforme de la PAC a renforcé l'éco-conditionnalité : les éleveurs doivent respecter les normes environnementales européennes pour bénéficier de l'ensemble des aides.

L'Union Européenne impose également des normes en matière de bien-être animal dans les élevages, comprenant le transport et l'abattage, mais aussi la conduite de l'élevage (alimentation, abreuvement, souffrance animale...) et les infrastructures (entretien, bâtiments d'élevage...).⁵⁰ Les cages non aménagées sont par exemple interdites pour les poules pondeuses depuis 2012, et toutes les cages pourraient être interdites pour l'ensemble des filières d'élevage d'ici 2027. L'UE fixe également des normes rigoureuses pour limiter l'usage d'antibiotiques (règlement européen adopté en 2022) et prévenir le risque de zoonoses⁵¹.

Les politiques européennes cherchent à réduire l'impact environnemental des élevages, et notamment les émissions de gaz à effet de serre. La directive relative aux émissions industrielles (IED) impose des normes pour les grandes exploitations d'élevage, notamment porcines et avicoles. Les émissions, notamment de méthane doivent être encadrées par des investissements en faveur de la gestion des effluents ou l'optimisation de l'alimentation des animaux.

Déclinaison du Pacte Vert européen, la Stratégie « De la ferme à la table », adoptée fin 2021 et qui visait à améliorer en profondeur le système alimentaire européen n'a finalement vu aboutir que 11 textes sur les 27 prévus initialement⁵². Depuis 2002, l'étiquetage des viandes est obligatoire : les pays d'élevage et d'abattage doivent être indiqués sur les produits, garantissant la transparence pour le consommateur et renforçant la traçabilité. Des discussions sont en cours pour un étiquetage relatif au bien-être animal

2. Au niveau national

La France verse les aides de la PAC, couplées à des dispositifs spécifiques (paiement redistributif pour les petites exploitations ou paiement couplé pour certaines filières). Elle intervient aussi en cas d'urgence climatique ou de crise sanitaire pour compenser les pertes de revenus ou en mettant en place des mesures particulières, et anime le Fonds national

⁵⁰ <https://agriculture.gouv.fr/bien-etre-animal-la-reglementation-qui-encadre-lelevage-et-les-contrôles-officiels>

⁵¹ Maladies transmissibles vétérinaires de l'animal à l'homme

⁵² <https://www.touteurope.eu/agriculture-et-peche/de-la-ferme-a-la-table-comment-l-ue-veut-verdir-nos-assiettes/>

agricole de mutualisation sanitaire et environnementale (FMSE), qui aident les éleveurs à faire face aux aléas climatiques et sanitaires

Le gouvernement encourage les pratiques d'élevages durables et respectueux de l'environnement par des aides financières via les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), gérées par les Régions. Depuis 2018, des dispositifs visant à améliorer le bien-être animal sont régulièrement mis en place : désignation d'un référent bien-être animal dans les élevages de volailles et de porc (2022), amélioration des conditions de transport des animaux (2020), fin de la castration à vif des porcelets et du broyage des poussins mâles (2021)... Dans le cadre des négociations au sein de l'Union Européenne, la France souhaite porter un étiquetage européen relatif aux modes d'élevage et au bien-être animal et souhaite que les financements de la PAC soient conditionnés à des investissements dans les bâtiments d'élevage qui respectent les normes en matière de bien-être animal.

Le gouvernement impose un étiquetage précis sur l'origine des produits d'élevage, allant au-delà des produits carnés (lait et œufs). Des plans de prévention, de surveillance et de gestion des crises sanitaires sont programmés pour lutter contre les maladies animales et contrôler les résidus de médicaments vétérinaires dans les produits.

Pour renforcer la compétitivité de l'élevage français, l'Etat soutient la modernisation des exploitations par le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE), le développement de l'agriculture de précision par la transition numérique (robotique, intelligence artificielle) et des programmes de Recherche & Développement pour développer des pratiques innovantes. En outre, l'Etat essaye de développer l'agriculture biologique par des aides financières ainsi que des dispositifs de vente direct pour favoriser les circuits courts.

3. Au niveau régional

Ce sont les régions qui gèrent les fonds européens du deuxième pilier de la PAC, dédiés au développement rural (aides à l'installation des agriculteurs, soutien aux investissements de modernisation, développement des circuits-courts et de la compétitivité des exploitations...). Elles participent aussi au financement de mesures en faveur des transitions (MAEC, gestion de l'eau, protection des sols, aides à l'agriculture biologique, réduction des intrants...).

Certaines régions participent directement à la promotion et à la valorisation des produits locaux, par la création de labels de qualité ou l'approvisionnement de produits locaux dans la restauration collective pour renforcer les débouchés des éleveurs.

A l'instar des politiques européennes et françaises, les régions investissent dans des programmes de R&D pour soutenir des projets innovants, accompagnent les exploitants agricoles par des programmes régionaux de formation en matière de bien-être animal et de gestion durable des exploitations et participent aux investissements des agriculteurs pour l'amélioration des bâtiments d'élevage.

4. Le Programme Ambitions Eleveurs de la région Grand Est

En parallèle des dispositifs classiques de soutien à l'agriculture et des mesures d'urgence prise pour répondre aux crises sanitaires ou climatiques, le Conseil régional a voté le 16 novembre 2023 un accord-cadre de partenariat entre la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est, jusqu'en 2028.

Ce programme opérationnel sur 4 années est au service de la transformation des exploitations de polyculture élevage autour de 3 axes :

- la création d'un réseau de 60 fermes de démonstrations
- la transformation de 1 600 exploitations (2 000 initialement) de polyculture élevage sur une période de 3 ans
- l'appui à l'émergence de projets de transformation d'intérêt collectif (15 à 20).

L'objectif est d'accompagner le secteur de la polyculture-élevage dans de multiples défis : changement climatique, crise énergétique, raréfaction des ressources naturelles, souveraineté alimentaire et énergétique, renouvellement des générations ... Des techniciens des chambres d'agriculture sont formés, afin d'accompagner et conseiller au mieux les agriculteurs. Des aides financières sont allouées pour l'investissement en matériel. Ce plan a vocation à assurer le renouvellement des générations, en confortant la compétitivité des exploitations, en améliorant l'attractivité du métier et les conditions de travail.

Concernant les 60 fermes de démonstrations (6 par départements)⁵³, elles servent de « vitrines » et doivent permettre aux équipes techniques d'ajuster les indicateurs de performance et mettre en exergue l'effet de certaines innovations pour en faciliter l'appropriation et la promotion (eau, intrants, numérique, RH ...). En prolongement, il s'agit de mettre en place un parcours individuels de transformation pour les 1 600 exploitations de polyculture élevage, mais aussi de soutenir des projets collectifs, portés par des filières ou des territoires.⁵⁴ L'ensemble de ces dispositifs doit permettre de développer un écosystème qui intègre l'ensemble des maillons de la chaîne (exploitants agricoles, entreprises de l'agro-alimentaire, collectivités locales, consommateurs, partenaires...) pour une mobilisation collective.

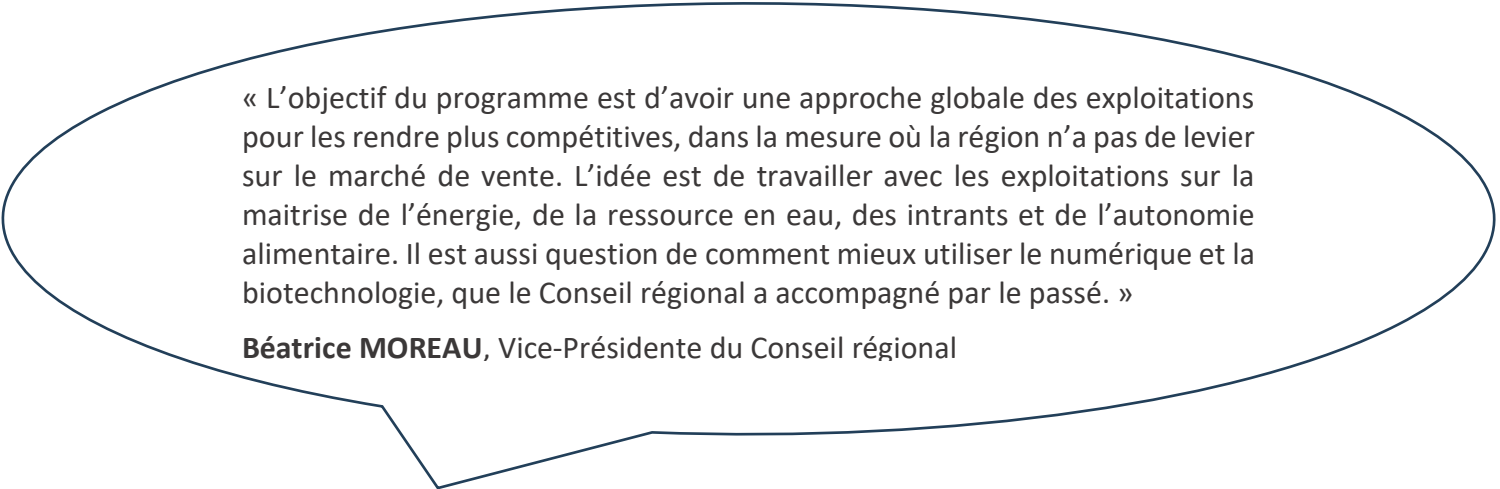
Deux premiers projets collectifs ont été accompagnés par le Conseil régional. Le « Plan herbe Meuse », porté par le Département de la Meuse, avec l'appui de la Région et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, dont les objectifs sont l'émergence de filières de valorisation des systèmes herbagers vertueux pour l'eau et la biodiversité, la revalorisation des éleveurs et la qualité des

⁵³ Présentation des 60 fermes de démonstration retenues en février 2025 : <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2025/05/livret-60-fermes-de-demonstration-compresse-fevrier-2025.pdf>

⁵⁴ Les inscriptions à ce dispositif ont été suspendu au 18 juin 2025, date à laquelle 1 602 dossiers avaient déjà été enregistrés

produits alimentaires en les intégrant au sein de projets locaux de territoire et la mutation vers des systèmes agro écologiques rémunérateurs, économies et résilients. Porté par la Chambre d'agriculture de la Haute-Marne, en partenariat avec celle de l'Aube, le projet « Osez Polyculture-élevage » vise à identifier et diffuser des modèles économiques de polyculture-élevage dits d'avenir par des diagnostics et identifier les leviers et pratiques qui rendront les systèmes agricoles plus performants et efficaces.

En 2024, 15 partenaires se sont engagés pour œuvrer collectivement en faveur des polyculteurs-éleveurs de la région Grand Est (agences de l'eau, MSA, Crédit Agricoles, Groupama, FRCUMA, Conseil Départemental de la Meuse...), aboutissant en juin 2025 à la signature de la Charte Ambition Eleveurs le 23 juin 2025 lors du premier Comité Stratégique du programme.



« L'objectif du programme est d'avoir une approche globale des exploitations pour les rendre plus compétitives, dans la mesure où la région n'a pas de levier sur le marché de vente. L'idée est de travailler avec les exploitations sur la maîtrise de l'énergie, de la ressource en eau, des intrants et de l'autonomie alimentaire. Il est aussi question de comment mieux utiliser le numérique et la biotechnologie, que le Conseil régional a accompagné par le passé. »

Béatrice MOREAU, Vice-Présidente du Conseil régional

5. La recherche scientifique en zootechnie au service des politiques publiques relatives à l'élevage

La zootechnie est une discipline scientifique et technique dédiée à l'élevage des animaux de rente⁵⁵, tels que ceux produisant de la viande, du lait, des œufs, de la laine, ou utilisés pour la traction et les loisirs. Elle englobe divers aspects comme les soins, l'alimentation, la reproduction et la sélection des espèces animales. Apparue à la fin du XVIII^{ème} siècle, la zootechnie intègre des dimensions vétérinaires et agronomiques.

En France, la recherche en zootechnie s'est intensifiée avec les lois de modernisation agricole, visant notamment l'augmentation de la production animale. Cette orientation a conduit à une réduction de la diversité des races. Cependant, des initiatives locales et la recherche publique ont permis de préserver certaines races à faible effectif. Les instituts techniques, en collaboration avec des partenaires internationaux et des interprofessions, ont joué un rôle clef dans la transformation de l'élevage français. Parallèlement, des groupes d'éleveurs, comme

⁵⁵ Les animaux de rente, aussi appelés animaux de production, sont les animaux élevés pour leur rentabilité

les CIVAM⁵⁶, ont expérimenté des méthodes innovantes, notamment sur les systèmes herbagers.

La loi du 28 décembre 1966 a structuré la sélection animale et l'amélioration génétique en France, mettant en place des activités telles que l'identification animale et l'indexation génétique, impliquant organismes de recherche, centres d'élevage, établissements départementaux de l'élevage et éleveurs. L'ordonnance de décembre 2006 a réorganisé ce dispositif, responsabilisant davantage les acteurs, simplifiant les procédures et créant des organismes de sélection par race chargés des programmes d'amélioration génétique. Les coopératives sont ainsi devenues des acteurs majeurs de la sélection génétique en France.

La sélection génétique, pratiquée depuis le début de l'agriculture, repose sur l'hérédité et vise à améliorer des caractéristiques spécifiques des animaux, telles que la masse musculaire ou la production laitière. La France dispose d'une grande diversité de races, dont certaines ont été sauvegardées grâce aux éleveurs. Les techniques de sélection ont évolué, passant de méthodes empiriques à des technologies modernes comme le génotypage et le phénotypage, accélérant le processus de sélection. Cependant, l'utilisation de ces techniques soulève des débats scientifiques et éthiques concernant les risques pour la santé, l'environnement et la biodiversité. Les partisans y voient une réponse aux défis actuels, comme la création d'animaux ou de plantes plus résistants aux conditions climatiques difficiles. Ces débats englobent également des aspects économiques et politiques liés au financement et au contrôle de ces technologies. Contrairement aux plantes, les animaux génétiquement modifiés ne sont pas couramment élevés, à l'exception de certains poissons en aquaculture.

Depuis le 1^{er} novembre 2018, le règlement européen 2016/1012 encadre la reproduction et l'amélioration génétique des animaux d'élevage, précisant le rôle des organismes de sélection. Ces associations définissent les caractéristiques des races, gèrent les livres généalogiques et fixent les objectifs de sélection. Leurs programmes incluent le contrôle des performances et l'évaluation génétique des reproducteurs, avec possibilité de déléguer certaines activités. Ce règlement a été intégré dans le droit français par l'ordonnance n° 2021-485 du 21 avril 2021.

Au-delà de la sélection génétique, la recherche a porté sur l'amélioration des bâtiments et équipements d'élevage pour optimiser les conditions de travail et le bien-être animal. Des avancées en bactériologie et sérologie, ainsi que des mesures de prophylaxie, ont permis de maîtriser ou d'éradiquer des maladies autrefois redoutées. Cependant, la sélection intensive pour une productivité accrue a parfois conduit à une fragilité accrue des animaux et à l'émergence de nouvelles pathologies, comme la grippe aviaire, favorisées par la densité des élevages et les transports. La cohabitation entre animaux domestiques et sauvages peut également engendrer des problématiques sanitaires. L'alimentation animale a également été

⁵⁶ Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

un axe majeur de recherche pour optimiser les performances technico-économiques des élevages.

Les pratiques d'élevage intensif suscitent des controverses depuis les années 1980, touchant à l'impact environnemental, au bien-être animal, à la santé publique et à l'éthique de l'utilisation des animaux par l'homme. Actuellement, l'adaptation au changement climatique et la qualité des produits figurent parmi les priorités de la recherche. Le projet "Reconnexion Élevage-Végétal" (REVE), mené de mai 2020 à avril 2023, illustre cette orientation, visant à recenser les initiatives de reconnexion, analyser les freins et leviers à l'échelle territoriale et identifier des pistes de recherche pour la R&D.

« C'est un avis personnel et non celui du monde académique : beaucoup de cahier des charges indiquent que les vaches doivent pâturer et que la robotisation complique le pâturage avec un aménagement foncier inadapté. Pour moi, ce n'est pas la question clef, il faut juste que le bétail ait une aire d'exercice suffisamment grande et compatible avec le bien-être animal sans forcément avoir une part très significative dans la ration. La robotisation est une des voies d'avenir tout en restant conciliable avec le bien-être animal. »

Yves Le Roux, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure en Agronomie et Industrie Alimentaires

V. La consommation, exutoire de l'élevage et des industries agro-alimentaires

1. L'enjeu de souveraineté alimentaire

L'épidémie liée au Covid-19, par la fermeture des frontières et la réduction des échanges internationaux, a remis sur le devant la scène la notion de souveraineté. Si les plus grosses difficultés d'approvisionnement concernaient le secteur de la santé, cette crise a aussi mis à jour les dépendances de notre pays dans les secteurs industriels mais aussi agricoles. Par la suite, la guerre entre la Russie et l'Ukraine n'a fait qu'accroître les difficultés rencontrées par de nombreux pays, principalement ceux qui étaient fortement importateurs, entraînant une inflation record. Si la France demeure une puissance agricole majeure, détentrice de la plus grande surface agricole d'Europe et présentant de très bons rendements comparés à ses voisins, sa souveraineté alimentaire peut se voir menacée par le changement climatique (baisse des rendements liée aux aléas climatiques, à l'accès à l'eau ou à l'évolution de la fertilité des sols), par son positionnement dans les chaînes de valeur ou par sa très forte

dépendance pour l'importations d'intrants (protéines végétales, engrais, tourteaux, azote, phosphate).

Si l'on analyse les 30 principales filières agricoles et agroalimentaires⁵⁷, la France est auto-suffisante au sein de 17 d'entre-elles et quasi auto-suffisante (>94%) pour 4 autres. Si l'on affine pour les produits uniquement issus de l'élevage, elle est autosuffisante au sein de 7 filières sur 12 (viande porcine, ovoproduits⁵⁸, crème, fromage, poudre de lait écrémé, poudre de lactosérum, yaourts) et presque autosuffisante pour la viande bovine (95%) et les œufs (94%). Par contre, la production est bien inférieure à la consommation pour le poulet (81%), le beurre (78%) et les ovins (53%). De plus, quasiment toutes les filières exportent, y compris celles qui n'assurent pas l'autosuffisance alimentaire nationale, ce qui accentue les importations.

De fait, la dépendance aux importations grimpe à 53% pour les ovins, à 42% pour le poulet ou à 40% pour le beurre. Même pour des filières où la France produit plus que ce qu'elle consomme, le recours aux importations n'est pas négligeable : 36% pour le fromage, la crème, 26% pour le porc ou encore 24% pour les ovoproduits. S'il est difficilement concevable qu'un pays puisse à la fois exporter et importer un même type de produits, dans les faits, cela est très courant pour diverses raisons (conformation animales, produits sous appellations, accords commerciaux, qualité technologique...⁵⁹). Même si les produits qui sont largement produits localement sont globalement moins importés, l'imbrication dans les chaînes européennes ou mondiales de valeur rend délicate l'appréciation en termes de souveraineté alimentaire. Sur les 30 filières agricoles et agro-alimentaires étudiées, on constate que 13 d'entre-elles présentent à la fois un fort taux de dépendances aux importations et une capacité d'exportations supérieure à 20%⁶⁰.

Dans ce contexte, la réduction de l'élevage ne ferait qu'accroître les besoins en importations, augmenter les émissions de gaz à effet de serre induites par le transport de marchandises et impacter directement l'autosuffisance alimentaire française.

2. Des comportements alimentaires qui évoluent

a. Quelles attentes des consommateurs concernant la consommation de viande ?

Si le régime omnivore demeure largement majoritaire en France et dans le Grand Est, les nouvelles tendances de consommation (végétarien, flexitarien, végétalien, végan ...) font parler et pourraient modifier les besoins en produits d'origines animales dans les années à

⁵⁷ https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/rdd/documents/ETU-2023-SOUVERAINETE_ALIMENTAIRE_2.pdf

⁵⁸ Ensemble des produits élaborés par l'industrie agro-alimentaire issu d'une transformation de l'oeuf

⁵⁹ FranceAgriMer, Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilan, février 2023

⁶⁰ Pomme de terre, vin, sucre, viande porcine, ovoproduits, crème, fromage, poudre de lait écrémée, poudre de lactosérum, colza, tournesol, féveroles, blé dur

venir. D'autant que la consommation de viande est depuis quelques années au cœur de controverses (modes d'élevage et d'abattages, impacts sur l'environnement et sur la santé...). Mais qu'en est-il réellement ?

Selon les sondages, entre 2 et 3% de la population ne consomme pas du tout de viande. Dans un sondage réalisé en 2023 par Toluna et Harris Interactive pour le réseau Action Climat⁶¹, 57% des français déclaraient avoir réduit leur consommation de viande sur les dernières années, avec une part plus importante de personnes de plus de 50 ans et de femmes. Les principales raisons invoquées sont le prix (57%), la santé (37%), la préoccupation autour du bien-être animal et l'impact de l'élevage sur l'environnement (35%). Ainsi, seulement 27% des français mangent de la viande tous les jours (33% en 2021) et 23% n'en mange qu'une fois par semaine, ou moins (20% en 2021). Cette tendance de la diminution de la consommation de viande devrait se poursuivre, puisque 39% des français annoncent qu'ils consommeront moins de viande dans les prochaines années et ils ne sont plus que 40% à considérer qu'il faut en manger tous les jours.

« Il s'agit d'expliquer que le modèle de la polyculture élevage est essentiellement une question de circularité, l'idée n'est pas de dire « consommez plus de viande ». En fait, ce n'est pas du lobbying, c'est remettre du lien entre les citoyens, les jeunes citoyens et le monde de l'agriculture, qui est parfois distendu. »

Marie-Noëlle ORAIN, Rapporteuse de l'avis « Relever les défis de l'élevage français pour assurer sa pérennité » du CESE

Pour compenser l'apport nutritionnel de la viande, 80% privilégieraient les légumes secs et les légumineuses, 78% les céréales et les graines et 59% les aliments peu transformés. Les algues (41%), les préparations très transformées (35%), les viandes de synthèses (26%) et les insectes (21%) reçoivent pour le moment des accueils plus mitigés.

Les interrogés sont 85% à estimer que l'Etat et les acteurs publics n'agissent pas ou pas suffisamment pour améliorer la qualité de la viande consommée par les français. Les entreprises de l'agro-alimentaire sont également pointées du doigt (84%), ainsi que les distributeurs (83%). Les français sont également lucides sur leur rôle à jouer et leur comportement : seulement 20% des interrogés estiment que les consommateurs agissent suffisamment.

Toujours selon ce sondage, 89% des français souhaiteraient que les grandes et moyennes surfaces proposent davantage de viande issue d'élevages durables, 88% que ces dernières

⁶¹ https://harris-interactive.fr/opinion_polls/barometre-sur-la-consommation-de-la-viande-quelles-nouvelles-attentes/

baissent leur marge sur les produits d'origines biologique et ils sont 83% à vouloir que soient mieux mis en avant les aliments végétaux de qualité. Enfin, ils sont 82% à être favorables à ce que les grandes surfaces cessent de commercialiser les viandes issues des élevages les plus intensifs.

Pour une consommation alimentaire plus responsable, les 5 mesures les plus plébiscitées sont :

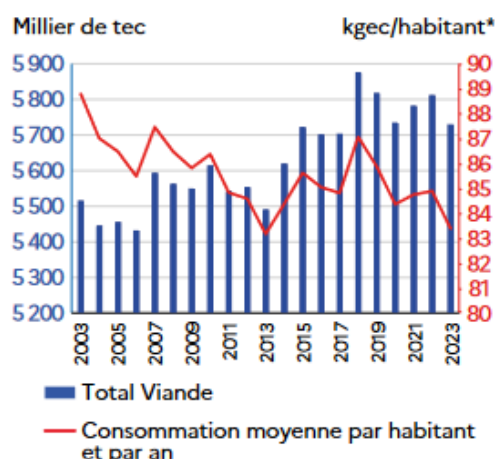
- Une meilleure rémunération des producteurs par la grande distribution (91%)
- Le soutien au développement d'élevages durables (90%)
- L'encadrement plus strict des marges des enseignes de distribution sur le bio (88%)
- Le soutien financier à l'installation d'agriculteurs bio à proximité des villes pour favoriser les circuits courts (87%)
- L'étiquetage environnemental des produits alimentaires, avec une note sur les impacts écologiques et une indication du mode d'élevage (87%).

« A plusieurs échelles, des efforts sont entrepris pour développer le Nutriscore en France, et les membres de la Chambre de Consommation encourage fortement le recours à ce barème : pour une meilleure transparence, il vaut mieux un Nutriscore E que pas de Nutriscore du tout. Des discussions se poursuivent quant à un Ecoscore, car le Nutriscore ne prend pas en compte l'usage de pesticides ou les impacts environnementaux et sanitaires de la production alimentaire. »

Fritz FERNANDEZ, Co-directeur de la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est

b. Evolution de la consommation de viande

En France, la consommation de viande n'a cessé de croître depuis la Seconde Guerre Mondiale, jusqu'en 1998, avec un pic à 93,6 kg. Depuis, elle tend à diminuer, et s'élève à 83,5 kg équivalent carcasse (ec) en 2023⁶². C'est à peu près le double de la consommation annuelle moyenne mondiale, et 7 kilos de plus que la moyenne européenne. Compte-tenu de la progression démographique nationale, la consommation totale de viande a continué à progresser jusqu'en 2018, avec 5,88 millions de tonnes ec et les importations de viandes sont passées d'environ 1 100 tec en 2003 à 1 900 en 2023.



* kg équivalent-carcasse.

Sources : Agreste, DGDDI, Insee

	2023	2023/ 2022	2022/ 2021	Taux de croissance annuel moyen entre 2003 et 2023
	Millier de tec			%
Viande d'animaux de boucherie	3 697	- 3,7	1,0	- 0,5
dont viande bovine	1 451	- 3,7	0,7	- 0,6
viande porcine	2 087	- 3,7	1,0	- 0,2
viande ovine	149	- 4,2	2,5	- 2,3
viande équine	5	- 9,5	- 5,3	- 7,9
viande caprine	5	- 11,3	3,5	- 0,5
Viande de volaille et de lapin	2 004	3,3	- 0,4	1,8
Viande de volaille	1 982	3,5	- 0,3	1,9
dont poulet et poule de réforme	1 593	3,7	4,9	3,8
dinde	239	- 1,7	- 11,6	- 2,1
canard	129	13,0	- 26,9	- 2,1
pintade et oie	21	- 3,9	- 11,8	- 3,4
Viande de lapin	22	- 9,3	- 10,4	- 4,0
Total toutes viandes	5 701	- 1,4	0,5	0,2

Sources : Agreste, DGDDI

Depuis 20 ans, on constate un recul de la consommation de viande de boucherie⁶³, avec en moyenne -0,5% par année. Si le porc résiste quelque peu (-0,2% en moyenne), le bovin et l'ovin affichent des reculs plus importants (-0,6% et -2,3%).⁶⁴ Il est à signaler que l'inflation des produits alimentaires en 2023 (+12,4%) a accentué le recul de la consommation de viande de boucherie sur l'année (-3,7%).

⁶² Agreste & FranceAgriMer, synthèses conjoncturelles de Juin 2024 (n°424) https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/SynCsm24424/consyn424202406-ConsoViande_V2.pdf

⁶³ Bœuf, veau, porc, mouton, agneau, cheval, chèvre

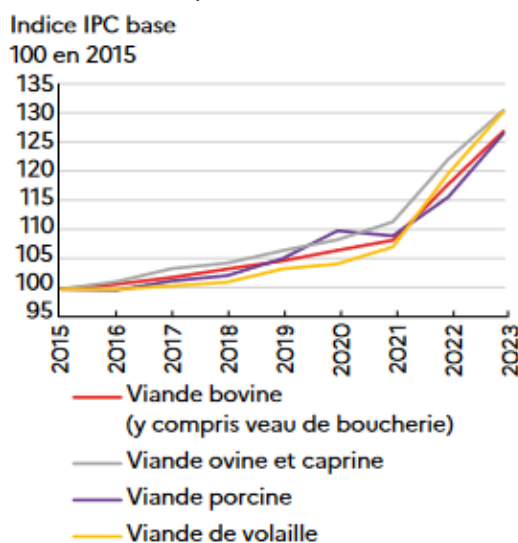
⁶⁴ La viande équine recule chaque année de 7,9%, mais le stock est faible (5 000 tonnes, contre 2,1 millions de tonnes pour la viande porcine ou 1,45 millions de tonnes pour la viande bovine)

« Les consommateurs ont largement conscience qu'un paradoxe existe entre la volonté d'avoir des produits accessibles financièrement et en même temps disposer de produits de qualité effectivement contrôlés. Pris en étau par la hausse du prix de la vie (logement, énergies, dépenses contraintes), l'alimentation est trop souvent la variable d'ajustement budgétaire pour les ménages. »

Fritz FERNANDEZ, Co-directeur de la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est

A l'inverse, la viande de volaille présente une forte croissance de sa consommation depuis 20 ans : +1,8% par an en moyenne, et plus particulièrement le poulet⁶⁵, puisque toutes les autres volailles (dinde, canard, pintade, oie) et la viande de lapin s'affichent à la baisse, avec des moyennes annuelles s'échelonnant de -2 à -4%.

Ainsi, en France, la viande porcine reste la viande la plus consommée (37%), notamment en raison de son prix abordable et de la diversité des produits transformés. La volaille est depuis



2013 la deuxième viande la plus consommée (33%, avec une forte progression des produits transformés) dépassant la viande bovine (26%). Deux raisons principales expliquent le retrait de cette dernière : le coût et les campagnes visant à limiter la consommation de viande rouge, pour l'impact sur l'environnement et la santé.

Sur le graphique à gauche, on constate que toutes les viandes présentent une augmentation de leurs prix, avec une flambée très importante à partir de 2021, quasiment du même ordre dans l'ensemble des filières, même si la volaille reste plus accessible.

Source : Insee

Selon une étude réalisée par FranceAgriMer, sur la période 2016/2021, la consommation de lait a baissé de 9%, tandis que celles des fromages a progressé de 6%. La demande en yaourts et desserts lactés s'est quant-à-elle stabilisée. Au total, cela représente 83 kilos de produits laitiers par an et par personne (49 kilos de lait et produits laitiers, 26 kg de fromage et 8 kg de beurre).

En 2022, chaque français a consommé l'équivalent de 220 œufs, dont 35% sous forme d'ovoproduits destinés principalement aux industries agro-alimentaires. On note une progression importante des achats d'œufs de poules élevées au sol et en plein air. La

⁶⁵ +3,8%, dont viande de poule de réforme

progression de la consommation d'œufs est à mettre en lien avec un prix qui reste relativement abordable, notamment comparé à la viande.

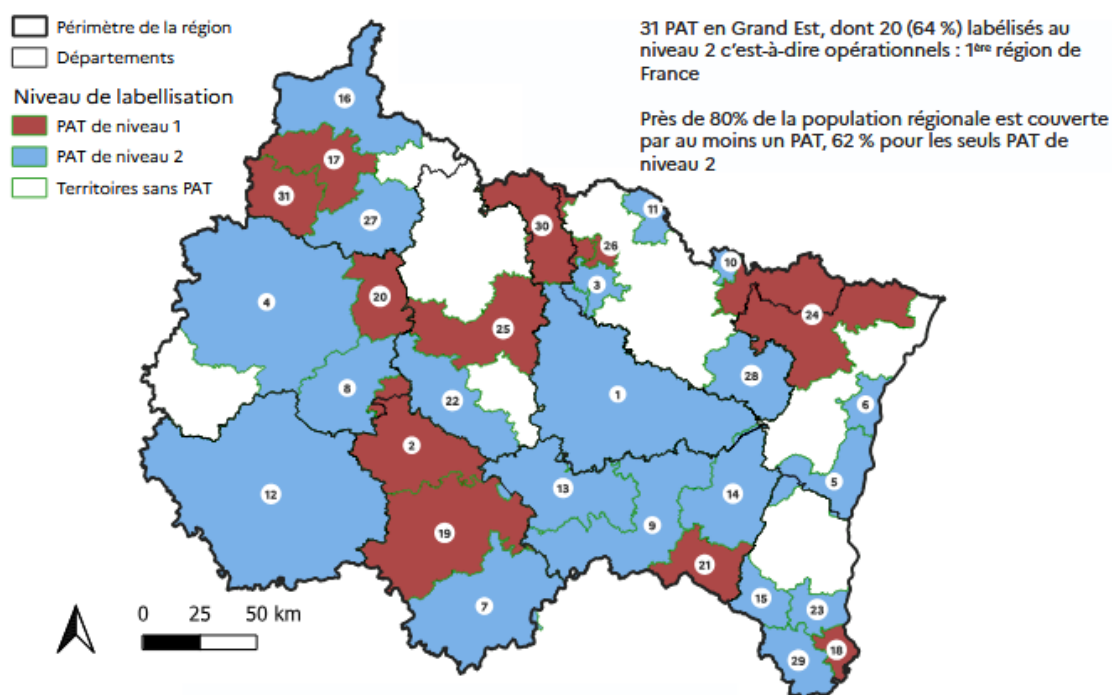
3. Les projets alimentaires territoriaux (PAT)

Les projets alimentaires territoriaux ont pour ambition de fédérer les acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, pour favoriser une alimentation locale, saine et durable. Porté le plus souvent par des collectivités territoriales, ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation d'un territoire pour définir des actions opérationnelles, afin de soutenir l'agriculture de proximité et de créer un lien entre producteurs, collectivités, transformateurs, distributeurs et citoyens. Lancé en 2014, leur déploiement s'est accéléré à partir de 2021, sous l'impulsion du plan France relance et du rôle clef que les PAT pouvaient jouer en matière de résilience alimentaire territoriale. Ainsi, deux niveaux de labellisation existent : le niveau 1 pour les PAT en phase d'émergence et le niveau 2 pour les PAT en phase opérationnelle.

Le Grand Est est plutôt bien doté en PAT, 80% de la population régionale réside sur un territoire couvert par un PAT et 62% par un PAT opérationnel. En France métropolitaine, les taux sont respectivement de 75% et 43%. L'Aube, la Haute-Marne et les Vosges sont couverts à 100%, les Ardennes s'en approchent. Les départements les moins dotés sont la Meuse et la Moselle. La plupart de ces PAT sont portés par des communautés de communes, des pôles d'équilibre territorial et rural (PETR)⁶⁶, et plus rarement par des Parcs naturels régionaux (PNR) ou même des départements (Aube). Certains PAT émanent de la fusion de plusieurs communautés de communes, ou même de communautés de communes et de PNR.⁶⁷

⁶⁶ Créés par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, les PETR sont des établissements publics regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave

⁶⁷ https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/memento2024_grandest_9avril25.pdf



Sources : IGN AdminExpress, France PAT (données du 19/12/2024, traitements SRISE)

Carte des PAT de la région Grand Est

4. L'image de l'élevage et les nouvelles attentes sociétales

a. Différents profils de citoyens-consommateurs

La dernière grande étude portant sur la vision de la société sur les pratiques d'élevage date de 2018, et s'appuie sur le projet ACCEPT⁶⁸, visant à mieux comprendre les points de vue et interrogations des citoyens sur l'élevage. Il en ressort quatre grandes thématiques :

- Les préoccupations autour de l'impact environnemental des exploitations d'élevage (pollutions, émissions de gaz à effet de serre, utilisation des ressources en eau, en énergie et en terre ainsi que les nuisances).
- Les crises sanitaires et l'utilisation d'antibiotiques, en croissance avec les crises sanitaires des deux dernières décennies, et l'impact sur la santé humaine de la consommation excessive d'animaux
- La question du bien-être animal (logement, accès au plein air, confort, liberté de mouvement, douleur physique et psychologique...)

⁶⁸ Etude menée entre 2014 et 2017, associant instituts techniques spécialisés sur les filières d'élevage, sociologues, Chambres d'agriculture, lycées agricoles et l'entreprise de sondage d'opinion IFOP <https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2018/12/es-plaquette-accept.pdf>

- L'intensification et la concentration de l'élevage, cumulant éthique (maltraitance des animaux, des humains et de l'environnement) et économie (faible coût de production pour proposer des aliments peu onéreux et donc faible rentabilité).

Ainsi, l'étude identifie 5 profils sociologiques, même si 57% des interrogés déclarent mal connaître l'élevage :

- 51% de « progressistes », qui disent mal connaître l'élevage mais qui sont de plus en plus intéressés par la thématique. Ils ne s'opposent pas aux modes de production dits intensifs, car conscients de la nécessité de produire des denrées animales à prix abordables, mais sont préoccupés par la manière dont sont produits les aliments consommés, et souhaitent voir les pratiques progresser, notamment sur le bien-être animal et l'impact environnemental.
- 24% d'« alternatifs », qui souhaitent la fin de l'élevage dit intensif et le développement de modèles alternatifs (bio, circuits courts, herbage, signe de qualité). Regroupant majoritairement des femmes, ce public a tendance à réduire sa consommation de viande.
- 10% de « compétiteurs », qui déclarent être satisfaits de l'élevage actuel, qu'ils connaissent assez bien. Majoritairement des hommes, ils mettent en avant l'importance de la compétitivité et des exportations de l'élevage français, soutenant un modèle intensif, qui selon eux sont les mieux adaptés aux marchés économiques mondialisés et les plus à même à garantir un revenu correct aux agriculteurs.
- 3% d'« indifférents », qui ne connaissent pas l'élevage et ne s'y intéressent pas.
- 2% d'« abolitionnistes », qui ne consomment pas ou très peu de produits animaux. Ils souhaitent la fin de l'exploitation des animaux d'élevage qu'ils jugent immorale. Ce sont en majorité des jeunes et des femmes.

Enfin, 10% ne correspondent fortement à aucun de ces cinq groupes.

b. Cinq scénarios prospectifs

Suite au sondage et aux entretiens auprès de toutes les parties prenantes, 5 scénarios prospectifs ont pu être élaboré ⁶⁹

Scénario 1 : le dérèglement climatique conduit à une diminution de la production agricole mondiale, tandis que la pression démographique demeure forte, entraînant des tensions géopolitiques liées aux flux migratoires importants et aux émeutes de la faim. Les enjeux climatiques, économiques et alimentaires étant sur le devant de la scène, produire devient la priorité, d'autant que les prix des denrées agricoles augmentent. Les coûts de production de l'élevage augmentant, les produits animaux deviennent un luxe et les exploitations d'élevages

⁶⁹ https://accept.ifip.asso.fr/docs/action4/plaquette_ACCEPT_prospective.pdf

déclinent au profit des grandes cultures, qui ont pu plus facilement s'adapter dans les pays développés par une recherche agronomique performante.

Scénario 2 : les systèmes agricoles mondiaux ont su s'adapter au dérèglement climatique, il n'y a pas de pénurie alimentaire. Les consommateurs consacrent une part limitée de leur budget à l'alimentation : les pratiques alimentaires se mondialisent et les produits consommés sont de plus en plus transformés. Les préoccupations liées aux enjeux éthiques et environnementaux se sont réduites et chaque territoire se spécialise selon ses avantages : les exploitations sont moins nombreuses mais de très grandes tailles, et sont souvent des sous-traitants de grandes firmes agro-alimentaires. Les produits de qualité sont rares, et chers.

Scénario 3 : le dialogue s'est structuré entre la société et les acteurs des filières. Les systèmes d'élevage sont diversifiés et répondent à la demande. Chaque filière dispose d'un socle de base, et de cahiers des charges qui permettent des méthodes de production conformes aux objectifs de développement durable et qui rassurent les populations. Les filières sont structurées et les exploitations généralement de grande taille. Les élevages biologiques ou alternatifs sont aussi pérennes car répondent à une attente d'une partie des consommateurs.

Scénario 4 : pour des raisons environnementale, d'éthique et de santé, les citoyens consomment moins de produits animaux, mais mieux. Ils cherchent à connaître l'origine et la qualité de leur alimentation, et consacrent un budget plus conséquent qu'avant à ce poste de dépense. Les systèmes de production ont évolué vers des modèles plus qualitatifs, même si la production de viande a diminué, au contraire de la valeur ajoutée, qui a connu une forte croissance. La restauration hors foyer utilise encore pour partie des produits issus de l'industrie agro-alimentaire ou importés issus d'élevages standards mais répondant à des socles de bonnes pratiques.

Scénario 5 : la pensée végétale est progressivement devenue majoritaire dans la société et les consommateurs de viande sont stigmatisés. La viande a été remplacée par des protéines végétales et il ne reste plus que très peu d'élevage sur le sol français. Seuls subsistent des exploitations d'œufs, de laine ou de lait car elles n'impliquent pas de la mort de l'animal. Les paysages se transforment rapidement : des friches, des landes et des forêts remplacent les anciennes prairies. Les grandes cultures (céréales, protéines végétales) se sont encore plus développées et nécessitent des quantités importantes d'engrais de synthèse, ce qui fait débat, tout comme la production industrielle de substituts protéiques.

VI. Les forces et faiblesses de l'élevage dans le Grand Est

Les forces	Les faiblesses
Une diversité des territoires et un climat tempéré propices à différents types d'élevage	Les impacts du changement climatique (sécheresse, canicule, épisodes extrêmes) Difficultés logistiques en zone isolée ou de montagne (transport, collecte, vétérinaire ...)
Un accès à l'eau plus aisé que dans d'autres territoires	Une pression réglementaire importante (PAC, bien-être animal, directive nitrates...)
Le stockage de carbone, notamment via les prairies et la valorisation de zones non cultivables et de co-produits	L'élevage pèse pour environ 80% des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole, lui-même représentant 20% des émissions de GES totales
Le Grand Est est une grande région céréalière, réduisant la dépendance aux importations de soja et la déforestation qui en découle dans les pays exportateurs	La France importe encore un quart de ses protéines végétales destinées à l'alimentation animale, essentiellement sous forme de tourteaux de soja
La production de productions de qualité et AOP (viandes, fromages)	La concurrence de produits étrangers moins chers mais de qualité inférieure
Un héritage culture fort, s'accompagnant d'un soutien de la société et d'une bonne image	Un difficile renouvellement des générations, et des conditions de travail parfois lourdes
L'entretien des paysages ruraux, les bénéfices pour la biodiversité (haies, prairies) et la limitation des risques incendies ou inondations	D'importantes critiques sociétales concernant l'empreinte carbone de l'agriculture et le bien-être animal. Une consommation foncière importante
L'élevage est parfois l'une des dernières activités économiques dans les campagnes, plus encore dans les zones de montagne. De plus, il induit un nombre significatif d'emplois indirects, et non délocalisables	Comparé à d'autres professions de l'agriculture, la majorité des éleveurs ne disposent que de revenus relativement faibles. En outre, de nombreux petits abattoirs sont en difficulté ou ferment, entraînant une hausse de la dépendance à

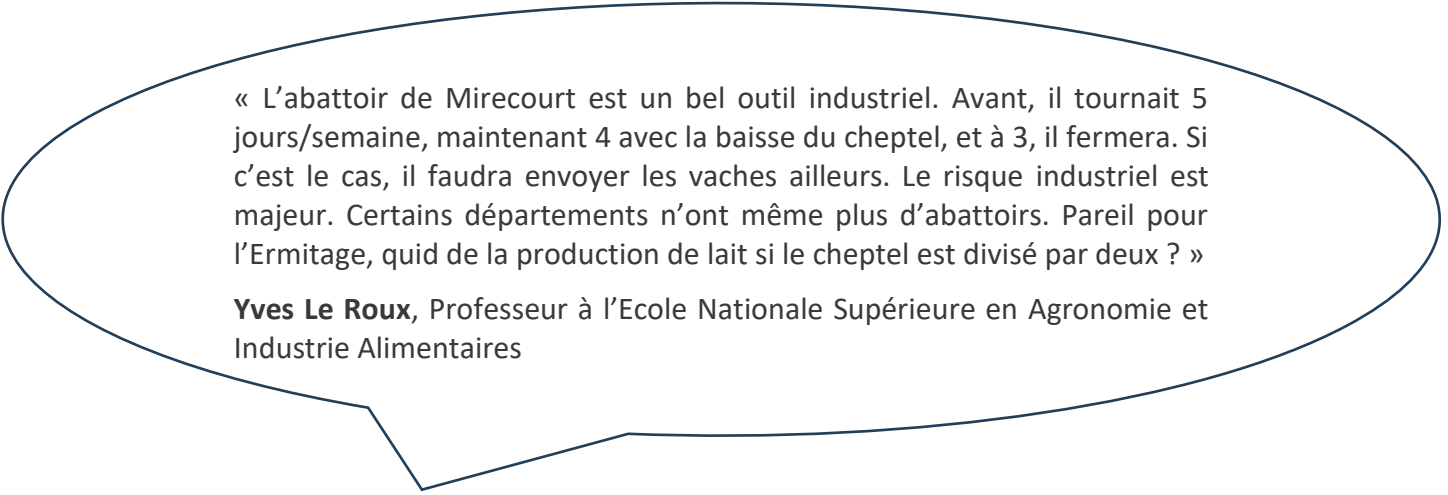
	quelques gros acteurs, comme pour la collecte laitière
La production d'énergie par la méthanisation de déchets organiques	La méthanisation peut entraîner des effets négatifs (cultures dédiées pour cette utilisation ou augmentation du prix du foncier)
La consommation de viande dans le monde continue de progresser Balance commerciale positive	Des prix de vente parfois instables, des coûts de production et d'investissement élevés et une marge réduite par un nombre d'intermédiaire parfois importants
Le système en polyculture-élevage s'apparente à une économie circulaire entre production végétale et animale, et rendent les exploitations plus résilientes	

VII. Les conséquences d'une disparition de l'élevage dans le Grand Est

A la lumière de ce rapport, la réduction voire la disparition totale de l'élevage dans la région auraient un nombre important de conséquences. Si la suppression de l'élevage peut apparaître en théorie comme une solution efficace pour réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture, cette issue radicale ne semble pas la plus optimale, notamment car elle aurait de très nombreux effets négatifs aussi bien économiques, sociaux, culturels, qu'environnementaux.

1. L'impact économique et social

Les premières conséquences porteraient sur l'emploi : on compte environ 21 500 emplois (dont près de la moitié sont salariés) dans les exploitations d'élevage et de polyculture-élevage. Auxquels il faut ajouter les emplois des industries agro-alimentaires, au nombre de 38 600. Une petite partie de ces industries pourraient peut-être résister dans un premier temps en recourant à l'importation, mais leur pérennité dans le temps serait fortement remise en question par la hausse des coûts liés à la nécessité d'accroître les importations et le recul de la compétitivité.



« L'abattoir de Mirecourt est un bel outil industriel. Avant, il tournait 5 jours/semaine, maintenant 4 avec la baisse du cheptel, et à 3, il fermera. Si c'est le cas, il faudra envoyer les vaches ailleurs. Le risque industriel est majeur. Certains départements n'ont même plus d'abattoirs. Pareil pour l'Ermitage, quid de la production de lait si le cheptel est divisé par deux ? »

Yves Le Roux, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure en Agronomie et Industrie Alimentaires

La disparition conjointe de l'élevage et des industries agro-alimentaires en lien avec les filières animales aurait également des impacts sur les emplois indirects, comme le transport, la logistique, le vétérinaire...

Les activités d'élevage et l'agro-alimentaire représentant une part importante de l'économie du Grand Est⁷⁰, leur disparition entraînerait un recul de la production de richesses et de la valeur ajoutée. Les exportations de produits agricoles et agro-alimentaires baisseraient significativement, tandis que la hausse de leur importation serait inévitable pour compenser le recul de la production locale. La balance commerciale régionale, très légèrement positive ces derniers trimestres, fléchirait pour devenir négative, à l'instar de la quasi-totalité des autres régions françaises.

L'élevage valorise l'herbe des prairies et les coproduits des cultures, transformant des biomasses non utilisables par l'homme en produits à haute valeur nutritionnelle, comme le lait et la viande. L'INRAE⁷¹ estime que l'alimentation des ruminants est composée d'approximativement 70% de fourrages non consommables par l'homme et 30% d'aliments concentrés dont seulement une petite part pourrait être digestible pour l'homme. Ainsi, 1 kilogramme de protéines végétales qui pourrait être consommé par l'homme permettent à une vache laitière de produire entre 2 et 4 kilogrammes de protéines animales.

2. Les conséquences sur le paysage et l'environnement

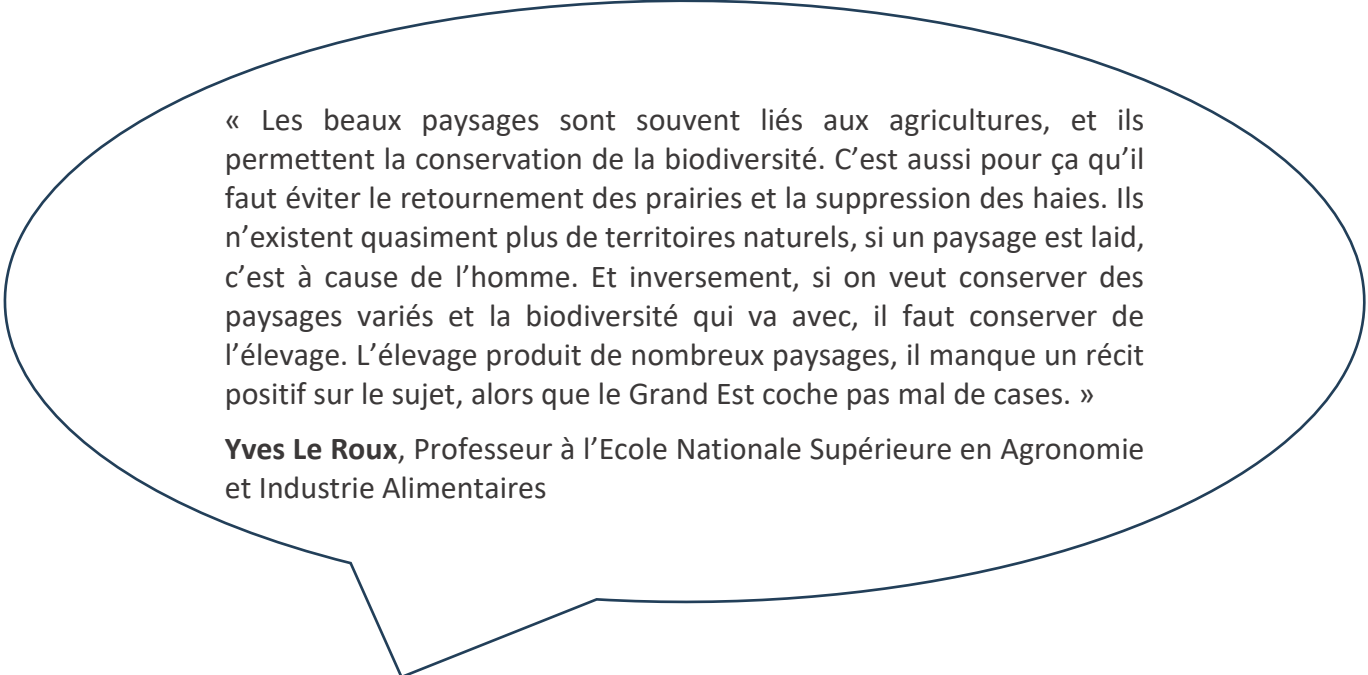
La disparition des activités d'élevage entraînerait avec elle le recul des prairies. Ces dernières, qui étaient entretenues par les troupeaux, seraient reconverties en cultures si l'écosystème local le permet (avec un fort impact sur la biodiversité⁷² et une augmentation de l'érosion des

⁷⁰ Le Grand Est pèse environ 10% de la valeur ajoutée de l'agriculture et des industries agro-alimentaires françaises

⁷¹ Institut National pour la Recherche Agronomique et Environnementale

⁷² Les grandes cultures offrent des écosystèmes peu variés et peu originaux au développement d'une biodiversité remarquable (source : DREAL)

sols) ou abandonnées, pour ensuite se fermer, et développer un milieu forestier⁷³ (par exemple, dans les zones de montagne). Dans certains territoires, le risque incendie serait accru car les prairies font office localement de « coupe-feu » naturel. Les écosystèmes seraient bouleversés par la disparition des pâturages, des haies et de certaines zones humides, entraînant une perte pour la biodiversité. L'identité visuelle des zones rurales serait probablement composée en grande majorité de grandes cultures céréalières, signant la disparition de l'alternance prairies, forêts, haies et champs et la banalisation des paysages. Les haies, les bandes enherbées et même les simples bordures des champs peuvent constituer des corridors écologiques.⁷⁴



« Les beaux paysages sont souvent liés aux agricultures, et ils permettent la conservation de la biodiversité. C'est aussi pour ça qu'il faut éviter le retournement des prairies et la suppression des haies. Ils n'existent quasiment plus de territoires naturels, si un paysage est laid, c'est à cause de l'homme. Et inversement, si on veut conserver des paysages variés et la biodiversité qui va avec, il faut conserver de l'élevage. L'élevage produit de nombreux paysages, il manque un récit positif sur le sujet, alors que le Grand Est coche pas mal de cases. »

Yves Le Roux, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure en Agronomie et Industrie Alimentaires

Les prairies jouent un rôle important en matière de séquestration du carbone dans le sol, et elles permettent de compenser une partie des émissions de méthanes des ruminants. Une prairie pâturée présenterait un bilan carbone 6 fois supérieur à une prairie non pâturée⁷⁵, de par le recyclage sur place du carbone par l'alimentation des animaux et la stimulation de la croissance végétale.

L'INRAE rappelle qu'au cours du XIX^{ème} siècle, environ un milliard d'hectares de terres arables a été perdu dans le monde⁷⁶, principalement en raison de la disparition de l'élevage ; les sols

⁷³ <https://www.parcdesvolcans.fr/adapter-ses-pratiques-d-elevage/prairies-permanentes>

⁷⁴ INRAE, DREAL

⁷⁵ <https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/les-prairies-permettent-de-compenser-une-partie-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-des-vaches-vrai-ou-faux/>

⁷⁶ <https://www.citeco.fr/un-monde-sans-elevage-est-il-possible>

pâturés contribuent à la limitation des pertes d'eau liée au ruissellement, à la recharge des nappes phréatiques et à la limitation des inondations.⁷⁷

« Si des prairies de 60 ans sont retournées, le carbone stocké durant toutes ces décennies va être émis en moins de 5 ans, et il faudra 20 à 30 ans pour le reconstituer. Or, les besoins en décarbonation ne sont pas pour dans 30 ans, nous sommes dans l'urgence, voire dans une impasse. Le financement du stock serait peut-être la seule solution. Il existe un label bas carbone Grande culture, qui rémunère le flux mais aucun label ne finance le stock. En résumé, retourner des prairies, même anciennes, est très défavorable. »

Yves Le Roux, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure en Agronomie et Industrie Alimentaires

Les animaux d'élevage produisent également des fertilisants via leurs déjections, permettant de réduire le recours aux engrais de synthèse pour les cultures.

Enfin, substituer la viande d'élevage par la viande cellulaire n'apporterait pas autant de bénéfices environnementaux qu'envisagé, car le processus de purification pour l'élimination des microbes est extrêmement énergivore, et émettrait selon les techniques actuelles entre 4 et 25 fois plus de dioxyde de carbone pour la production d'un kilogramme de viande de synthèse que pour un kilogramme de viande de bœuf ordinaire.⁷⁸

« On attend une meilleure reconnaissance des services rendus par l'élevage. Nos pratiques sont bien plus respectueuses des paysages que l'élevage à l'étranger. C'est incompréhensible que l'on démolisse ainsi cette filière. »

Thierry MOUROT, Agriculteur

3. Les effets sur les circuits de production et de consommation

L'une des conséquences directes de la fin de l'élevage serait le recours accru à l'importation, puisque les productions locales ne permettraient plus de couvrir une partie de la demande⁷⁹.

⁷⁷ <https://www.eau-rhin-meuse.fr/actualites/sauvegardons-les-prairies-permanentes>

⁷⁸ <https://www.newscientist.com/article/2372229-lab-grown-meat-could-be-25-times-worse-for-the-climate-than-beef/>

⁷⁹ Dans le cas où la disparition de l'élevage ne coïnciderait pas avec un recul drastique de la consommation de produits animaux

Cette hausse de la dépendance aux marchés étrangers s'accompagnerait d'une augmentation de l'empreinte carbone pour faire venir ces produits, et peut-être d'une augmentation du prix final pour le consommateur pour l'achat de ces denrées alimentaires compte-tenu du coût du transport, accentuée en cas de tension sur les marchés mondiaux. De plus, ces produits importés auraient de grandes chances d'être de qualité inférieure et moins durables que ceux qui étaient produits auparavant localement.

Ce recul de l'autonomie alimentaire sur les produits animaux pourrait avoir pour conséquence à terme une perte de souveraineté alimentaire, augmentant significativement la vulnérabilité régionale lors des crises économiques, géopolitiques, sanitaires ou climatiques.

Le rapport du GIEC⁸⁰ de 2019 soulignait que moins de 50% du bétail abattu était utilisé comme viande comestible, que de 1 à 10% était perdu et que le reste fournissait de la matière première à d'autres filières, comme l'habillement, l'ameublement, les cosmétiques, les matériaux de revêtement automobile, la pharmacie ou la chimie.⁸¹

4. Les conséquences liées à la culture et au patrimoine

A l'instar de nombreuses régions françaises, l'élevage fait partie de l'identité du Grand Est, plus encore dans ses zones rurales. Son extinction acterait la fin de traditions, savoir-faire et techniques ancestrales (gestion des prairies, sélection des races...). De nombreuses spécialités culinaires locales (knack alsacienne, fromages, choucroute, pâtés lorrains...) perdraient aussi leurs ingrédients de base et donc ce lien direct entre gastronomie et terroir.

En outre, de nombreuses foires agricoles, marchés aux bestiaux et concours agricoles sont organisés chaque année sur tout le territoire régional. Ces événements font partie intégrante de la vitalité des territoires et la disparition de l'élevage mettraient en cause la pérennité de ces manifestations, qui génèrent des retombées économiques locales.

Enfin, le tourisme rural, et notamment les séjours à la ferme, en plein développement, serait mis à mal par le retrait des activités d'élevage.

⁸⁰ Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ou GIEC est un organisme intergouvernemental chargé d'évaluer l'ampleur, les causes et les conséquences du changement climatique

⁸¹ <https://www.citeco.fr/un-monde-sans-elevage-est-il-possible>



02. AVIS

Le rapport joint à cet avis a permis de poser un diagnostic des forces et faiblesses du secteur de l'élevage dans le Grand Est, mais aussi des contraintes et des tendances sociétales. L'élevage est fragilisé notamment par le changement climatique, les épizooties, le manque d'attractivité des métiers, le déséquilibre de la filière (manque d'abattoirs, de vétérinaires), mais encore assez solide pour intégrer les adaptations indispensables pour offrir un bel avenir à ce secteur.

Le CESER réaffirme que l'élevage doit demeurer un pilier de l'activité agricole régionale, tant pour son rôle économique que pour sa contribution à l'aménagement du territoire, à l'environnement et à la cohésion sociale, en cohérence avec la demande alimentaire nationale (la demande énergétique étant un sujet complémentaire même s'il est toutefois primordial pour la souveraineté nationale et la garantie d'un revenu pour l'agriculteur).

Cette approche doit guider le Conseil régional dans son soutien pour le développement ou le renforcement de filières adaptées, viables économiquement et résilientes face aux aléas climatiques et de marché. En outre, le CESER souligne l'importance d'un accompagnement stratégique des transitions, qui combine à la fois l'anticipation économique, la planification territoriale et la sécurisation des débouchés.

Dans cette perspective, plusieurs orientations sont proposées :

I. La compétitivité et la viabilité de l'élevage pour renforcer l'attractivité des métiers et favoriser le renouvellement des générations

Malgré une image globalement positive dans l'opinion publique, l'agriculture souffre d'un déficit d'attractivité auprès des jeunes générations. Selon un baromètre IFOP (2024), si 90 % des Français considèrent les agriculteurs comme indispensables à l'alimentation nationale, seuls 15 % des parents recommanderaient cette voie professionnelle à leurs enfants.

Face à ce constat, le CESER Grand Est formule plusieurs pistes d'action pour revaloriser les métiers de l'élevage, en agissant à la fois sur l'installation, la transmission, les conditions de travail, la formation et l'image de la profession.

► Transmettre, simplifier, accompagner, professionnaliser

Le CESER appelle à un soutien renforcé à la formation, au recrutement et au suivi post-installation des jeunes agriculteurs notamment par une simplification des démarches administratives. La pérennité des activités d'élevage dépend de la visibilité dont disposent les éleveurs quant aux conditions d'élevage à moyen et long terme et à la reconnaissance de leur travail dans la chaîne de valeur du producteur au consommateur en passant par les industries agro-alimentaires et la distribution. Les évolutions normatives visant à renforcer la qualité de la production, qu'elles soient nationales ou européennes, nécessitent d'être accompagnées pour permettre aux exploitations d'atteindre leur seuil de rentabilité, notamment à travers la mise en œuvre de clauses de réciprocité, principe établi dans les lois EGALIM. Le CESER

demande également au Conseil régional de mettre en place un accompagnement financier dans chaque département pour le déploiement du dispositif France Services Agriculture, prévu par la Loi d'Orientation Agricole, en remplacement des anciens Points d'Accueil Installation (PAI) et Transmission (PAT).

Les candidats à l'installation, notamment les "Non Issus du Milieu Agricole" (NIMA), peuvent se heurter à la difficulté d'obtenir un prêt. Les banques demandent des cautions que les jeunes ne sont pas en mesure d'apporter, d'autant plus si ces derniers n'achètent pas de foncier et s'installent en fermage, le foncier ne pouvant garantir la caution. Le CESER **préconise d'encourager la mise en place et le déploiement de systèmes de caution solidaire.**

► **Préserver la souveraineté alimentaire grâce à la diversité des élevages et leur adaptation aux différents reliefs**

Le CESER rappelle que la coexistence de modèles variés d'élevage (extensifs, intensifs, biologiques, conventionnels, spécialisés ou mixtes) a répondu aux différentes cibles du marché et a permis longtemps de maintenir l'ancrage territorial des productions.

Toute réduction des volumes produits sur le territoire national serait immédiatement compensée par une augmentation des importations⁸², ne respectant souvent pas les standards de production français ou européens en matière de bien-être animal ou de normes sanitaires ou environnementales. Cette dynamique irait à l'encontre des objectifs de souveraineté alimentaire et de résilience des filières portés par les politiques nationales et européennes.

Le CESER **préconise que les installations ou les investissements en faveur des projets de filières en forte demande (volailles, porcins, ...) bénéficient d'un soutien financier majoré** pour répondre à la demande régionale, y compris les exploitations en grandes cultures souhaitant se réorienter vers l'élevage ou la polyculture-élevage. Avant de lancer de nouvelles filières de production, le CESER **recommande au Conseil régional de conduire des diagnostics de marché territorialisés ou d'amplifier la participation à leur financement**, afin d'éviter les effets de saturation ou les déséquilibres offre-demande.

Afin de préserver l'équité entre les territoires de plaine et de montagne, le CESER **recommande que le Conseil régional prenne en charge une partie du surcoût logistique lié aux contraintes topographiques des zones de montagne.** Le ramassage du lait pourrait bénéficier d'une aide dans le cadre de la Politique de Montagne. Ce soutien est essentiel pour maintenir une activité agricole vivante et diversifiée en altitude, et garantir un accès équitable aux marchés pour l'ensemble des producteurs du Grand Est.

De même, afin de préserver l'équité entre éleveurs biologiques et conventionnels, le CESER recommande que le Conseil régional prenne en charge une partie du surcoût logistique lié à

⁸² Ceci est vérifiable avec les accords commerciaux de type MERCOSUR

la dispersion territoriale des exploitations en bio. Ce soutien est essentiel pour maintenir la collecte de lait bio sur l'ensemble du territoire. Le CESER, dans la même optique, recommande aussi la prise en charge de la certification bio pour les exploitants.

► Favoriser le recours au salariat

La position de la Région au carrefour de l'Europe et en proximité de pays aux rémunérations plus attractives crée sur certains territoires une forte volatilité du salariat. Parallèlement, d'autres territoires plus ruraux et éloignés des frontières n'exercent pas une forte attractivité.

En vue d'améliorer la rentabilité de l'exploitation d'élevage et de dégager plus de marge à réinvestir dans les salaires, le CESER **demande au Conseil régional d'encourager le développement de formes sociétaires ou de groupements d'employeurs agricoles, qui favorisent le recours au salariat**. Ces salariés doivent être pris en compte dans le calcul des accompagnements des dispositifs d'aide à l'investissement, et pas seulement les chefs d'exploitations, afin d'encourager l'emploi de salariés agricoles d'améliorer l'attractivité des métiers. En effet, le développement d'organisation du travail permettant de rendre plus attractif le salariat agricole bénéficierait à la fois aux exploitants (via une réduction de la charge de travail) et aux salariés (via une meilleure rémunération).

► Assurer la transmission et soutenir les projets diversifiés

Le CESER **préconise au Conseil régional de faciliter une identification des futurs cédants** (via les chambres d'agriculture et les collectivités) la plus en amont possible de leur départ, pour un accompagnement préalable à la cession d'activité et une mise en relation facilitée avec une diversité de porteurs de projets. Il appelle à renforcer les incitations à la transmission : fiscalité, retraite progressive, portage temporaire, etc., avec un suivi de leur mise en œuvre effective et une adaptation aux différents statuts et formes d'exploitation. L'objectif est d'encourager le développement de projets variés et viables, plutôt que le simple agrandissement ou la mise en prestation.

► Ne pas pénaliser les filières d'élevage avec l'écocontribution poids lourds

Le CESER demande l'ouverture par la Région d'une étude sur la territorialisation et la réduction des circuits logistiques pour les filières, en lien avec l'implantation des abattoirs, les entreprises de transformation et les circuits de distribution sur le territoire régional, notamment via les projets alimentaires territoriaux. En attendant de structurer cette filière territoriale, il demande d'analyser les conséquences de la mise en place de l'écocontribution poids lourds prévue pour 2027. Cela permettrait de mesurer si cette ecotaxe dégrade les conditions de compétitivité, et d'engager une politique régionale pour tendre à réduire le trafic ou d'apporter éventuellement une compensation. Le CESER recommande que l'export d'animaux vivants pour leur abattage dans des pays étrangers ne soit pas exonéré de l'écocontribution, afin de ne pas affaiblir les abattoirs locaux, déjà touchés par la décapitalisation des cheptels.

► Faciliter l'accès à la formation continue

Libérer du temps pour se former personnellement ou former ses salariés est complexe pour les exploitants agricoles. En élevage, il ne peut y avoir d'absences non remplacées et le remplacement doit le plus souvent inclure un tuilage avant formation, afin que la personne suppléante soit opérationnelle. Pour autant, la formation continue est un facteur majeur d'adaptabilité et de pérennité.

Le CESER **recommande au Conseil régional de maintenir voire de renforcer en cas de difficulté l'accompagnement des centres de formation dédiés à l'élevage**, tel que l'ALPA d'Haroué. Ce dernier est un des seuls pôles de formation pour adultes dans le Grand Est avec une spécialité élevage, et permet de maintenir un vivier d'apprenants, de salariés et d'agents de remplacements se destinant à l'élevage. Afin de faciliter l'accès à la formation continue pour les chefs d'exploitation et leurs salariés et en s'appuyant sur les acteurs de l'emploi et de la formation agricole (ANEFA, APECITA, VIVEA⁸³, OCAPIAT⁸⁴, France Travail...), il **préconise à l'Etat la mobilisation du crédit d'impôt-remplacement, pour lever les freins liés à la disponibilité des professionnels pour se former**, en cohérence avec les préconisations du CESE.

II. Les exploitations d'élevage au service des transitions

Les crises récentes ont fortement accentué l'état d'urgence écologique, l'impérieuse nécessité de l'adaptation aux changements climatiques désormais visibles par tous, auxquels sont venus s'ajouter les besoins d'indépendance énergétiques et alimentaires. Ce contexte place l'agriculture au cœur des enjeux comme problématique et solutions.

En outre, le déploiement accéléré des énergies renouvelables, éolienne et photovoltaïque, notamment, doit tenir compte de l'enjeu d'une biodiversité malmenée. Nous devons faire face au changement climatique et aux phénomènes extrêmes par la sobriété et le partage dans nos modes de production et de consommation, de l'eau et de l'énergie.

L'éleveur et plus globalement l'exploitant agricole doit tenir/reprendre sa place comme acteur de son territoire et non seulement en tant qu'agent économique. L'exploitant agricole est ouvert aux enjeux environnementaux et porte pour ambition la nécessité de les rendre compatibles avec un outil de production viable.

⁸³ Fonds d'assurance formation (FAF) des actifs non-salariés agricoles, VIVÉA accompagne les chefs d'entreprise agricole dans le développement de leurs compétences en finançant des formations professionnelles

⁸⁴ OCAPIAT est un opérateur de compétences (OPCO) pour la coopération agricole, l'agriculture, la pêche, l'industrie agro-alimentaire et les territoires, qui accompagne et finance la formation professionnelle de vos salariés et alternants pour développer leurs compétences au sein de votre entreprise.

►Maintenir l'élevage comme cœur d'activité de l'exploitation agricole

Le CESER s'interroge sur les difficultés de la Région à satisfaire la totalité des demandes au programme « Ambition Eleveurs » et sur le seuil de 1 600 éleveurs bénéficiaires dans le cadre de ce programme régional, regrettant que ce chiffre soit en baisse par rapport aux 2 000 éleveurs initialement programmés. Il **demande que soient prévus des mécanismes de rattrapage ou d'entrée différée, notamment pour les jeunes récemment installés, les porteurs de projets dont les dossiers n'étaient pas finalisés à temps ou les structures confrontées à des difficultés.**

L'objectif est de garantir l'équité d'accès au soutien régional en évitant une forme de sélection par le « premier arrivé, premier servi ». Le CESER **demande également que soit conservé un dispositif d'accompagnement de type IPAGE**, ne nécessitant pas la réalisation d'un diagnostic 360.

Au regard des aléas des activités d'élevage et aux difficultés de la contractualisation (cf Loi EGALIM), on peut considérer les revenus issus de la production énergétique comme un complément stable et sécurisé dans le temps. Toutefois, pour une mutualisation des risques et des charges structurelles et pour préserver l'équité entre exploitants, le CESER **recommande que l'accompagnement à l'investissement du Conseil régional pour la production énergétique sur un territoire doive dès lors favoriser des projets collectifs.** Si les activités annexes telles que la production d'énergie (photovoltaïque, méthanisation) constituent des compléments de revenu opportuns, elles ne doivent pas supplanter l'activité agricole principale. Il est essentiel que les agriculteurs puissent vivre dignement de leur travail.

►Soutenir la transition énergétique sans artificialiser

La loi « Climat et résilience » adoptée en 2021 fixe l'objectif de diviser au moins par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente (2011-2021), et d'atteindre la zéro artificialisation nette des sols en 2050.

Les bâtiments agricoles offrent un fort potentiel de solarisation. Afin d'atteindre cet objectif cohérent avec la loi « Climat et résilience », le CESER **encourage le développement d'aides spécifiques pour le désamiantage des bâtiments agricoles, conditionnées à l'installation de panneaux photovoltaïques.** Cette approche couplée permet de répondre à un double enjeu : santé publique (retrait de l'amiante) et production d'énergie renouvelable sans consommation supplémentaire de foncier. Le dispositif mis en œuvre en Bretagne⁸⁵ peut constituer une source d'inspiration pour un déploiement régional coordonné avec la profession agricole.

⁸⁵ <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/detail-actu/une-aide-au-desamiantage-de-votre-toiture-en-cas-de-projet-solaire-2>

► Différencier les soutiens à la méthanisation selon les modèles

Le CESER considère que le développement de la méthanisation doit être encadré pour préserver les équilibres agricoles. Les projets fondés sur les effluents d'élevage et portés de manière coopérative doivent être priorisés et bénéficier d'un accompagnement renforcé. À l'inverse, les projets fondés majoritairement sur des cultures dédiées (hors CIVE) doivent être limités. Le seuil de 15% de cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre principal, fixé par la réglementation nationale ne doit en aucun cas être relevé.

► Cibler les aides à l'investissement sur des critères sociétaux, sociaux et environnementaux

Dans le cadre des dispositifs d'aide régionale à l'investissement, le CESER recommande au Conseil régional de renforcer la conditionnalité de ses soutiens au regard de critères d'intérêt général :

- Environnementaux : réduction des émissions, adaptation au changement climatique, préservation des ressources (eau, sol, biodiversité).
- Sociaux : soutien à l'emploi local, conditions de travail, égalité professionnelle femme/homme.
- Locaux : ancrage territorial des productions, circuits de proximité, valorisation des savoir-faire régionaux.

Ces critères doivent être clairement définis dans la politique régionale et faire l'objet d'un suivi transparent dans l'attribution des aides.

► Maintenir le soutien à l'agriculture biologique

L'agriculture biologique ne doit pas être seulement la réponse à une demande d'un segment de marché. Elle est essentielle à la restauration de la qualité des sols, de l'eau et de la biodiversité. C'est une agriculture sobre en utilisation d'énergie, d'intrants chimiques et d'aliments importés. L'équilibre polyculture élevage biologique est un modèle vertueux qui évite à nos collectivités des dépenses : dépollution de l'eau, compensation de perte de biodiversité, santé ...

Afin d'assurer une utilisation cohérente et efficace des ressources allouées à la transition agroécologique, le CESER demande que les reliquats de crédits dédiés à l'agriculture biologique soient exclusivement réaffectés à ce secteur, afin d'éviter leur affectation à d'autres dispositifs.

► Soutenir la décarbonation du matériel agricole

La motorisation électrique constitue une piste d'avenir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux énergies fossiles et diminuer les nuisances sonores ainsi que la pollution de l'air.

Malgré des freins persistants (autonomie limitée des batteries, coût élevé des équipements), le CESER **demande au Conseil régional de soutenir les investissements dans la motorisation électrique**, en cohérence avec les objectifs de neutralité carbone horizon 2050.⁸⁶

III. L'adaptation au changement climatique et la mutation des exploitations

L'agriculteur a été l'un des acteurs majeurs qui a façonné nos territoires au fil des siècles. Il a construit en partie les paysages qui nous entourent, en cohérence et en réponse à ses propres besoins économiques (culture, élevage), son autonomie (prairies, cultures fourragères ...) et aux diversités topographiques et hydrologiques (haies, bosquets, drainage ...). Aujourd'hui, l'agriculteur, et plus particulièrement l'éleveur, est un acteur essentiel dans l'articulation de l'aménagement de son territoire en réponse aux vulnérabilités d'origines naturelles, comme les inondations, les sécheresses ou les incendies, ou anthropiques (aménagement urbain, resserrement/effacement des corridors écologiques, épizooties ...).

Pour renforcer la résilience des territoires et des populations qui les habitent, il est nécessaire de considérer la place et le rôle de l'éleveur face à la structuration des écosystèmes.

► Amplifier les dispositifs cohérents avec les objectifs climatiques

Le CESER **soutient la poursuite et le renforcement du dispositif "Ferme Laitière Bas Carbone"**⁸⁷, qui contribue directement aux objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.

L'accompagnement des élevages dans leur trajectoire de réduction d'émissions de GES et de consommation d'intrants de synthèse ou fossiles doit rester prioritaire, en cohérence avec les engagements environnementaux de la France et du Grand Est.

► Accompagner les projets collectifs et les infrastructures stratégiques de stockage de fourrage

Afin de limiter les fortes variations de disponibilités de fourrages, le CESER **recommande que le Conseil régional puisse participer au financement de projets collectifs** (par exemple ceux portés par des coopératives ou des associations de producteurs) **dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à l'investissement**, notamment pour la construction de bâtiments de stockage de paille ou de foin.

⁸⁶ Des prototypes de tracteurs à hydrogènes sont actuellement testés, les premiers modèles devraient être mis sur le marché en 2026, mais l'avenir de cette technologie dépendra de plusieurs facteurs (réduction des coûts de production, infrastructures de distribution, compétitivité comparée aux tracteurs classiques ou aux moteurs fonctionnant au biométhane ou au biocarburant...).

⁸⁷ Outils et méthode en faveur de la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de la préservation du carbone stockée dans les sols

Cette action permettrait de limiter les tensions sur les prix en période de sécheresse, la spéculation sur les fourrages et ainsi de renforcer la résilience des exploitations agricoles.

Le CESER rappelle qu'en 2019, près de 3 000 élevages avaient été soutenus à hauteur de 9 millions d'euros pour l'achat de fourrages, à la suite de la sécheresse de 2018. Ces interventions doivent désormais s'inscrire dans une logique de prévention et de recherche d'autonomie alimentaire du cheptel.

► **Renforcer la résilience écologique et économique de l'élevage et favoriser l'autonomie alimentaire des troupeaux**

Le CESER recommande au Conseil régional de favoriser le maintien des prairies et le développement de l'agroforesterie et de haies fourragères pour l'autonomie fourragère des troupeaux et l'absorption de GES à travers les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ces dernières décennies, des politiques de soutien à la culture de légumineuses et au maintien des prairies ont visé à protéger ou restaurer une bonne qualité de l'eau et des milieux humides. En prolongement, le CESER encourage l'accompagnement des cultures de légumineuses, à travers la pérennité d'une MAE légumineuse, participant à la croissance de la fertilité sans utilisation d'engrais.

La diversité pédoclimatique du Grand Est doit aussi être mise à profit et inciter à la contractualisation entre producteurs régionaux, afin d'augmenter l'autonomie protéique des élevages au détriment des importations⁸⁸. Ainsi, **des contractualisations territoriales** entre producteurs, avec par exemple le soutien logistique de coopératives, concernant le fourrage ou les protéines alimentaires pourraient **permettre de rapprocher les éleveurs et les céréaliers et d'améliorer la résilience des agricultures régionales**.

Dans l'apport protéique, l'éleveur ne peut pas toujours s'affranchir du soja. Le soja provient essentiellement d'importation alors que d'autres cultures à déployer ou à produire sur le territoire (type luzerne) pourraient se substituer. D'autre part, il faudrait tendre également à rationaliser le circuit de production alimentaire ou protéique du bétail en favorisant un maillage du territoire. Pour exemple, la coopérative de L'Ermitage impose à ses éleveurs un cahier des charges excluant les cultures OGM⁸⁹ de façon à relocaliser la production de protéines alimentaires à destination des troupeaux.

► **Préserver les prairies et les haies en valorisant les services écosystémiques**

Le CESER souligne l'importance du maintien des surfaces herbagères⁹⁰ et des haies qui jouent un rôle central dans la résilience des écosystèmes agricoles. Elles permettent de lutter contre

⁸⁸ : Par exemple une luzerne auboise pourrait servir à une exploitation bovine ardennaise, permettant ainsi de réduire l'import de protéines végétales (exemple : tourteaux de soja brésiliens).

⁸⁹ Organismes génétiquement modifiés

⁹⁰ Selon l'IDELE, en France, 95% des prairies permanentes ne reçoivent pas de traitements phytosanitaires

l'érosion des sols et l'assèchement, de préserver la biodiversité, de stocker du carbone, et de réguler le climat local (réduction du vent, limitation de l'évaporation, atténuation des températures extrêmes. Les prairies captent une partie des émissions de gaz à effet de serre ; le maintien de l'élevage nourri à l'herbe permet de compenser partiellement les émissions de méthane des troupeaux. Le CESER **recommande donc la pérennisation des aides à la plantation de haies, et leur extension à l'entretien et à leur gestion durable, ainsi qu'au maintien des prairies permanentes, en lien avec les politiques agro-environnementales.**

De même que la filière est soumise à des contraintes environnementales et à des pénalités en cas de préjudice à l'environnement, le CESER **considère que ces services écosystémiques doivent être davantage reconnus, quantifiés et rémunérés dans le cadre de dispositifs économiques adaptés** (par exemple : paiements pour services environnementaux (PSE), rémunérations par filière, certifications territoriales), sans que cela ne dénature la fonction nourricière de l'élevage. Pour ce faire, le **CESER demande la mise en place d'outils pour évaluer, d'une part, l'ensemble des aménités positives de l'agriculture** et plus particulièrement de l'élevage (comme la production de biomasse, la préservation de la biodiversité et des paysages, la diminution des risques incendie et inondations, la qualité hydromorphique et nourricière des sols) **et, d'autre part, les externalités négatives et leurs coûts** (pollution des eaux, résidus de matières actives dans l'alimentation humaine, maladies professionnelles des agriculteurs, perte de biodiversité, dégradation des sols), de façon à assurer aux éleveurs une rémunération relative aux services environnementaux, stabilisatrice de revenus.

Ces indicateurs serviront également à alimenter la base de données des institutions en charge d'observer l'évolution de l'état des sols et de la biodiversité, laquelle pourra être exploitée pour communiquer positivement auprès du public.

► **Soutenir la recherche-innovation par la coopération recherche-terrain**

Le CESER **appelle à appuyer la coopération étroite entre les chercheurs, les instituts techniques, les coopératives, les Chambres d'Agriculture et les professionnels agricoles, afin d'ancrer l'innovation dans les réalités de terrain, de faciliter l'appropriation des nouvelles pratiques par les agriculteurs et de tendre vers des systèmes d'élevage plus résistants et résilients face aux épizooties et au changement climatique.** Cette dynamique pourrait notamment s'appuyer sur des plateformes d'expérimentation territoriales, des groupes de travail mixtes (chercheurs-agriculteurs) et un soutien renforcé à la recherche-action sur les transitions agroécologiques.

► **Développer les outils partagés et les coopérations locales**

Le CESER **souhaite que le Conseil régional pérennise le dispositif d'accompagnement des CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) et encourage un maillage territorial en outillages partagés.** Reposant sur les dynamiques portées par les acteurs locaux (CUMA,

syndicats, collectivités, secteur privé), ils sont essentiels pour permettre aux exploitants de mutualiser les charges de structures dans les exploitations, investir dans du matériel répondant aux objectifs de transition et d'amélioration des pratiques et participe au renforcement des solidarités professionnelles dans les territoires.⁹¹ Ils sont également un levier pertinent pour faciliter l'adaptation aux objectifs de transition écologique (accès à du matériel performant, réduction de l'empreinte carbone, meilleure efficacité agronomique).

► Assurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

La régulation des populations de gibier, notamment de sangliers et de cervidés, est un levier central pour limiter les dégâts aux prairies, aux cultures et aux forêts et les pertes économiques pour les agriculteurs et les sylviculteurs. Le CESER **appelle à ce que ces actions soient menées de manière concertée entre les acteurs agricoles, forestiers, cynégétiques et les collectivités locales**, dans le cadre d'une gouvernance apaisée du territoire.

► Pérenniser le rôle du Conseil régional dans la prévention sanitaire et de la prédation

Il est à rappeler que les politiques de prévention sanitaire sont de la compétence de l'Etat. Le CESER juge ces dernières insuffisamment adaptées et réactives à l'émergence de nouvelles épizooties. Ainsi, il **recommande au Conseil régional de pérenniser son action dans les dispositifs de prévention et de gestion des risques sanitaires** (grippe aviaire, fièvre catarrhale ovine - FCO, maladies émergentes...). À cet effet, plusieurs leviers pourraient être envisagés, comme la création ou l'abondement d'un fonds de mutualisation régional, ou le développement d'un système assurantiel spécifique, permettant de mieux couvrir les pertes et de renforcer la résilience des élevages face aux épizooties. Ces outils permettraient d'accompagner plus efficacement les exploitations, tout en sécurisant les filières stratégiques du territoire.

Le CESER alerte sur la nécessité d'anticiper les risques liés à la prédation sur les troupeaux, en particulier dans les zones d'élevage extensif. Ces risques impactent directement la santé mentale des éleveurs, la viabilité économique de certains élevages et l'acceptabilité des activités agricoles dans des territoires fragiles. Une gestion concertée de la prédation, incluant accompagnement technique, indemnisation rapide et appui psychologique aux éleveurs, est à renforcer. Le CESER **encourage** la Région Grand Est, à mobiliser des fonds alimentant des programmes environnementaux et nécessairement compatibles avec des fonds européens

⁹¹ En 2024, la CUMA des Ormes dans l'Aube a reçu deux prix dans le cadre du Prix Régional des Solidarités Rurales porté par le CESER. Leur action se concentre sur la transition vers une agriculture biologique et durable. Ils mettent en place des infrastructures agroécologiques pour limiter les émissions de carbone. Ainsi ils ont investi dans de la robotique fonctionnant à l'énergie solaire pour améliorer l'efficacité et réduire l'empreinte carbone. Le collectif cultive 1 200 hectares en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique. Depuis 2020, la CUMA est devenue employeur, embauchant une quarantaine de saisonniers et maintenant 25 emplois à temps plein (ETP).

pour aider les éleveurs à l'acquisition de matériels de protection, fédérer divers acteurs (associations de protection, chasseurs, agriculteurs, collectivités...) et soutenir l'expérimentation de moyens de protection adaptés aux pratiques pastorales afin de les partager pour enrayer la prédation. Il est à noter que l'intégralité du territoire du Grand Est n'est pas protégeable, comme les zones de montagne ou certaines vallées, à cause du risque inondation ou des caractéristiques topographiques.

IV. La reconnexion du citoyen avec son alimentation

Si l'alimentation durable est une des préoccupations des citoyens et des acteurs privés et public, elle touche à plusieurs dimensions (santé, environnement, éducation...) et se retrouve dans de nombreuses réflexions ou dispositifs différents (Projets Alimentaires, Territoriaux, Contrats Locaux de Santé...). La structuration des acteurs de la transition alimentaire vient percuter le métier de l'éleveur, ses modèles (extensif, semi-extensif, intensif, conventionnel, biologique ...) qui doivent répondre à la nécessité du développement d'une alimentation répondant aux enjeux de transition dans le Grand Est. Il est d'une mission d'intérêt général, d'aider les acteurs à faire du commun autour de la transition alimentaire.

► Reconnecter les citoyens à l'élevage dès le plus jeune âge

Le CESER **propose au Conseil régional d'encourager l'émergence d'espaces pédagogiques, dans des fermes ou structures dédiées**, en lien avec les écoles, collèges et le corps enseignant pour l'organisation de visites pédagogiques de fermes. Le Conseil régional pourrait y accompagner des organismes (ANEFA, AMAP...) qui travaillent à la découverte du monde agricole et plus particulièrement de l'élevage.

Pour pérenniser les lycées agricoles et accroître leur attractivité, il est **demandé au Conseil régional de renforcer la valorisation des formations agricoles et des métiers associés, en lien avec les campagnes de communication portées par les partenaires de l'emploi agricole**. Dans son avis sur le Projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire agricole et le renouvellement des générations en agriculture de mars 2024, le CESE préconisait de *« renforcer les relations entre les formations assurées dans les lycées agricoles et les acteurs des projets liés à l'alimentation, la biodiversité et l'environnement, en y intégrant les aspects liés à la transition écologique. »*

Le CESER juge opportun que le Conseil régional, à travers ses élus, **organise des temps forts d'acculturation des enjeux de formation des métiers de l'élevage et de l'agro-alimentaire auprès des conseillers d'orientations**. Il est à rappeler que ces secteurs sont pourvoyeurs d'emploi.⁹²

⁹² En 2023, le site « www.lagriculture-recrute.org », porté par l'ANEFA, proposait 420 offres d'emplois dans le Grand Est

► **Privilégier la transformation locale dans la restauration collective**

Le CESER recommande que le Conseil régional, dans le cadre de sa responsabilité sur une partie de la restauration collective, privilégie la transformation sur place de produits bruts ou ait recours à des cuisines collectives de proximité plutôt que l'utilisation de produits finis industriels ou issus de centrales de restauration. L'expérience des gestionnaires de cantines et des cuisiniers qui travaillent avec des produits locaux se doit d'être partagée avec leur pairs afin de diffuser ces bonnes pratiques et la faisabilité technique et économique.

Ce choix soutient à la fois : la valorisation complète des carcasses animales (équilibre morceaux à braiser/à cuire avant-arrière, limitation des pertes), la lutte contre le gaspillage alimentaire et la qualité nutritionnelle des repas.

Le Conseil régional pourrait également ainsi inciter d'autres collectivités à adopter la même démarche.

► **Promouvoir une alimentation locale, juste et traçable**

Pour renforcer la reconnaissance du travail des producteurs et inciter les consommateurs à accepter un prix juste de leurs productions, le CESER insiste sur la nécessité de renforcer la transparence sur l'origine et la traçabilité des produits par un étiquetage clair et une identification régionale. De plus, le recours à la pédagogie sur l'alimentation, notamment à travers des actions de sensibilisation « de la fourche à la fourchette » doit permettre de rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs.

Le CESER **appelle à la pleine application des dispositions de la loi EGALIM**, et en particulier le respect du montant de la rémunération des producteurs, et de l'obligation de l'utilisation d'au moins 50 % de produits de qualité et durables dans la restauration collective, dont au moins 20 % de produits bio, à commencer par les cantines des lycées dont le Conseil régional a la gestion. Le CESER **appelle donc le Conseil régional à poursuivre ses efforts dans le cadre du dispositif ADAGE**⁹³ pour parvenir à atteindre les seuils imposés par la loi EGALIM.

Dans cette optique, le CESER **préconise au Conseil régional d'être fer de lance pour la création d'un label EGALIM**, pour valoriser les collectivités territoriales et les entreprises de restauration collective respectant les dispositions de cette loi.

► **Appuyer les démarches territoriales concertées**

Le CESER souligne l'intérêt des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) pour favoriser les circuits de proximité et le lien entre les producteurs, les collectivités, les distributeurs et les

⁹³ Le programme ADAGE – Alimentation Durable et Autonome du Grand Est a comme objectifs d'offrir une alimentation durable et locale de qualité aux bénéficiaires de la restauration collective et d'utiliser la restauration collective comme un levier de développement des filières de productions locales. <https://www.grandest.fr/grands-projets/agriculture-viticulture-foret-bois/adage-alimentation-durable-autonome-grand-est/>

consommateurs. Ils pourraient également permettre pour les plus jeunes de découvrir l'agriculture et plus particulièrement l'élevage à travers des visites d'exploitations ou d'entreprises agro-alimentaires du territoire. Le CESER **encourage le Conseil régional à renforcer leur valorisation et leur mise en réseau**, en les utilisant comme outils de pilotage de la politique alimentaire à l'échelle du Grand Est et des territoires infrarégionaux.

Pour le CESER, ils contribuent fortement à l'objectif de répondre en priorité aux besoins locaux de manière durable et résiliente, au côté d'une agriculture régionale à vocation exportatrice.

V. La préservation des équilibres ruraux et le renforcement du lien société-élevage

Près de 40% des 5,5 millions habitants du Grand Est résident dans l'une des 4 553 communes rurales du Grand Est. Il n'en demeure pas moins que le contraste entre territoires ruraux et urbains crée de fortes disparités sur la qualité des emplois et des services. Parce qu'il est nécessaire d'écrire l'avenir de la région avec les territoires ruraux, leur accompagnement au travers des politiques publiques, et plus particulièrement du Pacte pour les ruralités⁹⁴, au travers de ses quatre piliers et du soutien à la bioéconomie, sont des marqueurs forts du maintien de leur attractivité. Cependant, des enjeux forts nécessitent encore une attention importante, comme la politique sanitaire (maillage territorial des vétérinaires), de filières à structurer ou encore de soutien de la commande publique pour aller vers des produits plus durables (circuits de proximité, biosourcés ...) et des démarches pluri-acteurs.

► Revaloriser les territoires ruraux dans les politiques publiques et enrayer les déserts vétérinaires

Le CESER estime que la ruralité doit avoir une attention particulière afin d'éviter ce sentiment de fracture et d'abandon. Les métiers liés à l'élevage restent fortement liés aux territoires ruraux, et afin d'assurer le renouvellement des générations, il est nécessaire que ceux-ci demeurent attractifs pour les actifs de l'écosystème agricole, agro-alimentaire et les membres de leur foyer. Cela passe aussi par le maillage en infrastructures de transports en commun, en services publics, en offres de soins ...

Les déserts médicaux, souvent localisés dans les territoires ruraux, se superposent souvent aux déserts vétérinaires. Face à ce constat, et de façon à proposer une solution à ces deux problématiques, le CESER **suggère au Conseil régional d'accompagner le développement de cabinets communs, médical et vétérinaire**. Des structures partagées (parkings, bureaux...) ou des ressources humaines (secrétariat par exemple) pourrait être mutualisées entre des professionnels exerçant des activités de soins humains et de soins animaux. Le CESER **recommande aussi d'accompagner plus fortement l'investissement des cabinets**

⁹⁴ Adopté en avril 2024

vétérinaires pratiquant le soin d'animaux de rente⁹⁵ localisés dans les territoires en déficit de vétérinaires.

► **Adapter les politiques régionales aux spécificités territoriales, pour structurer des filières cohérentes et soutenables**

Le CESER plaide pour une territorialisation des politiques agricoles, reposant sur une prise en compte des écosystèmes, climats et topographies locaux et une écoute attentive du « bon sens paysan », c'est-à-dire des savoir-faire locaux issus de l'expérience et de la connaissance du terrain.

► **Renforcer les liens entre monde agricole et société**

Afin de reconnecter les citoyens au monde agricole, le CESER **demande au Conseil régional d'encourager le développement d'espaces de dialogue et d'échange, tels que les comices agricoles, les fêtes de l'agriculture, les repas à la ferme ou les événements de type « ferme ouverte »**. Ces moments d'échanges permettent de favoriser la compréhension mutuelle entre éleveurs et populations, d'accueillir les nouvelles populations rurales dans une culture de dialogue et de mobiliser les associations et les professionnels pour sensibiliser aux enjeux de l'élevage, de l'alimentation et des transitions agricoles.

► **Encourager l'agritourisme dans une logique de diversification des revenus**

Dans une logique de diversification et de promotion des activités, le CESER propose de s'appuyer sur la plateforme Explore Grand Est pour promouvoir les initiatives d'agritourisme portées par les éleveurs : hébergements à la ferme, restauration, visites pédagogiques, etc. Cette valorisation contribue à renforcer les liens entre agriculture, territoire et société.

► **Intégrer le bilan carbone et la proximité du producteur dans la commande publique pour structurer les débouchés locaux et sécuriser les revenus des éleveurs**

Le CESER **recommande que le Conseil régional introduise un critère « bilan carbone transport » pour les denrées qui peuvent être produites localement dans ses appels d'offres alimentaires, afin de favoriser l'achat local et de limiter l'impact environnemental du transport**, ainsi que le gaspillage pouvant être entraîné par le déplacement des produits. Cette orientation permettrait à la commande publique de contribuer à la structuration des filières alimentaires territoriales.

Dans cette logique, il serait pertinent de structurer une commande publique de masse, en mobilisant les centrales d'achat régionales ou inter-collectivités, les cuisines centrales mutualisées et les besoins des établissements publics (hôpitaux, collèges, lycées,

⁹⁵ Les animaux de rente, aussi appelés animaux de production, sont les animaux élevés pour leur rentabilité

établissements pénitentiaires, cantines d'entreprises, etc.), afin de sécuriser des débouchés pérennes pour les producteurs du territoire.

► Renforcer le rôle de l'élevage dans la bioéconomie

Le CESER rappelle au Conseil régional son rapport sur la bioéconomie de 2022, ce dernier voulant faire de la bioéconomie un moteur de l'économie régionale. Le CESER **insiste sur la nécessité de développer des filières répondant à des enjeux de décarbonation ainsi que l'optimisation des ressources**. Si les productions végétales sont souvent mises en avant dans la bioéconomie, les filières découlant des productions animales ont aussi un rôle prépondérant à jouer. Par exemple, les matériaux d'isolation tel que la valorisation de la laine peuvent apporter des solutions, une valorisation supplémentaire et répondre également à des enjeux d'adaptation au changement climatique. Aussi, des filières innovantes (cosmétique, transformation de la laine, isolants à base de plumes, cuir ...) sont en cours de construction et l'appui du Conseil régional sur ces nouvelles filières est recommandé par le CESER jusqu'à la viabilité économique des porteurs de projets.

En conclusion, après avoir analysé les causes et conséquences du déclin de l'élevage en Grand Est, le CESER se positionne pour le maintien de l'élevage. Cet avis du CESER se veut optimiste, par la recherche de solutions et un travail de compréhension des dispositifs de soutien actuels. Ainsi, les préconisations énoncées doivent permettre de faire perdurer ce joyau régional.

Pour autant, la décapitalisation des cheptels est amorcée depuis près de deux décennies, des mutations d'exploitation sont observées, se traduisant notamment par le recul du modèle polyculture-élevage et l'émergence de nouvelles filières venant réorganiser la consommation carnée. Dans l'hypothèse où les politiques publiques et les efforts collectifs pour préserver l'élevage régional comme national ne suffiraient pas, cela se traduirait par une hausse des importations en produits issus de l'élevage et en aliments du bétail, un désintérêt du consommateur et un découragement du monde agricole. Dans ce cadre, il nous faudrait donc creuser les répercussions de la déprise, les opportunités et les enjeux qui y seraient associés, comme l'occupation du sol, la souveraineté alimentaire, le devenir des exploitations agricoles et des industries agro-alimentaires qui en dépendent, le maintien des prairies permanentes, la vitalité du monde rural...

Cette année de travail sur la pérennité de l'élevage a régulièrement replacé le consommateur au cœur des échanges. Ce dernier, selon son niveau de connexion avec l'alimentation peut se retrouver éloigné des préoccupations de l'éleveur et de l'agriculture. Ainsi, la poursuite de la sensibilisation des citoyens et leur intégration dans les stratégies alimentaires territoriales paraissent essentielles pour relancer un cercle vertueux où se retrouvent les agriculteurs et les consommateurs.



03. EXPLICATION DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

La CFDT partage l'ambition portée dans l'introduction de cet avis : L'élevage doit demeurer un pilier de l'activité régionale, mais pas uniquement agricole, tant pour son rôle économique, (nous rajouterons son rôle social que constitue l'emploi et le travail dans toute la chaîne de valeur que ce soit dans la production, la transformation et la distribution), que pour sa contribution à l'aménagement du territoire, à l'environnement et à la cohésion sociale.

Nous partageons l'appel adressé au Conseil régional, à soutenir et accompagner les filières régionales de l'élevage à travers une stratégie des transitions, à condition que cette stratégie ne se limite pas au soutien financier des éleveurs, à la réduction de normes environnementales ou sociales, et à quelques vœux de principe.

C'est la raison pour laquelle la CFDT a proposé plusieurs amendements pour renforcer la dimension stratégique du soutien à l'élevage, pour engager véritablement une transition, et pour lever quelques doutes sur les ambitions portées dans cet avis :

- Pour la CFDT, ce ne sont pas les normes, ni les labels de qualité, qui fragilisent l'élevage, mais le manque d'accompagnement et de vision stratégique pour changer le modèle.
- Pour la CFDT, les modèles de production intensive et conventionnels qui sont directement concurrencés par d'autres productions européennes doivent évoluer vers une production visant la qualité, la haute valeur sociale et environnementale, et la distribution la plus localisée possible. C'est la condition pour que le consommateur mesure la valeur de ce qui est produit à proximité.
- Pour la CFDT, la question de la réduction du volume de production ne doit pas être écartée. On peut produire moins, de meilleure qualité, et avec une plus forte valeur ajoutée.
- Pour la CFDT, les aides éventuelles apportées par le Conseil régional, en plus des aides nationales ou européennes, ne peuvent se justifier qu'en cas de situation particulière et conjoncturelle. La production laitière de montagne, surtout si elle est sous label de qualité, n'est pas systématiquement défavorisée comme peut le laisser entendre la préconisation du projet d'avis.
- Pour la CFDT, la demande d'exemption d'écocontribution poids lourds ne peut s'envisager sans une réflexion stratégique sur la réduction des flux logistiques, notamment via la structuration de filières locales, par exemple celles qui sont prévues dans la loi Egalim pour la restauration collective.

- Surtout, pour la CFDT, il ne saurait y avoir de condition préalable à la prise en compte des changements climatiques : il n’y aura pas de production viable sans transformation au regard des changements climatiques qui sont déjà présents.
- Enfin la CFDT soutient avec force la démarche des projets alimentaires territoriaux qui constituent de vrais leviers de transformation et de viabilité des filières d’élevage, en offrant de la visibilité sur les volumes de production avec des débouchés précis, en impliquant d’autres acteurs, et en donnant à voir un modèle résilient et de qualité pour le consommateur. C’est dans cette direction que les filières devraient se diriger prioritairement.

Comme ces amendements ont été pris en compte dans le projet qui vous est présenté aujourd’hui, le groupe de la CFDT votera en faveur de ce projet d’avis.

Valérie ALEXANDRIS, Alexandre BERGER, Mélanie BLANDIN, Didier GABRIEL,
Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Elodie HASSLER
Christelle HIRault, Dominique LEDEME, Daniel LOUVION, Corinne MARCHAL,
Paul NKENG, Albert RITZENTHALER, Evelyne PEIGNIER, Francine PETER



04. ANNEXES

REMERCIEMENTS

Le CESER remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de ce rapport & avis, à savoir :

- **Jérôme MATHIEU**, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est
- **Jean-François BODINEAU**, Chargé de mission politiques publiques & élevage à la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est
- **Thierry MOUROT**, Agriculteur et **Vincent PATZELT**, salarié agricole
- **Daniel GREMILLET**, Sénateur, Conseiller régional, Président de la Coopérative laitière de L'Ermitage (88) de 1989 à 2025
- **Rémy BENOIT**, Président de la Coopérative laitière de l'Ermitage (88)
- **Delphine PICARD**, Directrice Générale de la Coopérative laitière de l'Ermitage (88)
- **Nicolas BONET** et **Emmanuel MAGDA**, Directeur d'usine du site de Bulgnéville (88) et Directeur des approvisionnements laitiers et relations producteurs
- **Dominique SAUTRE**, Secrétaire Général de l'ANEFA Grand Est
- **Pascal GIRARD**, Directeur du service Emploi/Formation/Installation de la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est
- **Hubert BASSE**, Président de la Commission Emploi Formation Transmission et de la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est
- **Julien FLEUR**, Chargé de mission emploi-formation ANEFA Grand Est
- **Anne-Claire VIAL** et **Marie-Noëlle ORAIN**, Rapporteuses de l'avis « Relever les défis de l'élevage français pour assurer sa pérennité » du CESE
- **Fritz FERNANDEZ**, Co-directeur de la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est et responsable du service éco-consommation
- **Yves LE ROUX**, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure en Agronomie et Industrie Alimentaires (ENSAIA) de l'Université de Lorraine, spécialiste en développement durable des filières agricoles, agronomie, énergie et méthanisation
- **Bruno COLIN**, Vice-Président de la Coopérative Agricole Lorraine (CAL)

REFERENCE & BIBLIOGRAPHIE

La statistique, l'évaluation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour le Grand Est en 2024 : https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/memento2024_grandest_9avril25.pdf

Les inégalités salariales du monde agricole dans le Grand Est : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/meurthe-et-moselle/nancy/une-etude-de-l-insee-revele-de-fortes-inegalites-dans-le-grand-est-concernant-les-revenus-des-agriculteurs-2932191.html> et l'étude de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7927996#onglet-2>

Etude sur la souveraineté alimentaire française : éclairage par les indicateurs de bilan (FranceAgriMer) : https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/rdd/documents/ETU-2023-SOUVERAINETE_ALIMENTAIRE_2.pdf

Baromètre sur la consommation de la viande, quelles nouvelles attentes ? : https://harris-interactive.fr/opinion_polls/barometre-sur-la-consommation-de-la-viande-queelles-nouvelles-attentes/

Synthèses conjoncturelles de la consommation de viandes en France (FranceAgriMer & Agreste) : https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/SynCsm24424/consyn424202406-ConsoViande_V2.pdf

Etude sur la vision de la société sur les pratiques d'élevage associant instituts techniques spécialisés sur les filières d'élevage, sociologues, Chambres d'agriculture, lycées agricoles et l'entreprise de sondage d'opinion IFOP : <https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2018/12/es-plaquette-accept.pdf> et scénarios prospectifs à horizon 2024 suite à cette étude : https://accept.ifip.asso.fr/docs/action4/plaquette_ACCEPT_prospective.pdf

Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'élevage et le rôle prépondérant de l'usage du sol : <https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/les-prairies-permettent-de-compenser-une-partie-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-des-vaches-vrai-ou-faux/>

Quelques idées fausses sur la viande et l'élevage (INRAE) : <https://www.inrae.fr/actualites/quelques-idees-fausses-viande-lelevage>

Le revers de la décapitalisation bovine : <https://www.web-agri.fr/vaches-allaitantes-pmtva/article/880163/1-4-million-d-ha-de-prairies-menacees-le-revers-de-la-decapitalisation-bovine>

Rapport d'information relative aux problématiques économiques de l'abattage dans le contexte de réduction des cheptels (Assemblée Nationale) : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion-eco/l17b1465_rapport-information.pdf

Atlas démographique de la profession vétérinaire : <https://www.veterinaire.fr/system/files/files/2023-12/ATLAS-NATIONAL-2023%20V07122024.pdf>

Dispositif régional d'aides au vétérinaire : <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/installation-veterinaire-animaux-delevage/>

Mémento de l'emploi agricole, des industries agro-alimentaires et de la filière forêt-bois (DRAAF Grand Est) : https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/memento-de-l-emploi-edition-2024-a4485.html?id_rub=653

Règlementation qui encadre l'élevage et le bien-être animal : <https://agriculture.gouv.fr/bien-etre-animal-la-reglementation-qui-encadre-lelevage-et-les-controles-officiels>

Les ambitions de la stratégie de la Commission européenne visant à transformer le système alimentaire européen revues à la baisse : <https://www.touteleurope.eu/agriculture-et-peche/de-la-ferme-a-la-table-comment-l-ue-veut-verdir-nos-assiettes/>

Présentation des 60 fermes de démonstration retenues en février 2025 : <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2025/05/livret-60-fermes-de-demonstration-comprese-fevrier-2025.pdf>

Article sur les conséquences de la disparition de l'élevage (Citéco) : <https://www.citeco.fr/un-monde-sans-elevage-est-il-possible>

Article sur l'empreinte carbone de la viande de synthèse (en anglais) : <https://www.newscientist.com/article/2372229-lab-grown-meat-could-be-25-times-worse-for-the-climate-than-beef/>

Le rôle clef des prairies permanentes sur l'environnement (Agence de l'eau Rhin-Meuse) : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/actualites/sauvegardons-les-prairies-permanentes>

GLOSSAIRE ET ACRONYMES

ADAGE : Agriculture locale et alimentation durable en Grand Est

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

ANEFA : Agence Nationale paritaire pour l'Emploi et la Formation en Agriculture

AOP : Appellation d'origine protégée

AOC : Appellation d'origine contrôlée

APECITA : Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens en agriculture

CACES : Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

CDI : contrat à durée indéterminée

CESE : Conseil Economique Social et Environnemental

CESER : Conseil Economique Social et Environnemental Régional

CFA : Centre de formation d'apprentis

CIVAM : Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CIVE : Cultures intermédiaires à vocation énergétique

CUMA : Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée

EC : Equivalent carcasse

ETA : Entreprises de Travaux Agricoles

ETP : Equivalent temps plein

FCO : Fièvre catarrhale ovine

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FMSE : Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnementale

FRCUMA : Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GES : gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GMS : Grandes et moyennes surfaces

Ha : Hectares

IED : Directive européenne relative aux émissions industrielles

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IPAGE : Investissements pour la Performance des Exploitations Agricoles en Grand Est

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Mds : milliards

MERCOSUR : Marché commun du Sud

MFR : Maisons Familiales et Rurales

MSA : Mutualité sociale agricole

NIMA : Non issus du milieu agricole

PAC : Politique Agricole Commune

PAT : Projets alimentaires territoriaux

PBS : Production brute standard

PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitants agricoles

PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural

PLOAA : Pacte et Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole

PNR : Parcs naturels régionaux

PRM : Protection des races menacées

OFB : Office Français de la Biodiversité

R&D : Recherche & Développement

RH : Ressources Humaines

SAU : Surface Agricole Utile

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

Tec : Tonne équivalent-carcasse

UE : Union Européenne

UGB : Unité de gros bétail

LETTRE DE SAISINE DU CONSEIL REGIONAL



ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Le Président du Conseil régional
Franck LEROY

Strasbourg,
le **10 JUL. 2024**

Dossier suivi par
Juliette VIEL
juliette.viel@grandest.fr

Madame Marie-Claude BRIET-CLEMONT
**Présidente du Conseil Economique, Social
et Environnemental Régional Grand Est**
5 rue de Jéricho
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Objet : Saisine du CESER sur l'élevage

Madame la Présidente,

L'agriculture, la viticulture et la sylviculture (qui couvrent 86% des surfaces du Grand Est) occupent une place essentielle sur le territoire et constituent un des piliers économiques majeurs du Grand Est. Le monde agricole, au même titre que l'ensemble de la société, est toutefois marqué depuis plusieurs années par des bouleversements majeurs, induits par l'occurrence de crises sans précédent et de natures très diverses : crises sanitaires, crises géopolitiques, crises climatiques et, plus récemment, perte d'attractivité et crise de confiance de la société. Cette situation interroge sur la place que pourrait prendre l'agriculture dans l'anticipation et la réponse à apporter aux défis à venir.

La Région Grand Est est convaincue que les secteurs agricoles, viticoles et forestiers constituent une partie des solutions aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux et, sont résolument porteurs des transitions écologiques, énergétiques et sociétales. C'est à ce titre que nous menons une politique forte visant à accélérer les transitions agricoles, gage d'une agriculture régionale forte, innovante, et contribuant à la prospérité des territoires.

Compte tenu de son importance pour le Grand Est, c'est en premier lieu les filières de polyculture-élevage qui ont mobilisé l'attention Régionale depuis plusieurs mois.

En effet, face au constat des difficultés de ce secteur, qui constitue pourtant un modèle agricole résilient et vertueux à bien des égards, la collectivité a souhaité agir en imaginant, avec le réseau des Chambres d'agriculture, un programme ambitieux à destination des polyculteurs-éleveurs du Grand Est.

Après plusieurs mois de travail, ce programme a été adopté en séance plénière du 16 novembre 2023.

Son ambition : réussir le pari de la transition agricole à l'échelle régionale en permettant à 2 000 exploitations de pouvoir bénéficier d'un parcours individuel de transformation, qui leur donnera la possibilité de réfléchir à la manière de faire évoluer leur système pour gagner en robustesse et en triple-performance.

Si nous pensons que cette action pourra contribuer à redonner des perspectives au métier d'éleveur, d'autres actions doivent encore être menées en parallèle pour redonner confiance en cette profession. Pour cela, il nous paraît indispensable d'agir vite.

Dans cette perspective, et en cohérence avec les liens qui nous unissent, je souhaite officiellement vous saisir pour nous aider à construire une stratégie régionale propice à asseoir l'acceptabilité sociale de la polyculture-élevage auprès des acteurs locaux. Ainsi, notre objectif est de rendre ces métiers à nouveau désirables, non seulement pour les citoyens, mais également pour attirer de futurs éleveurs.

Pour cela, affirmer le rôle de ce secteur pour notre territoire, en évaluant le « coût du non-élevage » nous semble être une piste de sensibilisation intéressante. En outre, il paraît judicieux de mieux comprendre les dynamiques de consommation régionale vis-à-vis des produits animaux, notamment afin d'envisager des leviers d'actions favorables à l'ancrage d'un élevage régional désirable et désiré.

Au-delà de ces points, j'attends également des contributions permettant d'identifier concrètement comment parvenir à recréer un vivre ensemble heureux et la manière de promouvoir l'émergence de nouvelles dynamiques de territoires réussies. Enfin, il serait utile de connaître des leviers d'action qui permettraient à la collectivité d'agir au service de meilleures conditions de travail des éleveurs, en complémentarité des stratégies déjà en place.

Madame Béatrice MOREAU, vice-présidente en charge de l'Agriculture, la Viticulture et la Forêt, Madame Anne-Sophie BLONDEL, directrice de l'Economie du Vivant et Madame Juliette VIEL, chef de projets stratégiques transversaux, se tiennent à votre disposition et celle de vos équipes afin de vous apporter tout complément ou aide dans la réalisation de cette saisine.

Je suis convaincu que c'est en construisant ensemble, comme nous le faisons de longue date, que nous réussirons à apporter les solutions concrètes, pertinentes et acceptables attendues par nos concitoyens.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sincères salutations.

Bien cordialement .



TABLEAU RECAPITULATIF DES PRECONISATIONS

	Le CESER :
1	Appelle à un soutien renforcé à la formation, au recrutement et au suivi post-installation des jeunes agriculteurs notamment par une simplification des démarches administratives
2	Demande également au Conseil régional de mettre en place un accompagnement financier dans chaque département pour le déploiement du dispositif France Services Agriculture, prévu par la Loi d'Orientation Agricole, en remplacement des anciens Points d'Accueil Installation (PAI) et Transmission (PAT)
3	Préconise d'encourager la mise en place et le déploiement de systèmes de caution solidaire à destination des candidats à l'installation, notamment les "Non Issus du Milieu Agricole" (NIMA), pouvant se heurter à la difficulté d'obtenir un prêt
4	Préconise que les installations ou les investissements en faveur des projets de filières en forte demande (volailles, porcins, ...) bénéficient d'un soutien financier majoré
5	Recommande au Conseil régional de conduire des diagnostics de marché territorialisés ou d'amplifier la participation à leur financement avant de lancer de nouvelles filières de production
6	Recommande que le Conseil régional prenne en charge une partie du surcoût logistique lié aux contraintes topographiques des zones de montagne
7	Demande au Conseil régional d'encourager le développement de formes sociétaires ou de groupements d'employeurs agricoles, qui favorisent le recours au salariat
8	Préconise au Conseil régional de faciliter une identification des futurs cédants et appelle à renforcer les incitations à la transmission
9	Demande l'ouverture par la Région d'une étude sur la territorialisation et la réduction des circuits logistiques pour les filières, en lien avec l'implantation des abattoirs, les entreprises de transformation et les circuits de distribution sur le territoire régional, notamment via les projets alimentaires territoriaux
10	Recommande au Conseil régional de maintenir voire de renforcer en cas de difficulté l'accompagnement des centres de formation dédiés à l'élevage
11	Préconise à l'Etat la mobilisation du crédit d'impôt-remplacement, pour lever les freins liés à la disponibilité des professionnels pour se former
12	Demande que soient prévus des mécanismes de rattrapage ou d'entrée différée dans le Programme Ambition Eleveurs, notamment pour les jeunes récemment installés, les porteurs de projets dont les dossiers n'étaient pas finalisés à temps ou les structures confrontées à des difficultés
13	Demande que soit conservé un dispositif d'accompagnement de type IPAGE ne nécessitant pas la réalisation d'un diagnostic 360

14	Recommande que l'accompagnement à l'investissement du Conseil régional pour la production énergétique sur un territoire doive dès lors favoriser des projets collectifs
15	Encourage le développement d'aides spécifiques pour le désamiantage des bâtiments agricoles, conditionnées à l'installation de panneaux photovoltaïques
16	Considère que le développement de la méthanisation doit être encadré pour préserver les équilibres agricoles, et que les projets fondés sur les effluents d'élevage et portés de manière coopérative doivent être priorités et bénéficier d'un accompagnement renforcé
17	Recommande au Conseil régional de renforcer la conditionnalité environnementale, sociale et locale de ses soutiens au regard de critères d'intérêt général
18	Demande que les reliquats de crédits dédiés à l'agriculture biologique soient exclusivement réaffectés à ce secteur
19	Demande au Conseil régional de soutenir les investissements dans la motorisation électrique
20	Soutient la poursuite et le renforcement du dispositif "Ferme Laitière Bas Carbone"
21	Recommande que le Conseil régional puisse participer au financement de projets collectifs dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à l'investissement, notamment pour la construction de bâtiments de stockage de paille ou de foin
22	Recommande au Conseil régional de favoriser le maintien des prairies et le développement de l'agroforesterie et de haies fourragères pour l'autonomie fourragère des troupeaux et l'absorption de GES à travers les mesures agro-environnementales et climatiques
23	Encourage l'accompagnement des cultures de légumineuses, à travers la pérennité d'une MAE légumineuse
24	Propose des contractualisations territoriales entre les éleveurs et les céréaliers pour améliorer la résilience des agricultures régionales
25	Recommande la pérennisation des aides à la plantation de haies, et leur extension à l'entretien et à leur gestion durable, ainsi qu'au maintien des prairies permanentes, en lien avec les politiques agro-environnementales
26	Considère que les services écosystémiques doivent être davantage reconnus, quantifiés et rémunérés dans le cadre de dispositifs économiques adaptés et demande la mise en place d'outils pour évaluer l'ensemble des aménités positives de l'agriculture
27	Appelle à appuyer la coopération étroite entre les chercheurs, les instituts techniques, les coopératives, les Chambres d'Agriculture et les professionnels agricoles, afin d'ancrer l'innovation dans les réalités de terrain, de faciliter l'appropriation des nouvelles pratiques par les agriculteurs et de tendre vers des systèmes d'élevage plus résistants et résilients face aux épizooties et au changement climatique
28	Souhaite que le Conseil régional pérennise le dispositif d'accompagnement des CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) et encourage un maillage territorial en outillages partagés

29	Appelle à ce que des actions soient menées de manière concertée entre les acteurs agricoles, forestiers, cynégétiques et les collectivités locales en faveur de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique
30	Recommande au Conseil régional de pérenniser son action dans les dispositifs de prévention et de gestion des risques sanitaires
31	Encourage la Région Grand Est à mobiliser des fonds alimentant des programmes environnementaux et nécessairement compatibles avec des fonds européens pour aider les éleveurs à l'acquisition de matériels de protection, fédérer divers acteurs (associations de protection, chasseurs, agriculteurs, collectivités...) et soutenir l'expérimentation de moyens de protection adaptés aux pratiques pastorales afin de les partager pour enrayer la prédation
32	Propose au Conseil régional d'encourager l'émergence d'espaces pédagogiques, dans des fermes ou structures dédiées
33	Demande au Conseil régional de renforcer la valorisation des formations agricoles et des métiers associés, en lien avec les campagnes de communication portées par les partenaires de l'emploi agricole
34	Organise des temps forts d'acculturation des enjeux de formation des métiers de l'élevage et de l'agro-alimentaire auprès des conseillers d'orientations
35	Recommande que le Conseil régional, dans le cadre de sa responsabilité sur une partie de la restauration collective, privilégie la transformation sur place de produits bruts ou ait recours à des cuisines collectives de proximité plutôt que l'utilisation de produits finis industriels ou issus de centrales de restauration
36	Appelle à la pleine application des dispositions de la loi EGALIM et préconise au Conseil régional de poursuivre ses efforts dans le cadre du dispositif ADAGE
37	Préconise au Conseil régional d'être fer de lance pour la création d'un label EGALIM
38	Encourage le Conseil régional à renforcer la valorisation et la mise en réseau des Projets Alimentaires Territoriaux
39	Suggère au Conseil régional d'accompagner le développement de cabinets communs, médical et vétérinaire, et d'accompagner plus fortement l'investissement des cabinets vétérinaires pratiquant le soin d'animaux de rente localisés dans les territoires en déficit de vétérinaires.
40	Demande au Conseil régional d'encourager le développement d'espaces de dialogue et d'échange, tels que les comices agricoles, les fêtes de l'agriculture, les repas à la ferme ou les événements de type « ferme ouverte »
41	Propose de s'appuyer sur la plateforme Explore Grand Est pour promouvoir les initiatives d'agritourisme portées par les éleveurs
42	Recommande que le Conseil régional introduise un critère « bilan carbone transport » pour les denrées qui peuvent être produites localement dans ses appels d'offres alimentaires, afin de favoriser l'achat local et de limiter l'impact environnemental du transport

43	Insiste sur la nécessité de développer des filières de la bioéconomie répondant à des enjeux de décarbonation ainsi que l'optimisation des ressources
----	---

AUTRES ANNEXES

Tableau n° 1 : Indicateurs de bilan français des principales filières agricoles et agroalimentaires

		Taux d'auto-approvisionnement	Taux de couverture de la consommation par la production nationale	Capacité d'exportations	Dépendance aux importations
		Production / Consommation	(Production - exportations) / Consommation	Exportations / (Production + Importations)	Importations / Consommation
		moyenne 3 dernières années	moyenne 3 dernières années	moyenne 3 dernières années	moyenne 3 dernières années
Fruits et légumes	Fruits tempérés	82%	63%	16%	37%
	Pomme de terre	113%	74%	28%	26%
	Fruits tropicaux et agrumes	15%	-3%	15%	103%
	Légumes frais	84%	67%	15%	33%
Vins	Vins	136%	83%	33%	25%
Viandes et œufs	Poulet	81%	58%	19%	42%
	Viande porcine	103%	74%	23%	26%
	Ovins	53%	47%	5%	53%
	Viande bovine	95%	79%	13%	21%
	Œufs coquilles	94%	90%	4%	10%
	Ovoproduits	106%	76%	23%	24%
Produits laitiers	Crème	103%	64%	28%	36%
	Fromage	120%	64%	36%	36%
	MGS (beurre)	78%	60%	15%	40%
	Poudre de lait écrémé	265%	74%	66%	26%
	Poudre de lactosérum	178%	67%	53%	33%
	Yaourts	111%	96%	13%	4%
Céréales, semences et dérivés	Blé tendre	195%	99%	49%	1%
	Blé dur (yc pâtes et semoule)	148%	16%	58%	75%
	Farine de blé	97%	93%	4%	7%
	Orges	292%	95%	67%	2%
	Mais	142%	89%	35%	8%
	Riz	8%	0%	8%	100%
Oléoprotéagineux	Soja	48%	32%	14%	67%
	Colza	95%	63%	24%	34%
	Tournesol	116%	76%	29%	23%
	Huile de palme	0%	-2%	2%	102%
	Féveroles	106%	78%	22%	20%
	Pois	139%	86%	36%	6%
Sucre	Sucre	169%	61%	53%	37%

Source : FranceAgriMer

INSCRIPTION AU PROGRAMME AMBITION ELEVEURS

Délibération de la Région 24CP-1369 – Déploiement du programme Ambition Eleveurs
Direction concernée : Direction de l'économie du Vivant

Le présent règlement est applicable sous réserve qu'il ne fasse pas obstacle à l'application du droit européen et du droit national.

► OBJECTIF

Le programme Ambition Eleveurs vise à entraîner massivement les exploitations de polyculture-élevage sur la voie du changement et dans une transition durable en leur proposant de pouvoir bénéficier d'un parcours individuel de transformation replaçant l'exploitant au cœur des échanges. Cet accompagnement s'appuiera sur une approche systémique qui leur donnera la possibilité de réfléchir aux actions de transformations à opérer à l'échelle de l'exploitation, en fonction de leurs besoins et de leur faisabilité.

L'objectif est que 2 000 exploitations de polyculture-élevage bénéficient de ce programme entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 décembre 2028.

L'objet de ce dispositif est d'identifier et valider la candidature des polyculteurs-éleveurs du Grand Est souhaitant souscrire au programme Régional Ambition Eleveurs.

► BENEFICIAIRES

Sont éligibles au présent dispositif, les polyculteurs-éleveurs respectant les critères suivants :

- Les exploitants agricoles, personnes physiques affiliées à la MSA en tant qu'agriculteur à titre principal ou secondaire. Les cotisants solidaires ne sont pas éligibles ;
- Les agriculteurs personnes morales, quelle que soit leur forme juridique dont l'objet est agricole. Les associations ne sont pas éligibles. L'objet agricole est vérifié sur la base du code NAF/APE de l'avis SIRENE qui doit dans ce cas être compris entre 01.11Z et 01.50Z. ;
- les établissements de développement agricole, d'enseignement agricole et de recherche qui détiennent une exploitation agricole.

Pour l'ensemble des porteurs de projets, l'éligibilité est également conditionnée par :

- Le siège social de l'exploitation doit être situé en Grand Est ;
- Le respect des conditions cumulatives suivantes :
 - Avoir une Surface Agricole Utile (SAU) supérieure ou égale à 1 hectare et
 - Avoir un projet d'atelier animal ou au moins un atelier existant de ce type
 - Au moins 20 vaches laitières ;
 - Au moins 20 vaches allaitantes ;
 - Au moins 20 UGB bovines ;
 - Au moins 50 brebis ;
 - Au moins 50 caprins ;
 - Au moins 20 truies ou au moins 100 porcs ;
 - Au moins 1 000 poules pondeuses ;
 - Au moins 1 000 volailles de chair ;
 - Au moins 20 équidés d'élevage.

Les exploitations disposant d'un atelier de pension équine, de travail équin ou d'école d'équitation/tourisme équestre doivent respecter les critères précédents pour être admissibles à ce règlement intérieur.

Les porteurs de projets faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaire ne sont pas éligibles à ce programme.

► PROJETS ELIGIBLES

En rejoignant la démarche Ambition Eleveurs, les exploitations agricoles candidates pourront bénéficier d'un **parcours d'accompagnement personnalisé** composé des étapes suivantes, et dont la chronologie devra être respectée :

- Etape 0 : Dépôt de sa candidature par télé-procédure disponible via le lien <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/>
- Etape 1 : Accueil dans le programme par un guichet unique d'information assuré par la Chambre d'Agriculture de son département
- Etape 2 : Réalisation d'un conseil personnalisé avec une structure de conseil habilitée par la Région Grand Est parmi deux options possibles (détaillées en annexe 1) :
 - o Réalisation d'un conseil stratégique puis d'un conseil technico-économique
 - o Réalisation d'un conseil technico-économique seul

Cette étape pourra faire l'objet d'une aide versée à la structure de conseil au titre du dispositif FEADER 7801B « Conseil »

- Etape 3 : Possibilité de bénéficier d'un soutien pour la transformation opérationnelle de l'exploitation :
 - o Des aides à l'investissement en émergeant aux dispositifs d'aide relayés par la collectivité Régionale (ex : IPAGE élevage, Climaxon, AXEO,...)
 - o D'autres formes de soutien de la Région Grand Est ou ses partenaires

En particulier, le parcours Ambition Eleveurs permettra d'accéder à un accompagnement pour les projets d'investissement. L'octroi ne saurait être automatique puisqu'il reviendra à l'exploitation, pour pouvoir en bénéficier, d'émerger aux dispositifs adaptés.

Par ailleurs, si la Région n'émettra pas d'avis sur la qualité du projet, elle s'autorisera d'émettre un avis sur l'opportunité de financer celui-ci, qui devra être cohérent avec la feuille de route stratégique et les objectifs de triple-performance du programme Ambition Eleveurs.

- Etape 4 : Suivi de l'exploitation

Chaque exploitation agricole ne peut déposer qu'une demande sur l'ensemble du programme (2024-2028).

► DEPENSES ELIGIBLES

En rejoignant le programme Ambition Eleveurs, l'agriculteur sera accompagné des manières suivantes :

Etape	Descriptif	Reste à charge de l'exploitant	Modalités financières
1. Accueil dans le programme par le guichet unique d'information de son département	Lors d'un entretien individualisé, l'exploitation bénéficiera d'un rappel des objectifs du programme, des droits et devoirs associés à la démarche, ainsi que la promotion des différentes possibilités d'accompagnement s'offrant à elle.	0 €	Aucun règlement de l'éleveur Etape 100% financée par la Région Grand Est et le réseau des Chambres d'Agriculture du Grand Est
2. Une prestation de conseil personnalisé (2 parcours au choix de l'exploitant, présentés en annexe 1)	Les fondamentaux de cet accompagnement seront : un appui à l'analyse du système d'exploitation, un accompagnement à l'appropriation et à la prise de recul ainsi que l'élaboration d'une stratégie concrète d'action adaptée à sa situation individuelle.	Variable selon les tarifs appliqués par l'opérateur de conseil. L'exploitation choisira librement l'opérateur via une plateforme dédiée fournie par la Région.	Règlement du reste à charge par l'éleveur, déduction faite de la subvention Régionale et Européenne (FEADER) versée à la structure de conseil. Les subventions seront respectivement de 3 500 € pour le conseil stratégique et 2 000 € pour le conseil technico-économique.
3. Une aide à la mise en œuvre opérationnelle de la transformation notamment par des aides à l'investissement	L'exploitation pourra bénéficier d'un soutien financier de la Région Grand Est et/ou de ses partenaires pour mener à bien la stratégie et les projets étudiés dans le cadre du parcours. En particulier, la Région Grand Est veillera à financer, dans la mesure de ses compétences, les projets d'investissement qui seront cohérents d'une part avec les objectifs d'Ambition Eleveurs, et d'autre part avec les préconisations individuelles issues de l'étape 2.	Variable selon le dimensionnement des projets.	Accès à un accompagnement pour les investissements cohérents avec les objectifs de triple-performance du programme. Accès également possible à d'autres dispositifs (Région, partenaires du programme). Les modalités de soutien seront alors spécifiées dans les règlements d'intervention.

4. Suivi de l'exploitation	Il s'agira de réaliser un bilan du projet. Cette étape sera propice à l'identification de pistes d'amélioration si nécessaire.	Variable selon les tarifs appliqués par l'opérateur de conseil.	Subvention Régionale de 80% dans la limite de 480 €
----------------------------	--	---	---

► NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

POUR LE CONSEIL PERSONNALISÉ :

Le conseil personnalisé fera l'objet d'un soutien public versé à la structure de conseil. L'aide sera forfaitaire (3 500 € pour le conseil stratégique et 2 000 € pour le conseil technico-économique) et mobilisera des fonds FEADER (60%) et crédits Régionaux (40%). Ce soutien permettra de limiter le reste à charge pour l'exploitation agricole.

A noter que la mobilisation de cette subvention ne relève pas de la responsabilité de l'exploitation mais bien de celle des structures de conseil qui devront émarger au dispositif adéquat pour permettre la mobilisation de ces fonds.

POUR LES AIDES A L'INVESTISSEMENT :

Nature : Subvention
Section : Investissement

POUR LE SUIVI DE L'EXPLOITATION :

Nature : Subvention
Section : Fonctionnement
Plafond aide : 480 €/ exploitation
Taux : 80%

L'exploitation pourra, si elle le souhaite, émarger à d'autres dispositifs en vigueur. En revanche, la Région Grand Est ne pourra subventionner plusieurs fois la même dépense, y compris dans le cadre d'autres dispositifs.

► MODALITES D'INSCRIPTION AU PROGRAMME

Le demandeur doit solliciter le Président du Conseil Régional, avant le début de toute étape du parcours :

- par téléprocédure disponible via le lien <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/>

Les dépenses engagées avant cette étape, via la signature d'un bon de commande, d'un devis signé du bénéficiaire, d'un premier versement quel qu'en soit le montant, ne seront pas éligibles et donc ne seront pas prises en compte.

L'exploitation dispose des délais de réalisation suivants :

Etape	Intitulé	Délais de réalisation / Date de fin d'opération
0	Dépôt de sa candidature	Au plus tard 30 juin 2028
1	Accueil par le guichet unique d'information	Au plus tard 31 décembre 2028.
2	Réalisation de l'ensemble du conseil personnalisé (jusqu'au solde de la prestation)	3 ans après le choix du parcours (étape 1) et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2029*
3	Sollicitation du soutien à l'investissement	3 ans après l'engagement dans le programme (étape 1) Ambition Eleveurs et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2029*
4	Suivi de l'exploitant	1 an à l'issue du conseil technico-économique et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2030.

*Des conditions spécifiques pourront s'appliquer dans le cadre de la mobilisation de crédits FEADER. Elles seront précisées dans les dispositifs d'accompagnement en vigueur.

L'instruction ne débute que si le dossier est complet. Sur sa propre initiative ou demande des services instructeurs, le porteur de projet pourra transmettre des pièces complémentaires dans un délai maximum de trois mois.

L'instruction de la demande permettra de valider l'éligibilité de l'exploitation, ce qui permettra à la structure de conseil choisie de réaliser le/les conseil(s) et de bénéficier de l'aide publique correspondante, le cas échéant.

► ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

En rejoignant le programme Ambition Eleveurs, l'exploitation s'engage à **initier des réflexions sur la trajectoire de son entreprise** dans une logique de multi-performance (économique, sociale, environnementale).

Elle s'engage également à **mettre à disposition** des conseillers assurant sa prise en charge, les **documents et informations nécessaires à son accompagnement**, ainsi qu'à échanger avec ces derniers. Si des données à caractère personnel sont nécessaires à cet accompagnement, elles seront protégées conformément à la réglementation. Une page d'information, accessible depuis le site de collecte, précisera le contexte de ces traitements de données.

En outre, l'exploitation s'engage à accepter que les informations relatives à son parcours de transformation, y compris les indicateurs de performance, soient mises à disposition pour le pilotage du programme Ambition Eleveurs. A noter que ces données auront vocation à suivre la dynamique collective et qu'aucune donnée personnelle ou relative au secret des affaires ne sera rendue publique.

Enfin, le bénéficiaire s'engage à **mentionner le soutien financier de la Région Grand Est** dans tout support de communication.

Pour faire apparaître le logo de la Région Grand Est sur vos supports de communication – numériques ou papier, il convient de télécharger le logo dans ses différents formats ainsi que sa charte d'utilisation : <https://www.grandest.fr/fonctionnement-de-la-region/identite-graphique/>

► MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE

Les modalités contractuelles de l'aide régionale et de versement des fonds sont fixées par voie de notification. L'aide sera versée :

- Pour le conseil : directement à la structure de conseil habilitée par la Région Grand Est selon les conditions établies dans le dispositif d'accompagnement proposé. Le reste à charge de la prestation pourra faire l'objet d'une facturation à l'exploitant.
- Pour l'investissement : directement à l'agriculteur qui aura formulé sa demande de soutien directement auprès du dispositif adéquat.

► MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'AIDE EN CAS DE REALISATION PARTIELLE OU DE NON REALISATION

Les modalités de remboursement éventuel de l'aide seront précisées dans la décision attributive de l'aide.

► SUIVI - CONTROLE

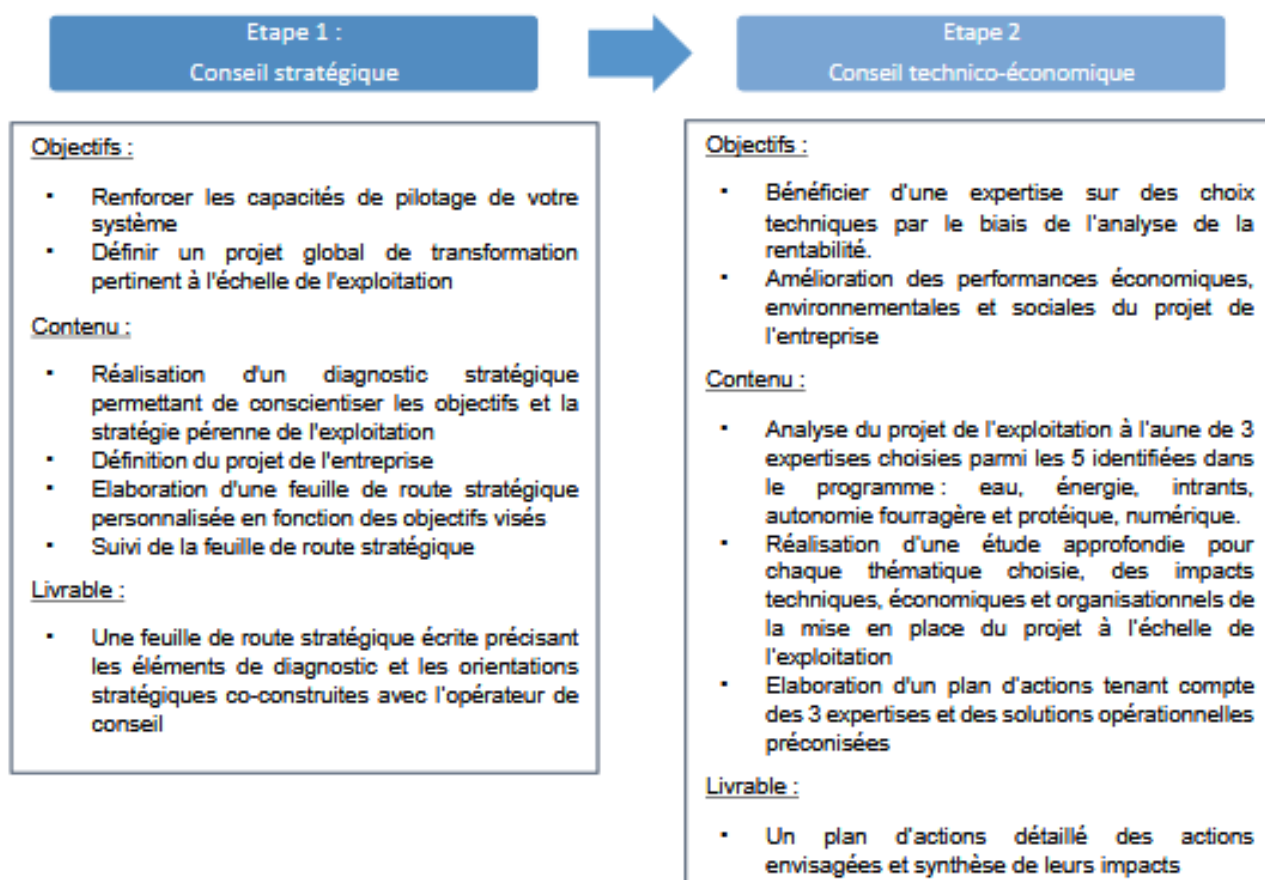
L'utilisation de l'aide octroyée pourra faire l'objet d'un contrôle portant sur la réalisation effective des opérations et le respect des engagements du bénéficiaire.

► DISPOSITIONS GENERALES

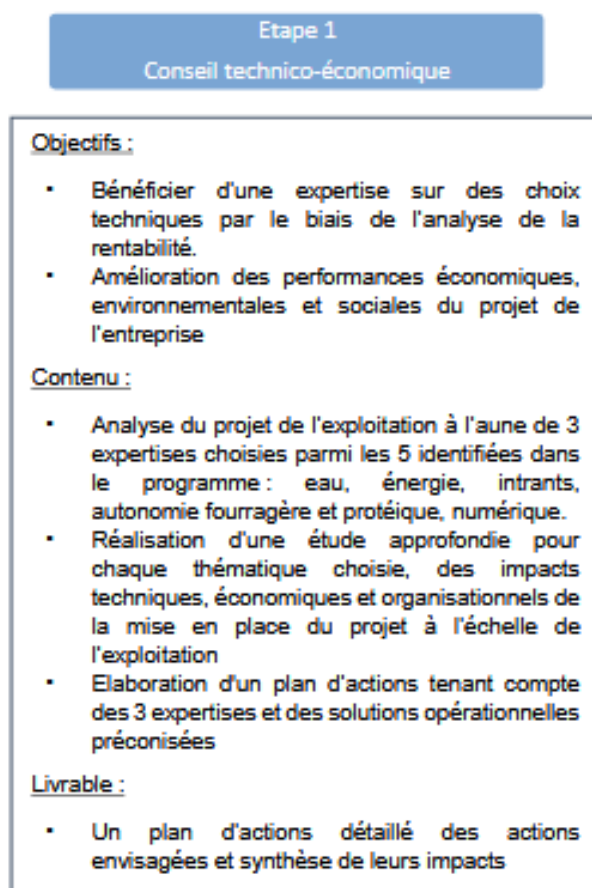
- Il est rappelé que l'attribution d'une subvention ne saurait constituer un droit pour les personnes quand bien même elles rempliraient les conditions légales pour l'obtenir, le conseil régional conservant un pouvoir d'appréciation.
- L'aide régionale ne peut être considérée comme acquise qu'à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d'attribution, sous réserve du respect par ce dernier des conditions mises à son octroi.

ANNEXE 1 : Présentation des parcours d'accompagnement personnalisé

Présentation de l'option 1 :



Présentation de l'option 2 :



VISITES SUR LE TERRAIN

Le 18 novembre 2024, la Commission Agriculture Viticulture & Sylviculture du CESER Grand Est s'est déplacé sur le terrain, avec le matin une rencontre avec Thierry MOUROT, producteur de lait bio à Moncel-sur-Vair (88) et l'après-midi, la découverte de l'Usine de L'Ermitage à Bulgnéville (88).



Thierry MOUROT et son salarié Vincent PATZELT sont éleveurs laitiers à quelques kilomètres de Neufchâteau dans les Vosges. La cinquantaine de vaches que compte l'exploitation produit 280 000 litres de lait par an, sans robot de traite (120 000 litres de lait pour une trentaine de vache en 1997). Après

avoir travaillé avec l'entreprise RIANS à Neufchâteau, puis SAVENTIA, Thierry MOUROT a ensuite été réorienté vers LACTALIS jusqu'en 2024. Aujourd'hui son lait est collecté par la coopérative de l'Ermitage. La collecte étant groupée avec le lait conventionnel, son lait bio est mélangé avec celui-ci et donc rémunéré au prix du conventionnel.

En 2017, les toitures sont solarisées, permettant de dégager un complément de revenu. Pendant 10 ans, un salarié était mutualisé entre 3 exploitations via un groupement d'employeur, puis Thierry MOUROT a conservé ce dernier pour la seule exploitation.

La Coopérative de l'Ermitage (autrefois nommée Union Laitière Vittelloise – Fromagerie de l'Ermitage) a été créée en 1931, par 211 producteurs de lait de la région de Bulgnéville. Son objectif est de valoriser le produit apporté par les associés-coopérateurs, et non le capital investi par des actionnaires, en utilisant la tradition fromagère et le savoir-faire local. Chaque coopérateur est détenteur de capital, à hauteur de 5% du montant de leurs apports, et la rémunération varie en fonction des



résultats de l'entreprise. Il est impossible, même pour le Conseil d'administration de se

séparer d'un coopérateur. Seul ce dernier peut choisir de quitter la coopérative, une fois tous les 5 ans. Par contre, le Conseil d'Administration a le pouvoir de choisir de prendre de nouveaux coopérateurs : c'est une décision qui doit être réfléchie pour le bon équilibre financier de la coopérative.

Pour répondre à l'évolution des marchés et conserver une dimension suffisante, la Coopérative s'est régulièrement développée, et notamment à partir des quotas laitiers en achetant des sociétés privées.

L'Ermitage récupère le lait des exploitations les plus hautes en altitude de la région, ce qui demande des adaptations, d'autant qu'il n'y a plus d'aide à la récupération du lait en haute montagne (auparavant à la charge de l'Etat, puis de l'Europe). L'Ermitage finance donc elle-même ces récupérations difficiles.

La zone de collecte et les sites de transformation



Au total, 906 exploitations laitières sont collectées, les trois départements les plus pourvoyeurs étant les Vosges (267 exploitations), le Doubs (217) et la Meuse (124). 6 autres départements sont aussi dans le périmètre de la collecte de l'Ermitage, à savoir la Meurthe &

Moselle, la Haute-Marne, la Haute-Saône, le Haut-Rhin, le territoire Belfort et le Jura.

Au total, la collecte de l'Ermitage couvre 15,7% des exploitations de ces départements et 19% des litrages de lait. Ce qui représente également 2,2% de la production de lait française.

La coopérative totalise 10 sites de transformation : deux dans les Vosges (Bulgnéville et Rochesson), où sont produits les fromages à pâtes molles, l'emmental, le préemballé et le lacosérum), un à Clerval (Raclette et Morbier), six sites du Pôle Franc-Comtois de l'Ermitage (fromages AOP et IGP au lait cru) en Bourgogne-Franche-Comté et un site pour le Mont d'or en partenariat dans le Jura.

En 2023, on compte 747 ETP annuel dans le Grand Est et 401 en Bourgogne-Franche-Comté, soit 1148, en augmentation depuis 2019 (1001). Deux tiers sont des hommes et un tiers des femmes.

20% de la production de la coopérative est exportée (principalement en Allemagne). 70% des exportations concernent la zone Euro, 14% l'Union Européenne hors zone Euro et enfin 16% hors UE.

Depuis 2000, 235 millions d'euros ont été investis dans les infrastructures de la coopérative (dont 156 sur le périmètre Grand Est).

Politique environnementale

Depuis 2007, 9,7 millions d'euros ont été investis sur la ressource en eau. L'eau utilisée pour les productions est récupérée dans la mesure du possible, recyclée puis réutilisée. En effet, l'eau est une charge financière importante pour l'entreprise, et elle est d'autant plus importante qu'elle participe grandement à la qualité des produits. Depuis 2007, la part des litres de laits traités a augmenté de 57,5%, et en parallèle, la consommation d'eau a reculé de 43,6%. A présent, l'Ermitage rejette plus d'eau qu'elle n'en utilise. La coopérative travaille également pour réduire le poids des emballages des produits.

Objectifs et futur de la coopérative

« Demain, l'objectif sera de demeurer un acteur fromager majeur du quart Nord Est de la France, et fortement implanté sur les marchés français et à l'export, en conservant ce statut coopératif. »

Pour se faire, quatre conditions devront être réunies : la confiance des clients, la qualité reconnue des produits, l'indépendance financière et l'attractivité de l'entreprise. Ces critères viennent se combiner à la nécessité de définir en permanence des stratégies commerciales et de poursuivre les investissements pour rester compétitif sur l'ensemble des activités (technique, commerce, marketing, logistique ...).

Une phase d'investissements intenses est en cours de finalisation, représentant un effort considérable, mais nécessaire au développement et à la pérennité de la Coopérative et à son ancrage territorial.

Chiffres-clés de l'élevage



11 900 exploitations
d'élevage dans le Grand Est
(-33 % en 10 ans)



21 500 équivalents
temps plein (ETP)



Des exploitations plus grandes
que la moyenne nationale
(Surface Agricole Utile **136** ha
contre 94 en France)

Les cheptels et productions animales

Lait



2,3 milliards L/an →
-1,4% par an depuis 2015

10 % de la production nationale

Viande bovine



271 000 vaches allaitantes
→ -0,4% par an depuis 2015

7% du cheptel français

Ovin



220 000 brebis →
-1,7% par an depuis 2015

5% du cheptel français

Porcin



388 000 porcs →
-0,7% par an depuis 2010

3% de la production française

Œufs



1 milliard/an → +5,7%
par an depuis 2010

5% de la production française

Volaille de chair



8,5 millions →
+2,9% par an depuis 2010

4% de la production française

L'industrie agroalimentaire

Transformation laitière



5 880 ETP
(principalement
Vosges, Meuse,
Haute-Marne)

Viande/ boucherie/volaille



5 050 ETP
(principalement
Bas-Rhin, Moselle,
Ardennes)

Fabrication d'aliments pour animaux



1 120 ETP
(principalement
Marne, Aube,
Meurthe-et-Moselle)



RETROUVEZ TOUTES LES INFOS

DU CESER GRAND EST SUR INTERNET

ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :

 www.ceser-grandest.fr

 [company/ceser-grandest-est](https://www.linkedin.com/company/ceser-grandest-est)

 [@cesergrandest](https://www.facebook.com/cesergrandest)

 [@cesergrandest8916](https://www.youtube.com/channel/UC8916)

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho

51037 Châlons-en-Champagne

03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard

57036 Metz Cedex 1

03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller

67000 Strasbourg

03 88 15 68 00